

MONTRÉUX INFO-VILLE

LE MAGAZINE DE L'INFORMATION POLITIQUE, ÉCONOMIQUE ET CULTURELLE



Association de vigneron
 Ses vins
 du terroir
 un label
 de qualité
 et d'authenticité

La Cave
 Vevey-Montreux
 UNE TRADITION POUR DEMAIN
 Tél. 021 963 13 48



LE GAZ NATUREL
 AU SERVICE
 DE VOTRE
 CONFORT

GAZ VEVEY
 DÉCOUVREZ TOUTES LES APPLICATIONS DU
 GAZ NATUREL SUR WWW.HOLDIGAZ.CH

gaz naturel
 L'énergie qu'on aime.

Chauffage - Sanitaire - Ventilation

Lauffer-Borlat
 SA

Votre confort, notre priorité!

Route de Brent 1 - 1816 Chailly - 021 989 21 51



OUVERT tous les jours jusqu'à 18h

LE PAVOIS
 RESTAURANT

HÔTEL BRISTOL & SPA - Réservez au +41 (0)21 962 60 90 - Parking gratuit
 Avenue de Chillon 63 - 1820 Montreux - info@pavois-montreux.ch - www.pavois-montreux.ch

Eco
 technology
 sans
 bisphénol

Solu Tubes[®]
 SA
 Assainissement de conduites

Garantie
 15 ans

Après - Protégé Pendant Sablé Avant - Rouillé

**STOP AUX ATTAQUES DE ROUILLE ET CORROSION
 pour une eau propre et fluide!**

1227 CAROUGE 1470 ESTAVAYER-LE-LAC 1895 VIONNAZ
 Rue J-Girard 24 ch. des Cormiers 14 Av. du Léman 8
 T 022 368 30 04 T 026 664 00 04 T 027 281 30 04
 F 022 368 30 07 F 026 664 00 07 F 027 281 30 07
 info@solutubes.ch • www.solutubes.ch

Gold & Silver
 Boutique de Joaillerie

Plus que 4'000 bijoux
 pour toutes occasions
 et pour tous les goûts

Rue du Quai 1, 1820 Montreux, Suisse
 +41 21 963 20 97

www.goldoz.ch
 gold.silver.ch
 gold.silver.ch

CARLOS DA SILVA
CONSTRUCTIONS SA
 MAÇONNERIE - CARRELAGE
 PIERRE NATURELLE
 PEINTURE - PLÂTRERIE - BÉTON
 AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS
 RÉNOVATIONS EN TOUS GENRES

076 564 25 48 • 021 960 14 46
 1815 CH-Montreux www.cdasilvasa.ch
 1852 CH-Roche info@cdasilvasa.ch

**L'IMMOBILIER
 DYNAMIQUE**

BERNARD Nicod

5, rue du Théâtre - 1820 Montreux
 Tél. 021 965 44 45 - Fax 021 965 44 40
 www.bernard-nicod.ch

RESIDENCES NET Sarl
 Nettoyage général et Multiservices

Conciergeries professionnelles ♦ Nettoyage fin de chantier
 Entretien régulier ♦ Traitement de tous les types de sols

Av. Mayor-Vautier 23 info@residencesnet.ch
 1815 Clarens ♦ 021/964.19.78 ♦ www.residencesnet.ch



BON MOSCA VINS

Le plaisir de faire plaisir!

20.-

À valoir sur un achat de vins dès Fr. 100.- (excepté sur actions et offres spéciales).



Avenue du Casino 29, Montreux - Tél.: 021 963 63 68

www.moscavins.ch



Salon de toilettage professionnel pour chiens et chats

TOUTOUCHIC

Rue de l'Auberge 5
1820 Territet • 079 636 15 31

- Toilettage • Accessoires et produits spécialisés
- Conseils • Aliments Belcando
- Des centaines d'articles disponibles sur commande

Sur rendez-vous du lundi au samedi



Kalec-Motor SA
Depuis 1947

- Moteurs électriques
- Pompes
- Un service de qualité

Chemin du Crépon 47
1815 Clarens-Montreux
Tél. 021 964 46 37 - Fax 021 964 31 26
E-mail: info@kalec-motor.ch - www.kalec-motor.ch



**GRUNDFOS
SERVICE PARTNER
AUTORISÉ**
GRUNDFOS

MONTREUX INFO-VILLE

Tirage: 15 000 exemplaires, tous ménages gratuits.

Editeur, rédaction, publicité:
Info-Ville Sàrl, Route des Colondalles 30,
1820 MONTREUX, Tél. et fax 021 963 75 18
E-mail: infoville@bluewin.ch

Site www.montreuxinfoville.ch

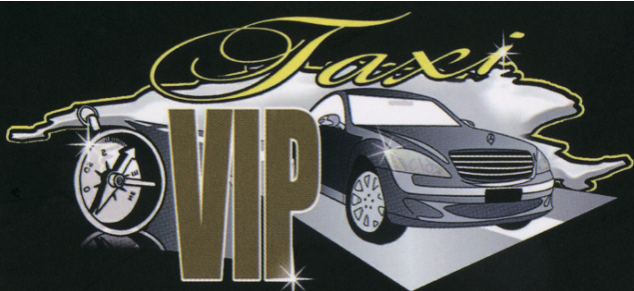
Distribution: Poste de Montreux

Parutions: en 2017, 6 fois.
N° 1 janvier-février, 27 février;
N° 2 mars-avril, 27 avril;
N° 3 mai-juin, 22 juin;
N° 4 juillet-août, 25 août;
N° 5 septembre-octobre, 27 octobre;
N° 6 novembre-décembre, 15 décembre

Prochain numéro: 27 avril 2017
Dernier délai de remise de vos articles et annonces
par e-mail pour le N° 2, **3 avril 2017.**

Soutien à Montreux Info-Ville: CCP 17-106360-1

Tous les procès-verbaux dans leurs intégralités sur notre site
www.montreuxinfoville.ch



021 965 24 24 www.taxi-vip.ch

Vos solutions immobilières depuis 1961



Plus de 600 offres sur
www.publiaz.com

GERANCE Avenue du 14 Avril 3 Case postale 221 CH-1020 Renens gerance@publiaz.com Tél. + 41 21 633 51 33	ESPACE IMMOBILIER Avenue du 14 Avril 1B Case postale 221 CH-1020 Renens courtage@publiaz.com Tél. + 41 21 633 51 44	PUBLIAZ MONTREUX Avenue Claude-Nobs 14 Case postale 1513 CH-1820 Montreux montreux@publiaz.com Tél. + 41 21 966 00 66	uspf vaud Membres Swiss Realteam
---	---	---	--

Gérance - rénovation - courtage - administration de PPE - expertises - conseils

EDITORIAL

Confiance et optimisme en 2017

Certains sont optimistes, d'autres un peu moins. La conjoncture actuelle invite à une certaine morosité. Crise économique, fragilité de l'Europe, délocalisation, fermeture d'entreprises, logements, assurances, chômage et tant d'autres choses qui sont des facteurs de crainte qui laissent perplexe le monde et ses habitants. Qui font peur et décourage.

Il est de coutume de dramatiser toutes les situations, car les médias sont là pour nous annoncer les mauvaises nouvelles qui trop souvent sont le fruit de nos demandes. Il suffirait pourtant de ne plus les lire pendant quelque temps pour retrouver la sérénité et la confiance en soi.

Celui qui reste optimiste et confiant continue à faire de bonnes affaires. Son état d'esprit est positif et influant. Il porte son attention sur son activité, il a des projets pour le futur et des buts qu'il réalise.

Celui qui a son attention fixée sur un problème ou même plusieurs, vit dans le passé et échoue dans son travail, ses affaires. Son influence est néfaste. Il ne réalise pas de bonnes choses, les gens les évitent.

Voulez-vous faire des affaires? Trouvez du travail? Maintenir votre fonction? Pouvoir investir? Voyager? Améliorer votre niveau de vie?

Eh bien adoptez le bon comportement et votre travail, vos affaires marcheront. Aussi sûr que le soleil se lève à l'est et se couche à l'ouest!

Nous ne pouvons que vous souhaiter de réussir! Le secret réside en soi. Évidemment à condition d'avoir la chance de jouir d'une bonne santé.

Allez! Si 2016 n'était pas au rendez-vous, une année impaire est toujours meilleure. Nous vous souhaitons que du bien pour 2017.

Merci à nos annonceurs

Montreux Info-Ville paraît pour la 22^e année consécutive. Ce magazine vous donne par ses publications régulières toutes les décisions, propositions et autres de la vie politique de votre commune par le biais des séances de conseil communal. **Il est le seul trait d'union entre les autorités, les commerçants, les artisans et la population.** Et gratuitement!

Sans les annonceurs qui pour certains sont fidèles depuis le début. Rien ne serait possible à pareille condition. Aussi, merci à nos annonceurs, et merci à vous fidèles lectrices et lecteurs de les favoriser dans vos achats et sorties.

Jean-Claude Doriot, éditeur



■ RUE DU MARCHÉ 1 • 1820 MONTREUX • SWITZERLAND
TÉL. 021 963 27 36 • FAX. 021 963 43 94
rouvenaz@bluewin.ch • www.rouvenaz.ch
■ GRAND-RUE 34 • 1820 MONTREUX • SWITZERLAND
TÉL. 021 961 21 44 • rouvenaz@bluewin.ch • www.rouvenaz.ch

■ RUE DE FRIBOURG 11 • 1800 VEVEY • SWITZERLAND
TÉL. ET FAX 021 922 18 58 • cafe-avenir@bluewin.ch
■ GRAND RUE 34 • 1820 MONTREUX • SWITZERLAND
TÉL. 021 961 23 20 • rouvenaz@bluewin.ch • www.rouvenaz.ch



Prioni

Ravazzolo

CANALI

GANT®

BOSS
HUGO BOSS

CHRIST
German Leather Fashion since 1954

MORESCHI
made in Italy

PAUL & SHARK
yachting

LANVIN
PARIS

THE WORLD'S FINEST UNDERWEAR
zimmerli
of Switzerland

TORRAS

Borsalino

santostefano
Italo Ferrelli



AVENUE DU CASINO 55
1820 MONTREUX

T. 021 963 25 90
F. 021 961 10 25

INFO@SIR-MONTREUX.COM

WWW.SIR-MONTREUX.COM

HOMME
DUJOUR

HOMME
DU SOIR



L'EXCELLENCE
DE LA MODE MASCULINE
A MONTREUX DEPUIS 1964

Au coeur du centre-ville, à deux pas du Centre Forum et du Casino, découvrez dans notre boutique une garde-robe complète pour le jour et le soir.

Les grandes marques de la confection masculine. Un service professionnel, attentionné et même l'exclusivité de vêtements sur mesure.

- Confection **LUN - VEN**
9.00 - 18.30
NON-STOP
- Sur mesure
- Sportswear **SAMEDI**
9.00 - 18.00
NON-STOP
- Détaxe export



Les membres du Conseil ont été régulièrement convoqués le mercredi 12 octobre 2016 à 20 h. 00, à l'Aula de Montreux-Est, rue de la Gare 33 à Montreux.

Présence: 84 conseillères et conseillers ont signé la liste de présence.

Ont fait excuser leur absence: Mmes Nathalie Antonijevic, Susanne Cornaz, MM. Laurent Demartini, Emmanuel Gétaz, Armin Gote, Anthony Huys, Alain Imhof, Jean-Noël Jourdan, Julien Kundert, Pablo Menzi, Christian Vernier, Franklin Zakine, Michel Zulauf.

N'ont pas fait excuser leur absence: MM. Joe Filippone, Bernard Schmid.

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

2. PRESTATION DE SERMENT D'UN CONSEILLER OU D'UNE CONSEILLÈRE EN REMPLACEMENT DE:

2.1 M. Jean-Daniel Rochat (UDC), démissionnaire

Les membres du Bureau ont tenu séance ce jour à 19h30 et ont vérifié l'éligibilité de M. Daniel Meillaud (UDC), en remplacement de M. Jean-Daniel Rochat (UDC), démissionnaire. Il a été procédé à l'élection de M. Daniel Meillaud conformément à l'art. 67 LEDP.

M. Daniel Meillaud est assermenté devant l'assemblée selon le cérémonial habituel.

3. NOMINATIONS

3.1 d'un membre de la Commission communication et organisation «CCO» en remplacement de M. Pablo Menzi (UDC), démissionnaire

Le point 3.1 sera traité au prochain Conseil, le groupe UDC n'ayant personne pour l'instant.

3.2 d'un membre suppléant de la Commission de recours en matière d'impôts communaux «COREMI» en remplacement de Mme Susanne Laubert Fürst (ML), démissionnaire

M. le Président attend la proposition du groupe ML.

M. Alexandre Staeger déclare que le groupe Montreux Libre a le plaisir et l'honneur de présenter la candidature de Mme Carola Fastiggi.

3.3 d'un membre de la Commission de gestion en remplacement de M. Joe Filippone (PLR), démissionnaire

M. le Président attend la proposition du groupe PLR.

M. Yves Depallens déclare que le groupe PLR a le plaisir et l'honneur de proposer la candidature de M. Patrick Grognez.

3.4 d'un membre suppléant au Conseil intercommunal du SIGE en remplacement de M. Jean-Daniel Rochat (UDC), démissionnaire

M. le Président attend la proposition du groupe UDC.

Mme Catherine Buchet Bulliard déclare que le groupe UDC propose la candidature de M. Daniel Meillaud en lieu et place de M. Jean-Daniel Rochat.

3.5 d'un membre suppléant au Conseil intercommunal du SIGE en remplacement de M. Bernard Gret (PLR), démissionnaire

M. le Président attend la proposition du groupe PLR.

M. Yves Depallens déclare que le groupe PLR a le plaisir et l'honneur de présenter la candidature de M. Olivier Müller.

4. COMMUNICATION DU BUREAU NOTAMMENT SUR LA COMPOSITION

4.1 de la commission chargée de la prise en considération ou non du postulat de M. le Conseiller communal Christophe Privet «Aide au logement 2.0 (deux point zéro)». (Date de la commission: le jeudi 3 novembre 2016 à 19 h. 00, avenue des Alpes 22, 1820 Montreux)

La commission suivante examinera la prise en considération ou non de ce postulat:

Présidence socialiste: M. Olivier Raduljica.

Membres: Mme Nathalie Antonijevic, MM. Ihab Al Jundi, Grégory Bovay, Gaëtan Cousin, Claude-Pascal Gay, Arnaud Grand, Franco Meichtry, Olivier Müller, Christophe Privet.

5. CORRESPONDANCE

Le premier courrier émane de M. Joe Filippone et concerne sa démission de la Commission de gestion.

Le deuxième courrier émane de M. Mickaël Bulliard et concerne sa démission du Conseil communal de Montreux.

Le troisième courrier émane de M. Tal Luder et concerne sa démission du groupe et du parti politique Montreux Libre et qu'il renonce de facto à son statut de vient-ensuite sur la liste.

Le quatrième courrier est une pétition des locataires des immeubles Rue du Lac 151, 153 et 155 à Clarens qui concerne la mise à l'enquête de permis de construire d'une antenne SALT sur le bâtiment CIC, rue du Lac 92, Clarens. Cette pétition est de compétence municipale.

Le cinquième courrier est également une pétition transmise par M. Michel Detrey, qui concerne la réhabilitation du mobilier aux Bains de Clarens. Cette pétition est de compétence municipale.

6. COMMUNICATION DE LA MUNICIPALITÉ

M. Michel Bongard revient sur le point 5, la pétition reçue de la part de M. Michel Detrey. M. Bongard demande si cette pétition est adressée aussi au Conseil communal ou uniquement à la Municipalité.

M. le Président répond qu'elle est adressée aux deux.

Dans ce cas-là, M. Bongard pense que le Conseil communal doit la traiter.

M. le Président va se renseigner, mais continue quand même au point 6 et demande à M. Hess s'il a un commentaire à faire sur la réponse qu'il a reçue, ce qui n'est pas le cas.

[...]

7. MOTIONS, POSTULATS ET INTERPELLATIONS DÉPOSÉS

Une motion et deux interpellations ont été déposées sur le bureau de M. le Président.

La motion émane de M. Christophe Privet et porte le titre: «Montagne ou lac, faut choisir!». M. Privet développera sa motion lors du prochain Conseil.

La première interpellation a été déposée par Mme Susanne Lauber Fürst et s'intitule: «Sécurité routière pour les enfants de Brent».

La deuxième interpellation émane de M. Bernard Tschopp et porte le titre: «L'espace «Gare de Montreux», les CFF avancent: notre ville prend-elle le train?»

Ces interpellations seront traitées au point 11 de l'ordre du jour.

M. Michel Bongard s'excuse d'insister, mais il revient sur la pétition reçue de la part de M. Michel Detrey. M. le Président mentionne un article du règlement relatif à une enquête publique, or il s'agit, sauf erreur, d'une pétition qui concerne le port de Clarens pour lequel on avait voté un préavis pour un crédit d'étude, il semble donc à M. Bongard que c'est de la compétence du Conseil de l'examiner.

M. Bongard propose à M. le Président de lire le contenu de la pétition ce qui permettra de savoir comment procéder.

M. le Président donne lecture de cette pétition.

M. Bongard, pour bien faire les choses, relève qu'il y a en principe un énoncé. Sur le texte de la pétition il doit y avoir un énoncé sur ce à quoi les gens se rallient en la signant. C'est ceci qui donne en fait formellement ou pas la compétence.

Si M. le Président ne peut pas le donner, M. Bongard lui propose que lors de la prochaine



JOST POMPES FUNÈBRES
Notre travail, vous satisfaire.

Av. de Belmont 38
 1820 Montreux
 ☎ 021 963 00 63
 www.pfjost.ch

A votre service 7/7 jours, 24/24 heures
 A vos côtés pour toutes les formalités
 Transports en Suisse et à l'étranger
 Inhumations et incinérations dans toute la Suisse

séance du Conseil une commission soit nommée, qui sera chargée de traiter cette pétition, étant donné qu'elle a un lien évident avec le préavis voté par le Conseil il y a peu de temps.

M. le Président Christian Bécherraz précise que c'est une pétition adressée au Conseil communal contre un démantèlement des Bains de Clarens.

M. le Syndic Laurent Wehrli déclare que cela ne lui pose aucun problème qu'une commission étudie cette pétition. Elle a été lue intégralement par M. le Président et tous ont bien entendu, qu'à aucun moment, il n'est mentionné que dans le texte de la pétition il est dit qu'il faut lutter contre le démantèlement des Bains de Clarens. Il est demandé le remplacement du mobilier du plongeur et de la croix flottante qui était installée. C'était du matériel trop vieux, qui n'était plus réglementaire et qui a dû être changé, ce qui a été fait cet été. Parce que, contrairement à ce qui est dit dans la pétition, du matériel de jeux pour enfants a été installé cet été.

Donc, cette question-là de la pétition donne à penser que c'est de la compétence de la Municipalité, et d'ailleurs elle a réagi cet été en mettant un autre matériel. C'est du matériel qui ne plaît pas à M. Detrey, mais c'est du matériel qui a plu à beaucoup d'enfants. La Municipalité a reçu plusieurs lettres de remerciements pour avoir changé le mobilier des Bains publics cet été.

Donc, dans ce cadre-là, la Municipalité se conforme à l'art. 110, al. 4 du règlement du Conseil communal, qui donne à penser que c'est de compétence municipale. Evidemment que si la pétition était contre le démantèlement des Bains publics, ce qui n'est, en aucune manière, le projet de la Municipalité ni du Conseil communal par rapport à ce qui a déjà été acté par le Conseil dans le cadre des préparatifs des réflexions sur l'avenir des Bains et du port de Clarens, cette question-là pourrait peut-être être différente.

Mais ici, M. le Syndic Laurent Wehrli croit que le texte est très clair, il ne porte que sur le remplacement du mobilier des Bains publics.

[...]

8. RAPPORTS DES COMMISSIONS:

8.1 sur le préavis No 22/2016 relatif au projet d'arrêté d'imposition pour les années 2017 et 2018. (Rapp: Mme Irina Gote);

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

Mme Irina Gote souhaite ajouter un élément. Le tableau qui figure en annexe et qui retrace l'évolution de l'endettement, respectivement de la fortune, a été fait depuis 1999 et non depuis 1990 comme demandé par un commissaire de la Commission des finances, demande dont on fait état à la page 3 du rapport, 2ème paragraphe; ceci parce que s'il fallait remonter plus loin que 1999 cela nécessitait plus de temps et plus de recherches laborieuses auprès des archives. Donc il a été pris acte que c'était depuis 1999 et Mme Gote remercie le Conseil de retenir cette date.

La discussion est ouverte.

M. René Chevalley déclare qu'il avait l'opportunité de prendre la parole sur les 5 préavis concernant la Commission des finances, mais que tout le monde se rassure il va prendre la parole uniquement sur le premier, ce qui écourtera les débats. Il donne donc lecture de son intervention.

«Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, chers collègues,

S'il est vrai qu'un arrêté d'imposition est un objet d'importance stratégique pour notre commune, il

ne saurait faire abstraction des différents composants de celui-ci.

Permettez-moi de vous rappeler que, lors de sa séance du 8 octobre 2014, le groupe PLR restait attentif à une demande de baisse d'impôt dans 2 ans, c'est-à-dire aujourd'hui. De même que le groupe socialiste être, je cite: «généreux envers les sociétés, associations et personnes qui ont le plus grand besoin de la responsabilité de redistribution».

Pour la bonne forme, je vous rappelle, Mesdames et Messieurs, que le groupe UDC, à son unanimité, avait en 2014, sollicité une baisse d'impôt pour nos contribuables de l'ordre de 2 points pour la période 2015/2016.

Lors de notre dernier Conseil, le groupe ML critiquait, dixit, le panneau de droite de la politique montreuusienne désirant une baisse d'impôt pour nos contribuables montreuusiens.

En réponse à ces propos, nous tenons à rappeler que notre formation n'a que pour but une politique locale basée sur une analyse en relation aux désirs fondamentaux des membres de notre société, société au sens large du terme, société englobant tous les habitants et les sociétés contribuables montreuusiennes.

Malgré tous les préjugés que peut engendrer les initiales UDC, le groupe montreuusien - et il m'est important que ces valeurs soient reconnues - se positionne et se positionnera toujours dans une optique d'un rapport optimum de la fiscalité et des reflets structurels et évolutifs de celle-ci.

Le présent préavis a été analysé d'une manière professionnelle par notre groupe.


Au vu du résultat financier de l'année 2015, dont je vous fais grâce des résultats comptables, il m'apparaît néanmoins opportun, de soulever un point fondamental, en relation, bien évident, avec la décision que nous devons prendre ce soir sur cet arrêté d'imposition.

Gold & Silver

Boutique de Joaillerie

Nous vous proposons
une sélection des alliances
qui peut vous faire rêver.

Choisissez vos bagues entre
plusieurs modèles que nous avons dans la boutique ou
créez vos propres bagues uniques de A à Z.



 **EGF**
eduard G. fidel
sont des bagues de dernières
tendances avec ou sans diamants.

 **SICKINGER** sont des bagues classiques, par contre
dans cette collection vous trouverez des bagues en
carbone ou avec des pierres précieuses.

bruno m sont des bagues avec des lignes fines et
les fiançailles les plus raffinées de toute la Suisse.

Rue du Quai 1, 1820 Montreux, Suisse
+41 21 963 20 97

www.goldoz.ch

 gold.silver.ch
 gold.silver.ch

En effet, malgré un déficit structurel de quelques centaines de milliers de francs en 2016, il apparaît que la situation financière de notre commune n'est pas aussi préoccupante que certains se plaisent à la dire.

Certes, une marge d'autofinancement faible, à laquelle je m'empresse de répondre que ceci est la résultante désirée par un Conseil responsable en acceptant un subventionnement de la taxe forfaitaire au sac, ainsi que d'un subventionnement non moins important de la mobilité, ceci en particulier.

Fort de ce constat, il apparaît opportun au groupe UDC, ceci à son unanimité, de soutenir la ligne politique désirée à ce jour par la Municipalité dans le cadre de l'arrêté d'imposition 2017-2018.

Le groupe UDC restera néanmoins très attentif aux prises de décisions prochaines dans le cadre des investissements futurs conséquents prévus par la Municipalité.

Je vous remercie pour votre attention».

La discussion continue.

M. Gaëtan Cousin donne lecture de son intervention:

«Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe des Verts a lu avec attention le rapport de la Cofin relatif au projet d'arrêté d'imposition pour les années 2017 et 2018. Il s'inquiète de certains propos tenus lors de cette commission et notamment de certains sous-entendus qui menacent, à son sens, les acquis sociaux auxquels les montreusiennes et les montreusiens tiennent.

En réponse aux inquiétudes légitimes de plusieurs commissaires concernant la faible marge d'autofinancement que la Municipalité de Montreux prévoit pour la législature à venir, il a notamment été suggéré, comme vous pouvez le lire en page 3 du rapport, que le remboursement de la taxe forfaitaire sur les déchets ainsi que la subvention aux abonnements annuels de transports pourraient être supprimés, afin d'augmenter cette marge d'autofinancement.

Le groupe des Verts veillera tout particulièrement à ce que la commune ne fasse pas, à terme, des économies au dépend d'une politique sociale et écologique, dont notre Conseil a reconnu la pertinence, et que la population montreusienne apprécie tout particulièrement».

La discussion est toujours ouverte.

M. Daniel Manzini donne lecture de son intervention:

«Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Le parti socialiste s'alignera sur la proposition municipale du maintien du taux d'impôt à 65%. En toute logique, nous aurions souhaité que la Municipalité lie l'arrêté d'imposition avec le préavis relatif au plafond des emprunts, et avec un plan financier concret pour la nouvelle législature.

Lors du dernier Conseil, cette cohérence a été refusée. Même si nous le déplorons, nous osons espérer que la Municipalité nous fournisse ces indicateurs importants, simultanément au dépôt du budget 2017, lors du Conseil du mois de novembre.

Pour la suite de mon intervention, je m'exprimerai en mon nom propre. Je ne partage pas l'optimisme de notre Municipalité sur le long terme, c'est-à-dire au-delà des 2 ans proposés par ce préavis.

Dans le rapport de la commission, trois axes de réflexion ont été évoqués: le programme des investissements, la marge d'autofinancement et le revenu des impôts.

Concernant le programme d'investissements, on peut lire en page 8 du préavis: «Notre programme intense d'investissements pour la prochaine législature induira une augmentation rapide de l'endettement».

J'aimerais juste rappeler à notre Conseil que l'augmentation de l'endettement est déjà d'actualité.

Une simple lecture des préavis présentés par la Municipalité, nous permet de suivre l'évolution de la trésorerie et celui des emprunts, mois après mois, sous la rubrique « Incidences sur la situation financière ». Les emprunts ont pris l'ascenseur et la trésorerie a fondu telle neige au soleil.

Pour mémoire, et surtout pour les nouveaux Conseillers, je vous rappelle qu'au début de l'année 2010, donc au début de la législature précédente, notre trésorerie s'élevait à 83 millions, contre 38 millions d'emprunts. Cela veut dire que nous disposions d'une cagnotte d'environ + 45 millions à ce moment-là.

A fin octobre 2016, notre trésorerie ne se montait plus qu'à 11 millions, c'est ce que vous avez pu lire dans le dernier préavis de ce mois, contre 55 millions d'emprunts. La différence entre ces 55 millions et ces 11 millions c'est à peu près 44 millions, mais négatifs cette fois.

Donc si on fait le bilan entre 2010 et 2016, on avait + 45 millions en définitive en 2010 et on est à - 44 millions en 2016, on se trouve à - 90 millions.

Cela veut dire que - 90 millions, c'est à peu près en plus de cinq années, je trouve que c'est quand même relativement beaucoup. On a pu se le permettre, c'est vrai et c'est bien. La question est de savoir si on peut répéter l'exercice plusieurs fois. En commission, M. Rochat et les commissaires PLR, estimaient que mon analyse était trop pessimiste. Mon point de vue n'étant pas partagé, je laisse la question ouverte. On pourra l'évoquer lors de la présentation du budget lors de notre séance prochaine.

Concernant, les futurs investissements envisagés, on a reçu une liste relativement longue, elle est confidentielle donc je ne l'évoquerai pas ici, et les montants sont relativement impressionnants. Point positif que M. Rochat nous a rappelé, il nous a été confirmé que les futurs aménagements du Centre des congrès seront financés en partie ou en grande partie par la région, les Cantons et les privés.

Concernant les impôts, en page 9, on peut lire: «Dès 2019, vu le programme d'investissements susmentionné et sauf à constater une hausse spéciale et substantielle des recettes aléatoires - c'est-à-dire nos bons morts que l'on avait auparavant et que l'on n'aura plus puisque la législation a changé - nous aurons à étudier l'hypothèse d'une hausse du coefficient de l'impôt ordinaire».

En clair, sans événements exceptionnels, dans moins de deux ans, ce même Conseil devra se déterminer sur une hausse d'impôts. L'avertissement est clair et cohérent par rapport à la vision municipale. Pour faire court, à lire entre les lignes, on pourrait conclure qu'avec le PLR, une hausse d'impôts, est dans l'air.

Toujours en matière d'impôts, la commission a eu la confirmation que les sociétés hôtelières ne payaient pas d'impôts sur les personnes morales. Cet élément n'est pas nouveau. On le savait. Néanmoins, je pense qu'il s'agit de mettre en perspective cette réalité avec notre politique actuelle, qui tend à favoriser le nombre de nuitées au travers d'importantes subventions et autres investissements.

Un dernier élément pourrait justifier une certaine inquiétude. La commune de Montreux ne fait pas partie des communes riches. On pourrait même affirmer que notre commune est une commune relativement pauvre. C'est peut-être dur à assumer pour celle que l'on nomme la Perle de la Riviera, mais les chiffres le prouvent. Le rendement fiscal des contribuables est faible. Un fort pourcentage de nos concitoyens ne paie pas d'impôts. Le rendement fiscal par habitant est même inférieur à celui de Vevey ou de La Tour-de-Peilz. Il est même plus faible que la moyenne cantonale. Cet élément est à prendre en compte dans notre politique financière. Le préavis nous le rappelle. En clair, la question essentielle est de savoir si nous avons les moyens de nos ambitions.

En commission, certains Conseillers estimaient que mon analyse était trop pessimiste étant donné les réserves et les possibilités de désinvestissements. Je ne veux pas ennuyer le Conseil plus longtemps. Nous aurons l'occasion d'y revenir lorsque que la

Municipalité nous aura transmis à la fois le plan des investissements et le plafond des emprunts.

Pour terminer, je voudrais juste relever une phrase. Une phrase prononcée par notre Municipalité des finances en commission, M. Rochat. M. Rochat a interpellé les commissaires les plus sceptiques, dont je faisais partie, en leur disant: «Si vous jugez la politique financière de la Municipalité trop ambitieuse, alors dites-nous: Faites gaffel!»

Alors, ce soir, Pierre, Laurent et les autres, je vous le dis avec sincérité et amitié: «Faites gaffel!».

Je vous remercie de votre attention».

La discussion continue.

M. Claude-Pascal Gay donne lecture de son intervention:

«Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe PLR soutient la proposition de l'arrêté d'imposition pour les années 2017 et 2018 de la Municipalité.

Nous relevons cependant que les importants et nécessaires investissements prévus supposent que la marge d'autofinancement d'environ 3 millions actuellement soit sensiblement améliorée.

Cette question sera au centre de nos préoccupations au cours de cette législature».

La discussion est toujours ouverte.

M. Christophe Privet doit avouer que son préopinant, M. Daniel Manzini, a passablement fait connaître le fond de la pensée personnelle de M. Privet et d'une bonne partie de celle de son groupe politique Montreux Libre.

M. Privet est très heureux d'entendre ce soir le groupe PLR dire qu'enfin, durant cette législature, ils vont s'inquiéter de la marge d'autofinancement de la commune, puisqu'en ce qui le concerne et d'ailleurs avec son collègue M. Manzini et aussi d'autres, cela fait plus d'une législature qu'ils s'en inquiètent très sérieusement, les choses ont été clairement dites.

En ce qui concerne cette marge d'autofinancement, M. Privet, avec l'aide de plusieurs de ses collègues de la Commission des finances, a demandé à M. Rochat que l'on commence une étude sérieuse, en comparant diverses communes comparables à Montreux, pour essayer de comprendre comment cela se fait-il qu'une commune comme Montreux ne puisse pas augmenter cette marge d'autofinancement. Effectivement elle est très faible, année par année, il y a des soubresauts, il ne nie pas, mais quant on voit des communes comme Aigle, qui est bien plus petite que Montreux, qui a aussi des moyens financiers inférieurs à Montreux, arrive à faire des taux d'autofinancement du double que ceux de Montreux, il y a effectivement des questions à se poser.

Les questions ont déjà été posées un petit peu à M. Rochat. Ce serait en rapport avec l'administration communale, mais M. Privet ne le pense pas, car il à l'impression que de ce côté-là elle gère assez bien les choses. Est-ce que c'est du fait du territoire de la commune de Montreux? Est-ce que là il y a une piste? Effectivement la commune de Montreux investit passablement d'argent tant dans les bas de la commune que dans les hauts, ce sont peut-être des pistes.

Pour pouvoir aller de l'avant par rapport à ce taux d'imposition, Montreux Libre le soutiendra pour ce tour-là, mais pour les années qui suivront il sera important d'avoir quand même des réponses par rapport à cette marge d'autofinancement.

M. Privet déclare que l'on voit d'ailleurs que la Municipalité a été très claire, très franche en commission, puisque l'on sent les prémices d'une augmentation du taux d'impôt qui pourrait se présenter en 2019.

Donc, en ce qui concerne le groupe Montreux Libre, il soutiendra cette proposition municipale comme il l'a fait en commission, mais il souhaite ici

dire qu'ils sont de loin pas dans un petit monde tout rose et tout parfait actuellement à Montreux en ce qui concerne les finances.

La discussion est toujours ouverte.

M. le Municipal Pierre Rochat se permet juste de dire une chose, il ne va pas revenir sur la question de l'échéancier, du calendrier par rapport au plafond d'endettement, par rapport à l'arrêté d'imposition, ils s'en sont longuement expliqués lors du dernier Conseil communal, il y a des éléments de règles, d'opportunités. De toute manière, sur ces questions financières, en lien avec la Commissions des finances, ils auront à débattre à nouveau de ces éléments, au fur et à mesure qu'ils seront appelés à traiter du budget, du plafond d'endettement, des comptes et d'autres éléments, notamment le problème des investissements.

M. le Municipal Pierre Rochat tient juste à préciser aussi, et cela a été dit mais en insistant plus sur d'autres points, que si l'on a une augmentation rapide de l'endettement, on a une augmentation importante et rapide de l'investissement. Il y a un programme d'investissements qui se réalise et il y a beaucoup de choses qui se font. Ce n'est pas en lien avec un endettement ou du fonctionnement. Donc cela est un élément extrêmement important et auquel M. Rochat tient.

Pour sa part, M. le Municipal Pierre Rochat, avec la Municipalité, considère qu'une collectivité est là pour faire avancer les choses, elle n'est pas là pour thésauriser. A partir de ce moment-là, si on investit et que l'on s'endette dans un contexte où l'endettement est extrêmement favorable, il ne voit pas ce que la Municipalité fait de faux et il pense qu'elle fait plutôt juste.

Et sur les considérations qui sont reprises, cela amuse M. Rochat, parce qu'il y a eu une longue séance de Commission des finances où l'on a passé en revue ces questions, il y a des débats de commission, il y a le rapport de la présidente de la commission. Après si on se met à citer les uns et les autres et à reprendre les propos de celui-ci ou de celui-là, isolément, dans un autre contexte, on allongera les séances du Conseil et l'on recommencera tout à zéro.

M. le Municipal Pierre Rochat a aussi une autre lecture. Il peut aussi dire: «Attendez, je n'ai pas précisé les choses comme cela». Il a dit, par rapport au 2m2c, qu'ils iraient chercher du financement chez les partenaires, qu'ils iraient demander au Canton, pas aux Cantons au pluriel, et à la Confédération. Il a dit aussi qu'ils chercheraient des solutions et qu'ils étaient ouverts à ces questions-là. M. Rochat pense qu'il faut faire attention aussi de ne pas tout retransmettre au plénum. Il attire l'attention là-dessus, par rapport au Conseiller communal qui intervenait par rapport aux déclarations de ceux-ci ou de ceux-là, mais la commission est là pour ça, pour soulever toutes les pistes et il espère qu'en Commission l'on pourra continuer à travailler comme cela, parce que si c'est pour lui faire ressortir au plénum toutes les pistes qu'ils auront évoquées en commission, M. le Municipal Pierre Rochat sera très prudent, il le dit, il

ne va pas dire: «Faites gaffe», mais il sera très prudent et il nuancera simplement ses propos, dans le cadre de la commission, s'ils lui sont ressortis comme cela, chaque fois.

Pour le reste, pour les contribuables, il est juste qu'il a été débattu du revenu par contribuable relativement modeste, cela a été dit, mais en même temps c'est aussi lié à une configuration très composite de la Commune de Montreux. On n'est pas une commune comme Vevey, assez compacte et qui n'a pas du tout la même configuration que Montreux.

Une dernière chose sur la marge d'autofinancement. M. Rochat est complètement d'accord, il faut faire attention et on a une marge d'autofinancement positive, et on peut comparer la marge d'autofinancement sur les comptes ou sur les budgets. Sur les budgets c'est une prévision, les comptes sont toujours meilleurs que les budgets. Donc la moyenne des marges d'autofinancement, sur les dix dernières années, elle est bonne. Les marges d'autofinancement à venir, sur les comptes, elles seront vraisemblablement bonnes aussi. On doit aussi tenir compte de ces hypothèses.

M. le Municipal Pierre Rochat invite le Conseil, et il sait que tous ont dit être d'accord, à accepter ce préavis en confiance et dans un esprit de concertation et du débat qui se poursuivra dans le cadre de la Commission des finances.

La discussion se poursuit.

M. Daniel Manzini ne veut pas allonger, mais il pense que lorsque l'on a des commissions et lorsqu'il y a des événements ou des informations qui leur sont transmises, il imagine que l'on peut les transmettre au plénum. Autrement cela ne vaut pas la peine d'aller en commission.

M. le Président Christian Bécherraz relève qu'il y a un amendement à la page 4 du rapport et il donne la parole à Mme Irina Gote pour la lecture de l'amendement.

Mme Irina Gote déclare que l'amendement porte sur l'arrêté d'imposition à son chiffre 11 «Impôts sur les chiens». Il a été demandé par à un membre de la Commission de recours en matière d'impôts (COREMI) et il est libellé de la façon suivante:

C'est de rajouter au chiffre 11 point 1: en sus de chiens reconnus d'utilité publique, **les chiens de thérapie**, sur présentation d'une attestation.

L'amendement a été accepté en commission par 8 oui et 2 abstentions.

La discussion est ouverte sur cet amendement. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

On passe au vote de cet amendement.

Le Conseil communal de Montreux accepte cet amendement par 75 OUI, 1 NON et 6 abstentions.

Mme Irina Gote, présidente-rapporteuse de la commission, donne lecture des conclusions:

CONCLUSIONS

En conclusion, c'est à l'unanimité de ses membres que la CoFin accepte la prise en considération de ce préavis tel qu'amendé.

Ainsi nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes:

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Vu le préavis No 22/2016 de la Municipalité du 26 août 2016 au Conseil communal relatif au projet d'arrêté d'imposition pour les années 2017 et 2018,

Où le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

1. d'adopter l'arrêté d'imposition pour les années 2017 et 2018 présenté par la Municipalité, tel qu'amendé et annexé au présent préavis.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions par 80 OUI, 0 NON et 2 abstentions.

8.2 sur le préavis No 23/2016 relatif à l'octroi d'une autorisation générale de statuer sur les aliénations et acquisitions d'immeubles jusqu'à concurrence de CHF 300'000.- par cas, à accorder à la Municipalité pour la législature 2016-2021. (Rapp: Mme Irina Gote)

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Mme Irina Gote, présidente-rapporteuse de la commission, donne lecture des conclusions:

CONCLUSIONS

En conclusion, c'est à l'unanimité de ses membres que la CoFin accepte la prise en considération de ce préavis.

Ainsi, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes:

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Vu le préavis No 23/2016 de la Municipalité du 29 juillet 2016 au Conseil communal relatif à l'octroi d'une autorisation générale de statuer sur les aliénations et acquisitions d'immeubles jusqu'à concurrence de CHF 300'000.- par cas, à accorder à la Municipalité pour la législature 2016-2021,

Où le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

1. d'autoriser la Municipalité, pour la durée de la législature 2016-2021, à statuer sur les aliénations et acquisitions d'immeubles jusqu'à concurrence de CHF 300'000.- par cas.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions par 79 OUI, 0 NON et 0 abstention.

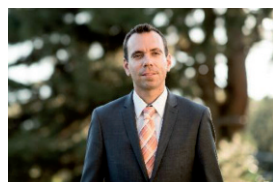
8.3 sur le préavis No 24/2016 relatif à l'octroi d'une autorisation générale de placer les disponibilités de la Commune à accorder à la Municipalité pour la durée de la législature 2016-2021. (Rapp: Mme Irina Gote);



AVOCAT / CONSEIL JURIDIQUE PRIVE
ENTREPRISES / ANALYSE JURIDIQUE

PREMIÈRE CONSULTATION: CHF 150.-

Me Stève Kalbermatten, avocat depuis 2009 et criminel, a le plaisir de vous annoncer l'ouverture de son étude d'avocat à Clarens.



Tél. 021 965 33 34
Av. Eugène-Rambert 11
Case postale 506
1815 Clarens
info@kalbermatten-avocat.ch
www.kalbermatten-avocat.ch

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Mme Irina Gote, présidente-rapporteuse de la commission, donne lecture des conclusions:

CONCLUSIONS

En conclusion, c'est à l'unanimité de ses membres que la CoFin accepte la prise en considération de ce préavis.

Ainsi, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes:

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Vu le préavis No 24/2016 de la Municipalité du 29 juillet 2016 au Conseil communal relatif à l'octroi d'une autorisation générale de placer les disponibilités de la Commune à accorder à la Municipalité pour la durée de la législature 2016-2021,

Où le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

1. d'accorder à la Municipalité pour la durée de la législature 2016-2021 une autorisation générale de placer les disponibilités de la Commune auprès de banques, d'assurances, de collectivités publiques, ou d'entreprises, toutes établies en Suisse et offrant de solides garanties financières.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions par 82 OUI, 0 NON et 0 abstention.

8.4 sur le préavis No 25/2016 relatif à l'octroi d'une autorisation générale de plaider à accorder à la Municipalité pour la durée de la législature 2016-2021. (Rapp: Mme Irina Gote);

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Mme Irina Gote, présidente-rapporteuse de la commission, donne lecture des conclusions:

CONCLUSIONS

En conclusion, c'est à l'unanimité de ses membres que la CoFin accepte la prise en considération de ce préavis.

Ainsi, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes:

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Vu le préavis No 25/2016 de la Municipalité du 29 juillet 2016 au Conseil communal relatif à l'octroi d'une autorisation générale de plaider à accorder à la Municipalité pour la durée de la législature 2016-2021,

Où le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

1. d'accorder à la Municipalité pour la durée de la législature 2016-2021 une autorisation générale de plaider.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions par 83 OUI, 0 NON et 0 abstention.

8.5 le préavis No 26/2016 relatif aux compétences financières de la Municipalité pour la législature 2016-2021 en matière de crédits supplémentaires, jusqu'à concurrence de CHF 50'000.- par cas, et d'acquisition de participations dans des sociétés commerciales, jusqu'à concurrence de CHF 150'000.- par cas. (Rapp: Mme Irina Gote);

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Mme Irina Gote, présidente-rapporteuse de la commission, donne lecture des conclusions:

CONCLUSIONS

En conclusion, c'est à l'unanimité de ses membres que la CoFin accepte la prise en considération de ce préavis.

Ainsi, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes:

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Vu le préavis No 26/2016 de la Municipalité du 29 juillet 2016 au Conseil communal relatif aux compétences financières de la Municipalité pour la législature 2016-2021 en matière de crédits supplémentaires, jusqu'à concurrence de CHF 50'000.- par cas, et d'acquisition de participations dans des sociétés commerciales, jusqu'à concurrence de CHF 150'000.- par cas,

Où le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

1. d'autoriser la Municipalité, pour la durée de la législature 2016-2021, à engager des dépenses supplémentaires jusqu'à concurrence de CHF 50'000.- par cas;

2. d'autoriser la Municipalité, pour la durée de la législature 2016-2021, à acquérir des participations dans des sociétés commerciales, jusqu'à concurrence de CHF 150'000.- par cas.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions par 81 OUI, 0 NON et 1 abstention.

M. le Président a une communication, il y a 84 cartes insérées, mais 82 signatures sur la liste de présence. Il demande aux personnes qui n'ont pas signé la liste de présence de bien vouloir le faire.

8.6 sur le préavis No 28/2016 relatif à l'octroi d'une subvention exceptionnelle de CHF 75'000.-, à financer par crédit complémentaire, à titre de participation à la recapitalisation, à hauteur de CHF 300'000.-, de la Fondation du Septembre musical à Montreux. (Rapp: M. Jean-Jacques Kiala);

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

La discussion est ouverte.

Mme Catherine Buchet Bulliard donne lecture de son intervention:

«Monsieur le Président, chers collègues, Mesdames et Messieurs,

C'est avec grand intérêt que nous avons pris connaissance de ce rapport et si je prends la parole ce soir, j'aimerais préciser que ce n'est pas pour mener le débat au niveau du pour ou contre le Septembre Musical à Montreux, mais plutôt en tant

qu'élu et vis-à-vis de nos de responsabilités des dépenses publiques et des subventions que nous venons, voire des recapitalisations de fondations que nous devons apporter.

Comme vous l'avez lu dans le rapport, l'origine des pertes est claire: multiplication d'événements liés à la musique classique et diminution du public potentiel dans la région. Nous avons un auditorium qui nous permet d'accueillir de grands orchestres symphoniques et nous devons nous positionner sur cet échiquier de musique classique ou alors laisser tomber, cela seul l'avenir nous le dira.

Pendant, nous n'avons pas les éléments financiers pour prendre des décisions éclairées. Il est écrit que la salle a été remplie à 50%, nous aurions aimé avoir d'autres chiffres. Par exemple, nous regrettons de n'avoir pas à notre disposition le nombre de places vendues et offertes, au total et par représentation. En pourcentage, quel est alors le taux d'occupation des salles, au total et par représentation? Quels sont les frais occasionnés au total et pour chaque représentation? Y a-t-il une évolution ou une diminution globale des spectateurs sur les 3 dernières années? Y a-t-il une évolution ou une diminution globale des coûts sur les 3 dernières années?

Afin de prévenir cet état de fait, nous espérons que toute nouvelle stratégie qui sera mise en place sera également accompagnée de données chiffrées fiables sur lesquelles, si nous devons encore une fois les soutenir, nous pourrions nous appuyer. Cette remarque vaut du reste pour d'autres subventions ou recapitalisations d'événements culturels qui reviennent ici et là devant notre Conseil.

A ce stade-là, nous sommes tous d'accord que nous ne pouvons couper les ailes à une nouvelle gouvernance qui essaie de se repositionner au niveau local et régional, avec de nouvelles idées. Laissons-leur le temps pour nous le démontrer. Toutefois, comme je l'ai dit préalablement, pour prendre une décision éclairée, il nous aurait fallu des chiffres. Nous laisserons donc à notre groupe la liberté de s'abstenir ou de soutenir le Conseil de Fondation, tout en réitérant que ce choix ne se porte pas sur la manifestation en elle-même, tous d'accord pour dire que la musique classique doit continuer à vivre au sein des collectivités locales. Je vous remercie pour votre écoute».

La discussion continue.

M. Michel Posternak donne lecture de son intervention:

«Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Avant que notre Conseil poursuive la discussion sur les aspects financiers de ce préavis, j'aimerais faire l'apologie du rôle historique que le Septembre Musical a tenu dans notre vie culturelle montreu-sienne, rôle que certains parmi vous ne connaissent pas nécessairement.

En effet, cette institution est en quelque sorte la mémoire vivante du passé musical de Montreux, et ce n'est pas par hasard qu'en 1946 Manuel Roth a fondé dans cette ville le Septembre Musical, en hommage aux nombreux musiciens qui l'ont honorée de leur présence.

Voyez plutôt: bon nombre de grands compositeurs ont trouvé en ce lieu leur source d'inspiration. Je ne vous citerai que trois exemples, en relation avec des œuvres universellement reconnues et appréciées du public du monde entier: tout d'abord, Tchaïkovsky, en 1878, a écrit à Clarens son *concerto de violon*, qui est l'une des œuvres les plus jouées pour cet instrument. Puis c'est aussi à Clarens que Stravinski achèvera en 1912 la composition de son *Sacre du Printemps*, qui sera créé l'année suivante à Paris. Et finalement, c'est en 1948 à Montreux, en contemplant sans doute l'un de ces crépuscules qui continuent à nous émerveiller, que Richard Strauss mettra un point final à son œuvre en écrivant *September et Im Abendrot*, deux des plus beaux de ses *Vier letzte Lieder*.

Peu de villes en Suisse peuvent se targuer d'un tel passé musical. Mais ce sont aussi les chefs d'orchestre qui on trouvé à Montreux, soit un havre de paix, soit encore une source de stimulation, propice

à leur épanouissement. Je citerai en premier lieu, à tout seigneur tout honneur, Ernest Ansermet, qui dirigea de 1912 à 1914 l'orchestre du Kursaal de Montreux, mais aussi Wilhelm Furtwängler, dont on vient d'inaugurer un buste devant le port du Basset, et qui avait fui en 1944 une Allemagne en décomposition, pour s'établir à Clarens.

En se souvenant de ce passé prestigieux, et afin de maintenir la renommée de Montreux en tant que cité d'accueil de la musique classique, je ne puis que vous inciter, Mesdames et Messieurs, à accorder votre confiance à la Fondation du Septembre Musical, qui a maintenant à sa tête des personnalités jeunes et dynamiques, de tout premier plan, et qui sauront respecter la tradition, tout en étant résolument conscientes des défis à venir et des attentes du public actuel. Je vous remercie de votre attention».

La discussion se poursuit.

M. Christophe Privet a entendu avec grand intérêt l'intervention de Mme Catherine Buchet Bulliard au nom du groupe UDC, et il tenait ici à lui faire part qu'il compatit totalement aux propos de Mme Buchet Bulliard. M. Privet sait combien il est difficile de pouvoir, à certains moments, obtenir certains chiffres, certaines précisions, pour pouvoir décider ou pas si une subvention est méritée ou pas.

A son grand regret, M. Privet doit-il le rappeler ici qu'à deux reprises, malheureusement, le groupe politique UDC a refusé sa motion et son postulat qui demandaient justement une plus grande transparence sur ce sujet.

En ce qui concerne le groupe Montreux Libre, ils accepteront à l'unanimité du groupe, bien entendu, ce préavis déposé par la Municipalité.

La discussion continue.

Mme Irina Gote déclare que le groupe socialiste accepte la prise en considération de ce préavis à une très large majorité. Ils ont noté un certain nombre d'éléments positifs dans le cadre de cette recapitalisation et dans le cadre de cette démarche.

Premièrement, la nouvelle équipe a été chercher la moitié de la somme, soit CHF 75'000.-. Il est clair que les collectivités publiques mettent CHF 75'000.- mais il y a aussi un effort qui a été fait par la recherche de fonds dans le privé et cette démarche-là le groupe socialiste la salue.

Et ce qui leur a plu également c'est aussi une volonté d'ouverture, une plus grande accessibilité vis-à-vis d'un nouveau public, et en cela le groupe socialiste est tout à fait favorable d'avoir cette meilleure accessibilité à la musique classique ouverte à toutes les Montreusiennes et tous les Montreusiens.

Et pour le groupe socialiste il est important que ce festival puisse continuer d'occuper aussi l'agenda culturel, peut-être effectivement à d'autres moments, mais pour eux ce serait paradoxal que dans une salle comme l'Auditorium Stravinski il n'y ait plus de musique classique qui y soit jouée.

Pour toutes ces raisons, le groupe socialiste accepte les conclusions du préavis.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

M. Jean Jacques Kiala, président-rapporteur de la commission, donne lecture des conclusions:

CONCLUSIONS

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes:

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Vu le préavis No 28/2016 de la Municipalité du 29 juillet 2016 au Conseil communal relatif à l'octroi d'une subvention exceptionnelle de CHF 75'000.-, à financer par crédit complémentaire, à titre de participation à la recapitalisation, à hauteur de CHF 300'000.-, de la Fondation du Septembre musical à Montreux,

Où le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

1. d'autoriser la Municipalité à participer à la recapitalisation de la Fondation du Septembre musical;
2. de lui allouer à cet effet une subvention exceptionnelle d'un montant de CHF 75'000.-;
3. de voter un crédit complémentaire de CHF 75'000.- au budget 2016 sur le compte 150.3653.00 «Subventions»;
4. d'amortir cette dépense par prélèvement sur la provision 9281.180 «Participation à des institutions et manifestations à caractère public» et de porter au budget 2016 un montant complémentaire de CHF 75'000.- au compte 150.4801 «Prélèvement à provision»;
5. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec cet objet.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions par 72 OUI, 1 NON et 7 abstentions.

8.7 sur le préavis No 29/2016 relatif à l'adoption de la servitude de passage public pour piétons au travers du plan de quartier (PQ) "Chernex Village" et de la modification partielle de la servitude de passage public pour piétons No 280452 (09.09.1980) qui régit le passage public des piétons sur la ruelle de la Poste à Chernex. (Rapp: M. Bernard Tschopp);

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

M. Bernard Tschopp, président-rapporteur de la commission, donne lecture des conclusions:

CONCLUSIONS

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes:

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Vu le préavis No 29/2016 de la Municipalité du 29 juillet 2016 au Conseil communal relatif à l'adoption de la servitude de passage public pour piétons au travers du plan de quartier (PQ) "Chernex Village" et à la modification partielle de la servitude de passage public pour piétons No 280452 (09.09.1980) qui régit le passage public des piétons sur la ruelle de la Poste à Chernex,

Où le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

1. d'adopter la servitude de passage public pour piétons au travers du PQ "Chernex Village";
2. d'adopter la modification partielle de la servitude de passage public pour piétons No 280452 (09.09.1980) qui régit le passage public des piétons sur la ruelle de la Poste à Chernex;
3. de proposer au Département compétent d'approuver préalablement la servitude de passage public pour piétons au travers du PQ "Chernex Village";
4. de proposer au Département compétent d'approuver préalablement la modification partielle de la servitude de passage public pour piétons No 280452 (09.09.1980) qui régit le passage public des piétons sur la ruelle de la Poste à Chernex;
5. de donner tous pouvoirs à la Municipalité pour plaider, signer toute convention, transiger, compromettre devant toutes instances dans le cadre de tout litige consécutif à l'adoption de la servitude de passage public pour piétons au travers du PQ "Chernex Village" et de la modification partielle de la servitude de passage public pour piétons No 280452 (09.09.1980) qui régit le passage public des piétons sur la ruelle de la Poste à Chernex.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions par 76 OUI, 0 NON et 7 abstentions.

8.8 sur le préavis No 30/2016 relatif à l'adoption du plan de quartier (PQ) "Chernex Village" ainsi que la vente de la parcelle communale No 2734 pour

Pompes Funèbres Riviera
021 961 11 12



Massimo Carbonara
Anne-Catherine Scyboz-Gex
Yves Scyboz

montreux
press

La prise en main de vos imprimés!

Imprimerie I-Press
Avenue Nestlé 13
1820 Montreux
Tél. 021 966 81 00
Fax 021 966 81 02
info@ipress-sa.ch

www.ipress-sa.ch



un montant de CHF 755'000.-. (Rapp: M. Bernard Tschopp; rapp de minorité M. Florian Chiaradia);

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

M. le Président Christian Bécherraz va procéder de la manière suivante. On va d'abord se prononcer sur le rapport de minorité.

M. Bernard Tschopp tient à apporter une correction à la page 10/29. Il s'agissait de l'opposition no 5, où le résultat du vote est de 6 oui, 1 non et 3 abstentions, en lieu et place de 8 oui, 1 non et 1 abstention.

La discussion est ouverte sur le rapport de minorité.

M. Florian Chiaradia, rapporteur de minorité, donne lecture de son intervention:

«Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Après de longues discussions en commission certains des choix effectués par la Municipalité dans ce projet restent, aux yeux de la minorité, peu adéquats.

Je tiens ici à rappeler que le secteur est régi par une fiche «élément du patrimoine», en addendum du plan directeur et également citée dans le règlement du PGA, fiche que vous trouverez au dos du rapport de minorité.

Or, que constatons-nous avec ce projet, et bien - et je vous invite à comparer les plans d'aménagement du préavis et de la fiche - que la Municipalité fait sciemment fi des principes édictés dans la fiche, proposée elle-même en 2007, sauf erreur, et approuvée par votre Conseil. C'est donc particulièrement étonnant que la Municipalité ne respecte pas les règles qu'elle s'est fixée elle-même.

Ces fiches, Mesdames et Messieurs, ne tombent pas du ciel, elles ont été produites par un bureau reconnu. Elles visent à intégrer de façon harmonieuse les constructions projetées dans le bâti existant, afin de ne pas dénaturer nos quartiers et nos villages. A Chernex, le grand principe édicté par la fiche est la séparation visuelle et physique du noyau villageois est et ouest, en préservant au centre un grand espace vierge de dégagement.

Or, le présent préavis propose de remplir partiellement cet espace avec notamment l'implantation de l'aire C, et en compensation de prévoir une place publique au niveau du congélateur, dans un carrefour sans dégagement, à la sortie du parking souterrain. Je vous laisse juger, Mesdames et Messieurs, cet espace public risque d'être bien peu attractif en comparaison avec celui qui est proposé par la fiche.

Ce PQ force donc un étalement des aires de construction sans aucune plus-value. Bien au contraire, puisqu'il n'offre pas d'avantages de surfaces utiles et restreint l'espace public en comparaison des principes de la fiche.

Ainsi si la minorité soutient le principe d'une valorisation de ce périmètre, ceci doit être fait conformément aux règles en vigueur qui n'entravent d'ailleurs pas les principes d'affectation proposés dans le préavis.

Monsieur le Président, je demande donc formellement le renvoi à la Municipalité pour nouvelles propositions du présent préavis, conformément à l'art. 127.

Je vous invite, Mesdames et Messieurs, chers collègues, à accepter ce principe ou subsidiairement à refuser ce préavis. Je vous remercie».

La discussion continue.

Mme Catherine Buchet Bulliard donne lecture de son intervention:

«Monsieur le Président, chers collègues, Mesdames et Messieurs,

Malgré quelques doutes qui subsistent, mais j'y reviendrai plus bas, je vais juste parler du rapport de

minorité, une longue discussion a eu lieu concernant cette fiche «élément du patrimoine» no 4 et le respect de son contenu ou non. Vous avez tous pu prendre connaissance du rapport de minorité et des arguments développés dans ce rapport ainsi que les propos de mon préopinant qui viennent d'être faits.

Pour le groupe UDC, les explications faites lors de la commission nous suffisent amplement: les fiches ne sont pas contraignantes mais sont des guides d'aménagement. De bonnes raisons, et ce projet les propose, permettent d'en sortir. La zone demandée d'espace vierge sera juste déplacée ailleurs, non supprimée. Tout cela a été validé par les services cantonaux. De plus, la capacité constructive potentielle est optimisée n'atteignant pas la densité maximale inscrite sur la dite fiche et les grands principes d'aménagement sont respectés. Le groupe UDC refuse donc le principe proposé par mon préopinant et n'acceptera pas ce renvoi à la Municipalité».

La discussion est toujours ouverte.

M. Heinz Schoeneich aimerait faire un peu l'histoire sur ces fameuses fiches d'éléments du patrimoine qui effectivement datent de 2005. Elles ont été intégrées en consultation avec le dossier du PGA mis à l'enquête en 2007.

C'est le fruit de la réflexion de la Commune et de son mandataire, mais ces fiches n'ont jamais fait l'objet d'une concertation avec les propriétaires fonciers.

Cette concertation a été souhaitée par le Conseil, par un amendement qui introduit celle-ci dans un article du PGA, sous l'art. 25. Cette concertation depuis a eu lieu avec le développement de ce plan de quartier, donc dans ce sens, l'outil tel que mentionné dans le PGA a évolué.

Un petit rappel aussi sur ce qu'est un plan directeur, c'est un outil d'aménagement du territoire qui lui aussi est susceptible d'évoluer dans le temps.

Ce document n'est pas à prendre comme un dogme absolu. Des besoins nouveaux se sont faits sentir, par exemple un besoin de l'EMS. Et juste pour terminer, à titre d'exemple, en ce qui concerne le plan directeur cantonal, sa troisième révision date de 2008 et la quatrième date de 2016, ce qui montre bien qu'une évolution de ces documents est possible.

En l'occurrence, celui-ci a également fait tout le circuit d'approbation préalable par les services concernés de l'Etat, qui n'ont rien trouvé à redire à cette évolution du contenu de la fiche.

Dans ce sens, M. Schoeneich encourage vivement le Conseil à suivre les conclusions de la commission, c'est-à-dire à accepter ce projet de développement, le cadre qui permettra un développement harmonieux dans le village.

La discussion continue.

M. Alexandre Staeger donne lecture de son intervention:

«Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Le projet ne répond pas à la fiche «élément du patrimoine», comme le relève le rapport de minorité. Nous partageons cette analyse, mais Montreux Libre accepte néanmoins le principe du Plan de Quartier présenté pour la raison suivante: la fiche «élément du patrimoine» avait été pensée pour une relative densification du centre de Chernex dans un contexte privé. La zone de jardins ou de vergers centrale était envisagée pour l'usage des personnes habitant ce nouveau quartier, sans réel accès public généralisé.

Le Plan de Quartier présenté a comme différence fondamentale d'être un projet pour usage essentiellement public, avec un EMS, et une garderie notamment. La servitude de passage public renforce fortement cet aspect.

Par conséquent, il est acceptable de déroger à la fiche «élément du patrimoine». Montreux Libre insiste sur cet aspect: c'est le passage d'un projet

à usage principalement privé à celui de public qui justifie de ne pas respecter la fiche.

Pour toutes les autres fiches «éléments du patrimoine», il sera nécessaire de respecter les intentions qu'elles définissent, si le contexte de base n'est pas modifié.

A noter que nous considérons que l'esprit défini par la fiche sur le plan de l'esthétique doit quant à lui rester, ce qui pose problème en ce qui concerne le toit plat et son accessibilité. C'est la raison pour laquelle nous déposerons des amendements sur ces points, mais l'énorme majorité d'entre nous refusera de suivre la position de M. Chiaradia».

La discussion se poursuit.

M. Olivier Blanc donne lecture de son intervention:

«Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Si nous acceptons qu'on déroge à cette fiche dans le cas de Chernex, je crois que nous créons un fâcheux précédent. Comment pourra-t-on imposer qu'on les respecte à l'avenir si, à la première occasion, nous admettons qu'on n'en tienne pas compte?

On trouvera toujours de bonne raison pour les ignorer ! M. Staeger a évoqué quelques raisons, et on en trouvera d'autres une autre fois.

C'est dans ce sens que je vous invite à renvoyer le projet à la Municipalité, qui pourra ainsi l'améliorer et proposer un plan de quartier qui respecte les principes définis dans la fiche élément du patrimoine et, partant, sauvegarder les valeurs paysagères et patrimoniales du village de Chernex.

Je vous remercie de votre attention et vous invite donc à suivre la proposition de notre collègue Florian Chiaradia».

La discussion est toujours ouverte.

M. Michel Bongard relève qu'il est vrai que le plan directeur cantonal oriente l'aménagement du territoire vers une densification à l'intérieur du territoire bâti. Cependant un plan directeur communal lie les autorités.

Est-ce que la destination, à savoir à quoi servent ces constructions, est-ce que cela doit se faire absolument à cet endroit-là? Ce n'est pas forcément le cas et c'est un élément en droit qui est important. Il n'y a pas de preuve qu'il n'y a qu'à cet endroit que l'on peut réaliser ces constructions, quelque soit leur intérêt.

La loi sur l'aménagement du territoire et son application cantonale sont assez complexes, mais il est toujours reconnu que la planification supérieure, à savoir un plan directeur communal fait foi et lie les autorités.

La commune étant partenaire de ce projet, de l'avis de M. Bongard on est dans l'illégalité. Alors si le Conseil peut faire des lois, peut les modifier dans le cadre de ses compétences, il n'est pas compétent pour les violer. Pour M. Bongard on ne respecte pas la loi sur l'aménagement du territoire.

Il invite donc le Conseil à soutenir la proposition des Verts.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

On passe au vote sur le rapport de minorité.

Le Conseil communal de Montreux refuse le rapport de minorité par 59 NON, 10 OUI et 10 abstentions.

M. le Président déclare que l'on va discuter sur le rapport de M. Bernard Tschopp, et ensuite on passera à la discussion sur le règlement.

La discussion est ouverte.

Mme Irina Gote donne lecture de son intervention:

«Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Le groupe socialiste a effectué une pesée des intérêts entre le respect stricto sensu de la fiche du patrimoine mise en cause par les Verts et les propositions de développement telles que présentées dans le Plan de Quartier de Chernex et c'est clairement les préoccupations sociales qui l'emportent.

A travers ce Plan de Quartier, on nous propose la création d'un EMS, d'appartements protégés, d'une crèche-garderie et également 40 places de travail, ce qui n'est pas rien par ces temps difficiles où les entreprises revoient à la baisse le nombre de leurs employés.

De plus, ce projet a été présenté à la population de Chernex. La société villageoise a également été consultée et il n'y a pas eu de levée de boucliers par rapport à ce que la Municipalité nous propose.

Dès lors, force est de constater que c'est un Plan de Quartier important pour le développement futur de ce village et que les habitantes et les habitants des Hauts l'attendent avec impatience.

Alors, le groupe socialiste invite la Municipalité à aller de l'avant avec ce Plan de Quartier à l'unanimité de ses membres.

A titre personnel, je suis persuadée que la Municipalité mettra tout en œuvre déjà durant la durée du chantier pour sécuriser les cheminements piétonniers dans le secteur concerné par les travaux. Je suis également rassurée de lire dans le rapport que suite aux différents comptages de véhicules en 2015, l'augmentation de la circulation entre 2010 et 2015 n'a pas eu lieu, mais on y a constaté plutôt une baisse. Ainsi, l'augmentation du trafic futur, suite à ce Plan de Quartier, ne serait que de 1%, ce qui peut être tout à fait absorbé.

Je remercie donc la commission d'avoir étudié ma demande en ce qui concerne les difficultés de circulation engendrées par ce nouveau projet. Je vous remercie».

La discussion continue.

M. Patrick Aubort donne lecture de son intervention:

«Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, chers collègues,

Le groupe PLR salue l'arrivée de ce préavis.

Ce plan de quartier est durable économiquement, il est durable socialement et il est durable écologiquement.

Son intégration dans le paysage villageois a été faite avec doigté et pensé avec tous les compromis possibles. La conservation à 90% du mur en moellons maçonnés, véritable lien entre les deux fontaines, permettra de préserver cette trace historique en aval. En amont, de vastes espaces verts, augurent des aménagements communs agréables, véritable lieu de rencontre intergénérationnel ainsi qu'une liaison piétonnière bienvenue.

En plébiscitant ce projet, on amène non seulement un cadre de vie agréable et légitime aux personnes âgées et aux jeunes enfants, mais on permet d'y intégrer les congélateurs, les édicules publics ainsi que les places de stationnement précieuses au bon fonctionnement des institutions et des commerces.

Ce projet libère ainsi de vastes espaces sur le domaine public, prompt à recevoir une place du village en promontoire digne des fêtes et marchés artisanaux organisés avec passion par une société

villageoise dynamique, pour les habitants de Chernex.

Le PLR apprécie cette densification raisonnée dans le respect du tissu bâti. Il félicite la Municipalité d'avoir communiqué régulièrement de l'avancement du projet avec la population locale lors des différentes séances d'informations.

Pour toutes les raisons évoquées ci-dessus, le groupe PLR vous invite à accepter le préavis et permettre ainsi à ce magnifique projet d'aller de l'avant.

Je vous remercie pour votre attention».

La discussion continue.

M. Eric Walther a demandé la parole avant le vote qu'il y a eu précédemment et il ne l'a seulement maintenant, pour dire que l'on ne peut pas voter oui ou non au rapport de M. Chiaradia, mais à sa demande de renvoi. Il pense que l'on a voté uniquement pour la demande de renvoi. Les deux rapports finiront au vote final, mais M. Chiaradia a demandé le renvoi à la Municipalité et de l'avis de M. Eric Walther c'est sur cela que l'on aurait dû voter, et non pas sur son rapport.

M. le Président a traité d'abord le rapport de minorité parce que si c'était renvoyé à la Municipalité on ne parlait pas de l'autre rapport. M. le Président s'excuse c'était bien un vote sur le renvoi.

La discussion se poursuit.

Mme Catherine Buchet Bulliard donne lecture de son intervention:

«Monsieur le Président, chers collègues, Mesdames et Messieurs,

Pour le groupe UDC, ce plan de quartier est un projet intéressant, qui amène une réelle plus-value au quartier "Chernex Village". Il permet de densifier le cœur du village, aujourd'hui faiblement bâti et de pallier à certains manques, telles les places de parking et une zone non encore définie qui pourrait ressembler à une place de rencontre au centre du village.

Toutefois quelques doutes subsistent et aucune réponse sûre n'a pu nous être donnée à ce stade du projet, ce que nous comprenons également.

Concernant la zone vierge non encore vraiment définie, de quelle ordre sera-t-elle? Cela sera-t-il une place publique ou une aire de jardins et de vergers?

A propos du parking, l'entrée prévue sur le plan – à une voie avec un feu – qui permettra la circulation dans un sens ou dans l'autre nous interroge. Comment les voitures attendront-elles à l'extérieur – lors d'un feu rouge – pour entrer dans le parking alors qu'on sait qu'il y a le chemin qui descend et qui est fortement fréquenté? Que cela va-t-il engendrer comme difficulté de circulation? Concernant les places de parking publiques, quel sera le règlement qui les régira? Quels seront les coûts pour les habitants? Combien y aura-t-il de places publiques et de places à louer?

Pour terminer, nous appelons de nos vœux que le concept énergétique soit digne d'une construction des années 2020. Il serait intelligent et souhaitable qu'on puisse raccorder d'autres usagers et qu'en terme d'exemple, la consommation propre dudit bâtiment soit calculée et communiquée. Nous regrettons que la consommation électrique prévue pour ces 6 bâtiments ne soit pas connue à ce jour.

Pour terminer, s'agissant du Règlement, nous soutiendrons la plupart des amendements déposés lors de notre commission. Toutefois deux nous tiennent particulièrement à cœur.

Le premier, celui de l'article 1.5, alinéa 2, que la plupart des membres de la commission désire supprimer. Il est essentiel que le cheminement piéton public puisse être gardé ouvert au public jour et nuit, 24h s/24h.

Le deuxième concerne l'article 1.6, alinéa 3, le parking souterrain. Il est important que le besoin public soit avéré dans ce quartier, sachant que Chernex

draine par ses quelques commerces de nombreux habitants de villages voisins.

En conclusion, le groupe UDC votera à l'unanimité ce plan de quartier "Chernex Village" et espère que la Municipalité fera au mieux pour satisfaire les habitants de Chernex et les citoyens de notre commune. Nous vous proposons d'en faire de même. Je vous remercie».

La discussion continue.

M. Alexandre Staeger donne lecture de son intervention:

«Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Le groupe Montreux Libre salue le principe de ce Plan de Quartier attendu par bon nombre de concitoyens de Chernex.

Toutefois, comme évoqué précédemment, certains éléments méritent une petite retouche notamment afin de préserver le caractère villageois du quartier.

C'est pourquoi nous déposerons, ou redéposerons plutôt, un certain nombre d'amendements dans le cadre du règlement».

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

M. le Président Christian Bécherraz passe aux oppositions.

Opposition No 1: PPE Fin du Craux Nos 16-18 (contresignée à 10 reprises)

M. le Président donne lecture du résultat du vote de la commission:

«La commission soutient la décision de la Municipalité et vote à l'unanimité le rejet de cette opposition».

M. le Président précise que l'on vote sur la réponse de la Municipalité, et déclare le vote ouvert.

Le Conseil communal de Montreux accepte la réponse municipale par 42 OUI, 2 NON et 5 abstentions.

Opposition No 2: Monsieur Bernard Briod – rue des Deux-Fontaines 9 – parcelle No 2737

M. Bernard Tschopp, président-rapporteur, donne lecture du résultat du vote de la commission:

«La commission soutient la décision de la Municipalité et vote à l'unanimité le rejet de cette opposition».

Le vote sur cette opposition est ouvert.

Le Conseil communal de Montreux accepte la levée de l'opposition par 70 OUI, 1 NON et 7 abstentions.

Opposition No 3: Monsieur Henri Pilet – rue des Deux-Fontaines 3 - 5 – parcelle No 2736

M. Bernard Tschopp, président-rapporteur, donne lecture du résultat du vote de la commission:

«La commission soutient la décision de la Municipalité et vote à l'unanimité le rejet de cette opposition».

Le vote sur cette opposition est ouvert.

Le Conseil communal de Montreux accepte la levée de l'opposition par 73 OUI, 2 NON et 6 abstentions.

Opposition No 4: Association transports et environnement (ATE)

La discussion est ouverte.

Mme Irina Gote déclare que le groupe socialiste accepte la réponse municipale suite à l'opposition de l'ATE, puisque la Municipalité s'engage: elle cite: «Un plan de mobilité d'entreprise sera requis par la Municipalité auprès du maître de l'ouvrage au stade de la demande de permis de construire», fin de la citation.

D. Bottarel
Agence Immobilière SA

ADMINISTRATION DE PPE • GÉRANCE • LOCATION • VENTE

Rue du Bourg 37 • CH-1816 Chailly-Montreux
Tél. 021 964 20 30 • Fax 021 964 20 31 • info@bottarel.ch

Une équipe professionnelle à votre service!

CÔTÉ JARDIN

ENTREPRISE DYNAMIQUE

CRÉATION

MAÇONNERIE - CLÔTURE - CHEMIN
TERRASSE - GAZON - PLANTATION

ENTRETIEN

TAILLE - ABATTAGE - ELAGAGE
SOINS - TONTE



Perréaz Paysagiste Sàrl

HORTICULTEUR - PAYSAGISTE - CRÉATIONS - ENTRETIEN

Perréaz G. - Route de l'Arzillière 12 - 1822 Chernex

Tél. 021 981 28 02 - Natel 078 824 19 16

Devis sans engagement

ORGANISATION



SUPER LOTO PAR ABONNEMENT

**Dimanche 26 mars 2017 à 14h30
Salle du Pierrier à Clarens**

Ouverture des portes à 13h30

Début du loto à 14h30

Prix de l'abonnement (24 tours): **Fr. 60.-**

**Fromages à raclette, corbeilles,
paniers du boucher, bouteilles de vin,
appareils ménager, Hi-Fi,
bons de repas, etc.**

Premier tour GRATUIT

Tirage au sort des abonnements.

Abonnement en vente à l'entrée
ou par réservation à:

francisbruelhart@bluewin.ch

eliauderg@gmail.com



ORGANISATION



**LES AMIS FRIBOURGEOIS
DE
MONTREUX ET ENVIRONS**

C'est donc suite à cet engagement que le groupe socialiste accepte la levée de cette opposition.

M. Bernard Tschopp, président-rapporteur, donne lecture du résultat du vote de la commission:

«La commission soutient la décision de la Municipalité et vote avec 9 oui et 1 abstention le rejet de cette opposition.

Le vote sur cette opposition est ouvert.

Le Conseil communal de Montreux accepte la levée de l'opposition par 70 OUI, 5 NON et 7 abstentions.

Opposition No 5: Les Verts - Montreux

La discussion est ouverte.

M. Florian Chiaradia déclare que par souci de cohérence avec le rapport de minorité, il invite le Conseil à refuser les conclusions de la commission sur cette opposition.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

M. Bernard Tschopp, président-rapporteur, donne lecture du résultat du vote de la commission:

«La commission soutient la décision de la Municipalité et vote avec 6 oui, 1 non et 3 abstentions le rejet de cette opposition».

Le vote sur cette opposition est ouvert.

Le Conseil communal de Montreux accepte la levée de l'opposition par 62 OUI, 10 NON et 10 abstentions.

M. le Président Christian Bécherraz passe maintenant au règlement qu'il va passer en revue page par page, et s'il n'y a pas de demande de parole il estimera que les articles concernés sont adoptés, sauf en ce qui concerne les amendements.

Règlement

Page 13: La parole n'est pas demandée.

Page 14: Il y a un amendement à l'art. 1.5, 2ème paragraphe.

La discussion est ouverte.

M. Alexandre Staeger déclare que le groupe Montreux Libre soutient cet amendement. Ils estiment effectivement que ce passage peut rester ouvert même la nuit, s'agissant d'un passage public il ne devrait pas y avoir de restriction de ce type.

La discussion continue.

Mme Irina Gote déclare que le groupe socialiste accepte à l'unanimité de ses membres l'amendement proposé, à savoir la suppression du 2ème paragraphe de l'article 1.5. En effet, le souci de la sécurité des piétons reste le même de jour comme de nuit. Dès lors, nous sommes pour l'accessibilité à toutes et tous à ce cheminement piétonnier, de jour comme de nuit.

La discussion est toujours ouverte.

M. Olivier Blanc relève que le groupe des Verts fait de même que sa préopinante. Il semble qu'un tel cheminement c'est évidemment parce que l'on part du principe qu'il offre un avantage aux piétons et cet avantage ne disparaît pas la nuit tombée.

Les désagréments que subissent les riverains du chemin sont, de toute évidence, très faibles voire inexistantes, alors qu'il faut encourager la mobilité piétonne. La mesure proposée l'entrave sans raisons sérieuses.

M. Olivier Blanc invite donc le Conseil avec la majorité de la commission, à biffer ce 2ème alinéa de l'article 1.5.

La discussion continue.

M. Heinz Schoeneich croit qu'il faut refuser cet amendement par le simple fait qu'il y a d'autres cheminements qui permettent de passer de la rue

basse à la rue haute du village, qui sont tout à fait praticables, notamment de nuit quand il y a beaucoup moins de trafic pour la partie à l'ouest.

M. Schoeneich encourage donc le Conseil à refuser cet amendement.

La discussion continue.

Mme Catherine Buchet Bulliard rappelle que le groupe UDC, comme elle l'a déjà dit lors de la discussion générale, tient à ce que ce passage piétons public puisse être gardé ouvert au public jour et nuit 24 heures sur 24.

Le groupe UDC votera donc oui à cet amendement.

La discussion est toujours ouverte.

M. le Municipal Christian Neukomm précise que la Municipalité ne combattrait pas cet amendement.

M. Bernard Tschopp, président-rapporteur de la commission, donne lecture de l'amendement:

Il s'agit de la suppression du paragraphe qu'il cite: «Afin de garantir la tranquillité des usagers du plan de quartier, cette circulation ouverte au public en journée peut être fermée durant la nuit».

Cet amendement avait été accepté par la commission par 6 oui, 4 non, 0 abstention.

M. le Président Christian Bécherraz rappelle qu'il s'agit de la suppression du deuxième alinéa de l'article 1.5 du règlement, et il déclare le vote ouvert.

Le Conseil communal de Montreux accepte cet amendement par 54 OUI, 19 NON et 9 abstentions.

Page 15: Il y a un amendement à l'art. 1.6, al. 3, parking souterrain.

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

M. Bernard Tschopp, président-rapporteur de la commission, donne lecture de l'amendement:

L'amendement proposé est la suppression du mot «éventuel» dans la phrase: «Un parking souterrain est aménagé dans le périmètre du plan de quartier, destiné aux habitants et usagers du périmètre du plan de quartier ainsi qu'à un **éventuel** besoin public supplémentaire».

L'amendement a été accepté par la commission par 10 oui, 0 non, 0 abstention.

Mme Catherine Buchet Bulliard relève qu'en commission il avait été supprimé également le mot «supplémentaire». Elle croit qu'il est resté dans l'amendement si elle ne se trompe pas. L'alinéa se terminait ainsi: «...ainsi qu'à un besoin public».

M. le Président répond qu'il ne peut pas le dire puisqu'il n'était pas dans la commission.

Mme Buchet Bulliard peut elle le confirmer parce qu'elle l'a noté.

M. Bernard Tschopp est désolé, il l'a peut-être oublié dans le rapport.

M. le Président demande à Mme Buchet Bulliard si elle veut redéposer un amendement, ce qui est le cas. Il lui demande donc de le lui transmettre par écrit.

M. le Municipal Christian Neukomm a également dans ses notes l'élimination du mot «supplémentaire».

Mme Catherine Buchet Bulliard remercie M. le Municipal Christian Neukomm cela lui évite de l'écrire.

M. le Président déclare que l'on ne va pas tergiverser, on va voter sur cet amendement.

Mme Buchet Bulliard précise qu'il y a un mot dans cet amendement qui doit être enlevé, car en commission l'amendement a été voté sans le mot «supplémentaire».

M. le Président a bien compris et l'on va voter sur cela.

M. Bernard Tschopp, président-rapporteur, redonne lecture de l'amendement corrigé:

«Un parking souterrain est aménagé dans le périmètre du plan de quartier, destiné aux habitants et usagers du périmètre du plan de quartier ainsi qu'à un besoin public».

Cet amendement avait été accepté en commission par 10 oui, 0 non, 0 abstention.

Le vote est ouvert sur cet amendement.

Le Conseil communal de Montreux accepte cet amendement par 80 OUI, 0 NON et 3 abstentions.

Page 16: La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Page 17: La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Page 18: La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

M. le Président précise que quand un amendement est refusé par la commission il n'en parle que s'il est redéposé.

Page 19: La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Pages 20, 21 et 22: La discussion est ouverte.

M. Alexandre Staeger déclare que le groupe Montreux Libre souhaite, en substance, redéposer l'amendement proposé lors de la séance de commission à l'art. 2.10. L'article se trouve à la page suivante, mais l'article commence bel et bien à la page 21.

M. Staeger, en toute transparence, a préparé deux amendements. L'idée de base c'est qu'un toit plat n'a, à leur sens, aucunement sa place au sein d'un village. A la base, non seulement l'accessibilité au toit, mais j'imagine aussi sa platitude, pour parler ainsi, était due à son affectation qui a changé, dès lors il ne se justifie plus de le maintenir en tant que toit plat, ceci d'autant plus que dans un village on ne jouit pas toujours de la vue, et M. Staeger imagine qu'il y avait l'idée de garantir un certain dégagement, d'après la formulation de l'article, mais dans le cadre d'un village cela ne lui semble pas nécessaire. Il lui semble préférable de garder des toits à pans qui sont la structure typique d'un village, d'autant plus que cela va un petit plus dans l'esprit architectural de la fiche «élément du patrimoine» que l'on avait adopté à l'époque.

M. Staeger propose donc un amendement à l'art. 2.10, amendement qu'il apportera à M. le Président une fois qu'il en aura donné lecture.

Il s'agit d'adapter la formulation de l'art. 2.10 aux zones de toitures à pans. Dans la formulation cela va peut-être un tout petit peu plus loin que cela a été fait en commission, mais dans l'esprit cela reste la même chose. M. Staeger donne lecture de l'amendement:

Alinéa 1:

«La corniche ne doit pas dépasser l'altitude de 591.5 m.»

Donc là il s'agit de remplacer l'acrotère par la corniche puisque le toit n'est plus plat mais à pans.

Alinéa 2:

«Les toitures sont à pans multiples, d'une pente minimale de 25°.

La toiture crée des avant-toits sur l'ensemble des façades.

La toiture est recouverte de tuiles plates ou d'ardoises dont la couleur correspond à la dominante de la région.

Les pignons secondaires sont interdits».

Il s'agit de la réglementation de l'aire C sur les toitures qui est reprise.

Invitation

Joëlle

BOUTIQUE

MaxMara

WEEKEND



BASLER



FUCHS SCHMITT

BEAUMONT

AMSTERDAM

Cassis®

PHILIPPE
CHASSAGNARD
PARIS

MARIE MÉRO

MICHÈLE®



*La Boutique Joëlle vous invite à découvrir
sa nouvelle collection printemps-été
lors du défilé qui aura lieu à l'Hôtel Helvétie*

le 23 mars 2017 à 15h00.



Alinéa 3:

«La largeur additionnée des percements en toiture ne dépasse pas la moitié de la longueur de la façade correspondante.

S'il y a plusieurs lucarnes, elles sont obligatoirement distinctes les unes des autres.

Les lucarnes doivent être placées en retrait de l'aplomb du mur de façade extérieure et sur une seule rangée.

Les avant-toits ne peuvent pas être interrompus au droit des lucarnes».

Il s'agit en fait de reprendre la réglementation, là aussi, de l'aire C où on a des toits à pans et de l'appliquer par analogie et par cohérence au reste de la disposition qui touche ici cette aire B.

Donc, en résumé, l'idée cela aurait été simplement de biffer l'alinéa qui disait que le toit était plat, pour le remplacer par l'alinéa qui dit que les toitures sont à pans. Simplement cela a d'autres implications que simplement modifier un petit bout d'article comme cela.

Donc l'idée, M. Staeger le répète, de cet amendement, pour simplifier un petit peu ce développement compliqué, c'est de dire que l'on remplace le toit plat par une toiture à pans.

M. le Président Christian Bécherraz demande à M. Alexandre Staeger de bien vouloir lui apporter cet amendement.

M. Stéphane Barbey a simplement une question. Il aimerait savoir les conséquences de cette modification, parce qu'à première vue il lui semble que l'autorité supérieure devra se prononcer puisqu'il s'agit quand même d'une modification majeure, qu'il y a des questions techniques délicates, pour tous ceux qui ne sont pas architectes dans cette salle et ils sont sûrement nombreux. Il semble à M. Barbey qu'il y a un problème et il aimerait qu'on lui réponde si le plan entrera en vigueur ou si à cause de cette modification il devra faire un tour auprès de l'administration, avec de nombreux mois de retard pour un chantier qui lui semble prêt à démarrer. M. Barbey demande qui peut lui répondre?

M. le Municipal Christian Neukomm remercie M. Stéphane Barbey pour cette question tout à fait pertinente. Il est évident que les implications sur cette modification reporteraient très vraisemblablement la réalisation à quelques mois.

M. Neukomm rappelle quand même qu'à Charnex il n'y a pas que des bâtiments à toits à pans, il y en a un certain nombre qui sont aussi à toits plats. Le fait est qu'ils sont intégrés dans un concept, et que le concept leur paraît tout à fait cohérent à ce stade-là, et naturellement que la Municipalité s'oppose vivement à ce dépôt d'amendement.

La discussion est toujours ouverte sur cet amendement.

M. Stéphane Barbey remercie pour les informations que l'on vient de recevoir de M. le Municipal et il

invite évidemment l'assemblée à voter contre cette proposition.

M. Alexandre Staeger déclare qu'évidemment toute modification du règlement risque de retarder son entrée en vigueur et le début des travaux forcément, y compris celle que l'on a peut être déjà acceptée. Donc finalement il ne voit pas pourquoi une modification serait traitée différemment d'une autre.

Par rapport à la question de fond, il semble à M. Staeger particulièrement inesthétique, même les bâtiments qui ont des toits plats qui sont déjà construits, donc il estime que pour lui c'est un principe, dans une zone village on doit avoir des toitures à pans, éventuellement mansardées mais en tout cas pas plates.

Mme Catherine Buchet Bulliard respecte le dépôt de cet amendement de la part de Montreux Libre, mais elle aimerait rajouter qu'en commission il en a été longuement parlé et qu'il a été refusé par tous les membres de la commission sauf 1 abstention des Verts, et évidemment accepté par Montreux Libre.

Donc la discussion a eu lieu, et pour répondre à M. Stéphane Barbey, s'il veut des nouvelles il peut s'adresser à M. Florian Chiaradia qui était membre de cette commission.

M. Florian Chiaradia aimerait juste préciser à Mme Catherine Buchet Bulliard que normalement, en commission, on a droit au secret du vote.

M. le Municipal Christian Neukomm ne veut pas répondre et appondre à tout bout de champ, mais il tient à dire à M. Alexandre Staeger qu'il ne faut pas comparer des pommes et des poires. Entre modifier l'ouverture d'une servitude publique 24 heures sur 24 ou la fermer à 22h00 et l'ouvrir à 06h00, cela n'implique pas forcément un retard dans le projet de plusieurs mois.

M. Christian Neukomm croit que pour la toiture là on touche à des éléments beaucoup plus sensibles, un peu plus structurant du plan, pour le modifier et le reporter, pas aux calendes grecques mais à quelques mois en tout cas.

M. le Président déclare que l'on va voter sur cet amendement et demande s'il faut qu'il le relise, ce qui n'est pas le cas. Il rappelle que les personnes qui votent oui acceptent l'amendement et ceux qui votent non le refusent.

Le vote est ouvert.

Le Conseil communal de Montreux refuse cet amendement par 67 NON, 8 OUI et 6 abstentions.

Page 22: Il y a un 2^{ème} amendement.

M. Alexandre Staeger déclare qu'effectivement il a un 2^{ème} amendement qu'il avait préparé au cas où le précédent était refusé.

En fait sur ce 2^{ème} amendement il s'agit simplement de supprimer l'accessibilité au toit qui ne sert plus à

grand-chose vu le changement d'affectation par rapport au premier projet. C'est une information, sauf erreur de sa part, qui est arrivée après la commission, qui a été pertinemment intégrée au rapport, et il profite donc de cette information pour redéposer l'amendement qui est exactement le même cette fois. Il n'y a plus de grosse lecture, cet amendement est exactement le même que celui qui a été déposé en commission.

C'est donc toujours à l'art. 2.10.

L'alinéa 1 reste inchangé.

A l'al. 2 il s'agit simplement de supprimer la 2^{ème} partie de telle sorte qu'il reste: **«Le bâtiment présente une toiture plate afin de favoriser l'ouverture visuelle vers le centre villageois ancien».**

Les alinéas 3 et 4, quant à eux, restent inchangés.

M. le Président demande à M. Staeger de bien vouloir lui apporter cet amendement.

M. le Municipal Christian Neukomm croit que pour écarter les débats il signale que la Municipalité ne combattra pas cet amendement, dans la mesure où M. Bernard Tschopp l'a noté dans son rapport. La Municipalité a obtenu de la part du maître de l'ouvrage et de la personne qui a rédigé ce règlement des explications. C'est une scorie de l'ancien mode de distribution des locaux qui nécessitait une séparation.

En l'occurrence, vu le fait qu'ils ont organisé la crèche-garderie sur le bâtiment C, du coup cette surface qui pouvait être accessible n'a plus de raison de l'être et le maître de l'ouvrage n'a pas un intérêt absolu à la rendre accessible, donc la Municipalité ne le combattra pas.

M. Florian Chiaradia souhaite juste rebondir sur ce que vient de dire M. le Municipal. puisque c'est un des arguments qui a été longuement servi en commission, c'est l'impossibilité de modifier l'affectation des lieux, notamment à cause de la garderie qui devait nécessairement occuper le bâtiment C, et bien là on vient d'apprendre qu'il était prévu un accès pour le toit pour cette crèche garderie.

Donc M. Chiaradia remercie la Municipalité pour cette information et il espère que toutes et tous la garderont en mémoire lors du vote final du projet.

M. Alexandre Staeger tient à préciser qu'il a commis une légère erreur. Il a supprimé un peu trop de choses, il voulait juste supprimer le mot «accessible», comme cela avait été fait en commission, et il a complètement supprimé le côté végétalisé de la toiture ce qui serait quand même dommage.

M. le Président déclare à M. Staeger que si c'est le même amendement qui figure dans le rapport, il faut quand même que M. Staeger lui l'apporte, mais M. le Président va demander à M. Tschopp d'en donner lecture.

M. Bernard Tschopp, président-rapporteur de la commission, donne lecture de l'amendement:

NOUVEAU À MONTREUX ♦ CUISINE NON-STOP DE 11 À 23H ♦ OUVERT TOUS LES JOURS



LA BRASSERIE
FINE FOOD & DRINKS

**VENEZ VOUS RÉGALER
ET PASSER UN MOMENT
D'EXCEPTION EN TOUTE
CONVIVIALITÉ !**

RÉSERVATION : 021 966 77 55

AVENUE DU CASINO 32 ♦ CH-1820 MONTREUX ♦ WWW.BRASSERIEJ5.CH

«La toiture est végétalisée».

La parole n'est plus demandée. La discussion est close. M. Le Président Christian Bécherraz déclare le vote ouvert.

Le Conseil communal de Montreux refuse cet amendement par 35 NON, 27 OUI et 13 abstentions.

M. le Président ouvre le vote sur le règlement tel qu'amendé.

Le Conseil communal de Montreux accepte ce règlement tel qu'amendé par 69 OUI, 2 NON et 9 abstentions.

M. Bernard Tschopp, président-rapporteur de la commission, donne lecture des conclusions:

CONCLUSIONS

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes:

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Vu le préavis No 30/2016 de la Municipalité du 26 août 2016 au Conseil communal relatif à l'adoption du plan de quartier (PQ) "Chernex Village" ainsi que la vente de la parcelle communale No 2734 pour un montant de CHF 755'000.-

Où le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

1. d'adopter le PQ "Chernex Village" et son règlement spécial tel qu'amendé;
2. d'adopter les propositions de réponses aux oppositions déposées durant l'enquête publique;
3. d'accepter la vente de la parcelle communale No 2734 pour un montant de CHF 755'000.-;
4. de proposer au Département compétent d'approuver préalablement le PQ "Chernex Village";
5. de donner tous pouvoirs à la Municipalité pour plaider, signer toute convention, transiger, compromettre devant toutes instances dans le cadre de la mise en œuvre de ce préavis.

La commission a soutenu ces conclusions par 8 oui, 1 non, 1 abstention.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions par 68 OUI, 5 NON et 6 abstentions.**8.9 sur le préavis No 33/2016 relatif à l'adoption des modifications apportées au dossier de révision du Plan général d'affectation (PGA) à la suite de l'approbation préalable du Département cantonal du territoire et de l'environnement (DTE) du 10 juin 2015. (Rapp: M. Grégoire Furrer);**

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

La discussion est ouverte.

M. Franco Meichtry donne lecture de son intervention:

«Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Le groupe UDC soutiendra ce préavis.

C'est avec une entière satisfaction que nous voyons enfin une solution se dessiner pour notre PGA, ainsi qu'une sécurité juridique pour la gestion de notre urbanisme, dès que le PGA sera sous toit, et cela pas avant le 2ème semestre 2017.

Quant aux oppositions aux nombres de 12, 11 sont recevables.

Malgré cela, le groupe UDC soutient la levée de ces oppositions.

C'est la seule possibilité de faire avancer ce PGA. Nous sommes conscients que ce rétropédalage ne plaise pas à tous les propriétaires. C'est l'intérêt général de notre Commune qui est en jeu. Je vous remercie».

La discussion se poursuit.

M. Heinz Schoeneich soutiendra ce préavis. Cela fera 10 ans, en mai de l'année prochaine, que le dossier a été mis à l'enquête une première fois, une deuxième fois en 2013, une troisième fois en 2016, donc cela s'accélère un petit peu, et il souhaiterait que la Municipalité puisse renseigner le Conseil sur l'énumération des étapes qui restent à franchir pour ce dossier, pour qu'enfin la population ne dispose que d'un seul document qui régit son territoire et non pas de deux documents avec lesquels il faut jongler.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

M. le Président demande à M. Grégoire Furrer, président-rapporteur de la commission, de parler des oppositions et des votes de la commission.

M. Furrer a juste une question. N'est-il pas souhaitable de traiter le règlement? Vu qu'ils ont d'abord traité le règlement et ensuite les oppositions, ce serait plus simple pour les commissaires de garder le même ordre que lors de la commission.

M. le Président Christian Bécherraz passe au règlement et il ouvrira la discussion pour chaque article.

Pour les Art. 17, 17 bis, 28 bis, 28 bis.1, 28 bis.2, 28 bis.3, 28 bis.4:

La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

M. le Président ouvre le vote sur ces articles.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces articles par 74 OUI, 0 NON et 1 abstention.

M. le Président demande à M. Furrer de lire les résultats des votes pour les oppositions.

M. Furrer déclare que la commission a accepté globalement toutes les réponses de la Municipalité, mais pas de la même manière. Certaines ont été acceptées à l'unanimité d'autres avec certaines abstentions voire avec des voix contraires.

M. Furrer demande à M. le Président s'il veut lire lui-même les oppositions et M. Furrer donnera les résultats des votes de la commission.

M. le Président trouve que cela serait trop long.

M. Furrer relève que la commission a accepté la réponse municipale à l'unanimité pour les oppositions 2, 4 et 5. On peut voter par groupe d'oppositions, mais c'est à M. le Président de décider de la manière de procéder.

M. le Président décide d'ouvrir le vote sur les oppositions 2, 4 et 5.

Il semble à Mme Irina Gote, que comme pour le Plan de Quartier de Chernex, le Conseil a accepté les réponses municipales par rapport à chaque objet, par rapport à chaque opposition, et étant donné que l'objet est vraiment d'importance et que cela serait dommage que d'éventuels opposants fassent une procédure pour vice de forme, Mme Gote pense que ce serait dans l'intérêt de tout le monde que le Conseil puisse lever les oppositions les unes après les autres, même si effectivement la commission s'exprime à l'unanimité de ses membres en faveur de la levée des oppositions 2, 4 et 5.

Mme Gote pense que pour être vraiment juste et vraiment suivre le règlement, étant donné que c'est un objet d'importance et que c'est un objet sensible, il faut faire cela dans les règles et accepter les réponses les unes après les autres.

M. le Président Christian Bécherraz décide donc de voter opposition par opposition.

Opposition 1: Monsieur René Dubochet – parcelles Nos 7449, 8516 et 3818 – Chailly, représenté par Me Marcel Heider.

Cette opposition a été déclarée irrecevable.

Opposition 2: Monsieur Patrick Fonjallaz, Monsieur et Madame Guy Stuby – parcelles Nos 12703 et 8234 – Châtelard, représentés par Me Denis Bridel.

L'opposition a fait l'objet de conciliation.

M. Grégoire Furrer, président-rapporteur de la commission, déclare que la commission a accepté la réponse municipale à l'unanimité.

M. Olivier Blanc s'excuse, il y a longtemps qu'il a demandé la parole, et il désire savoir si on peut revenir à l'opposition 1. L'opposition est effectivement irrecevable mais cela n'empêche pas le Conseil de la voter comme irrecevable. C'est une réponse, on répond à l'opposant qu'elle est irrecevable. C'est une réponse argumentée et il lui semble que le Conseil peut aussi se prononcer sur cette question en toute rigueur. On répond à l'opposant que son opposition est irrecevable, mais c'est une réponse.

M. Christophe Privet intervient maintenant parce que l'on n'est pas toujours réactif à la seconde. Il souhaiterait juste que M. le Président rappelle que dans certains cas il existe dans le règlement du Conseil la récusation d'un ou des conseillers communaux qui pourraient être éventuellement touchés par des levées d'oppositions ou pas, ou par des préavis, comme par exemple dans le cadre du préavis précédent, où l'un des membres du Conseil aurait dû simplement annoncer, au procès-verbal, qu'il se récusait, ce qui aurait été simple à faire.

Puisque M. Olivier Blanc veut voter sur l'opposition no 1, M. le Président va procéder au vote sur cette opposition.

M. Christophe Privet, vu que cela avait l'air de soulever des questions au Conseil, alors effectivement il joue la transparence, et il croit que M. Julien Chevalley était précédemment touché par le préavis précédent. Il aurait peut être donc pu signaler au procès-verbal qu'il se récusait.

M. le Président déclare que l'on ne va pas polémiquer trop longtemps. Il ouvre le vote sur l'opposition No 1, irrecevable.

Le Conseil communal de Montreux accepte par 60 OUI, 0 NON et 5 abstentions l'irrecevabilité de cette opposition.

M. le Président ayant déjà évoqué l'opposition No 2, il ouvre le vote sur cette opposition No 2.

Le Conseil communal de Montreux accepte par 70 OUI, 0 NON et 2 abstentions la réponse de la Municipalité.

Opposition No 3: Messieurs Julien, Laurent, Thierry Chevalley – parcelles Nos 3460 et 3462 – Maula Ferran Est – représentés par Me Pierre-Yves Brandt.

M. Grégoire Furrer, président-rapporteur de la commission, tient simplement à rappeler que la commission accepte la réponse municipale de lever cette opposition No 3 par 8 oui et 2 abstentions.

La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Le vote est ouvert.

Le Conseil communal de Montreux accepte par 69 OUI, 0 NON et 9 abstentions la réponse de la Municipalité.

Opposition No 4: Monsieur Jean-François Besson – parcelles Nos 8398, 8397, 8396, 8456 et 8457 – représenté par Me Jean-Michel Henny

M. Grégoire Furrer, président-rapporteur de la commission, déclare que la commission accepte la réponse municipale à l'unanimité.

Le vote est ouvert.

RESTAURANT PALAIS BONHEUR



Dans un cadre magnifique
avec vue d'exception!

**SPÉCIALITÉS ASIATIQUES - SUSHI - FONDUE CHINOISE - BBQ - METS CHAUDS
SAVEURS ASIATIQUES**



Le Conseil communal de Montreux accepte par 78 OUI, 0 NON et 1 abstention la réponse de la Municipalité.

Opposition No 5: Mesdames Heidi Tarelli-Hülmann et Maha Raouhi – parcelles Nos 5085, 5238 et 5285 – Chernex – représentées par Me Benoît Bovay

M. Grégoire Furrer, président-rapporteur de la commission, déclare que la commission accepte la réponse municipale à l'unanimité.

Le vote est ouvert.

Le Conseil communal de Montreux accepte par 73 OUI, 0 NON et 3 abstentions la réponse de la Municipalité.

Opposition No 6: Monsieur Eric Dubosson & consorts – représentés par Me Thibault Blanchard

M. Grégoire Furrer, président-rapporteur de la commission, déclare que la commission accepte la réponse municipale par 7 oui, 2 non et 1 abstention.

Le vote est ouvert.

Le Conseil communal de Montreux accepte par 65 OUI, 3 NON et 4 abstentions la réponse de la Municipalité.

Opposition No 7: Monsieur François Morier – parcelle No 3464 – Chernex

M. Grégoire Furrer, président-rapporteur de la commission, déclare que la commission accepte la réponse municipale de lever l'opposition No 7 par 7 oui, 1 non et 2 abstentions.

Le vote est ouvert.

Le Conseil communal de Montreux accepte par 70 OUI, 0 NON et 6 abstentions la réponse de la Municipalité.

Opposition No 8: Madame Françoise Brügger – parcelle No 3464 – Chernex

M. Grégoire Furrer, président-rapporteur de la commission, déclare que la commission accepte la réponse municipale de lever l'opposition No 8 par 7 oui, 2 non et 1 abstention.

Le vote est ouvert.

Le Conseil communal de Montreux accepte par 70 OUI, 2 NON et 5 abstentions la réponse de la Municipalité.

Opposition No 9: Messieurs Jean-Daniel et Bernard Monnet – parcelles Nos 8462 et 8463 – Chernex – représentés par Me Benoît Bovay

M. Grégoire Furrer, président-rapporteur de la commission, déclare que la commission accepte la réponse municipale de lever l'opposition No 9 par 7 oui et 3 abstentions.

Le vote est ouvert.

Le Conseil communal de Montreux accepte par 66 OUI, 0 NON et 9 abstentions la réponse de la Municipalité.

Opposition No 10: Monsieur André Regné – parcelle No 5312 – Territet

M. Grégoire Furrer, président-rapporteur de la commission, déclare que la commission accepte la réponse municipale de lever l'opposition No 10 par 6 oui, 1 non et 3 abstentions.

Le vote est ouvert.

Le Conseil communal de Montreux accepte par 64 OUI, 4 NON et 6 abstentions la réponse de la Municipalité.

Opposition No 11: Monsieur Charly Cheseaux – parcelle No 7410 – Chailly – représenté par Me Denis Sulliger

M. Grégoire Furrer, président-rapporteur de la commission, déclare que la commission accepte la

réponse municipale de lever l'opposition No 11 par 9 oui et 1 abstention.

Le vote est ouvert.

Le Conseil communal de Montreux accepte par 69 OUI, 0 NON et 4 abstentions la réponse de la Municipalité.

Opposition No 12: Helvetia Nostra; Monsieur et Madame Jean-Pierre Hinderer; Monsieur et Madame Jacques Ehinger; Madame Ursula Wüest; Monsieur et Madame Thomas Käser; Madame Frehat Beyeler; Monsieur José Gomez – représentés par Me Rudolf Schaller

M. Grégoire Furrer, président-rapporteur de la commission, déclare que la commission accepte la réponse municipale de lever l'opposition No 12 par 6 oui et 4 abstentions.

Le vote est ouvert.

Le Conseil communal de Montreux accepte par 59 OUI, 2 NON et 18 abstentions la réponse de la Municipalité.

M. le Président ouvre encore la discussion sur ce rapport. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

M. Grégoire Furrer, président-rapporteur de la commission, donne lecture des conclusions:

CONCLUSIONS

En conclusion, c'est à l'unanimité que la commission vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes:

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Vu le préavis No 33/2016 de la Municipalité du 22 août 2016 au Conseil communal relatif à l'adoption des modifications apportées au dossier de révision du Plan général d'affectation (PGA) à la suite de l'approbation préalable du Département cantonal du territoire et de l'environnement (DTE) du 10 juin 2015,

Oùï le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

1. d'adopter les modifications apportées au plan général d'affectation (PGA);
2. d'adopter les propositions de réponses aux oppositions déposées durant l'enquête publique complémentaire du 3 juin au 4 juillet 2016;
3. de proposer au Département cantonal compétent d'approuver préalablement les modifications apportées au plan général d'affectation (PGA);
4. de donner tous pouvoirs à la Municipalité pour plaidier, signer toute convention, transiger, compromettre devant toutes instances dans le cadre de tout litige consécutif à l'adoption des modifications apportées au plan général d'affectation (PGA).

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions par 77 OUI, 0 NON et 1 abstention.

8.10 sur le rapport-préavis No 31/2016 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 64'000.- au maximum pour la fourniture et la pose d'afficheurs indicateurs du nombre de places libres dans les parkings et en réponse au postulat de Mme Irina Gote, pris en considération le 3 février 2016, «Pour l'installation aux différents points d'entrées de notre Commune, de panneaux indiquant les places libres dans les parkings de la ville». (Rapp: M. Yves Laurent Kundert);

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

La discussion est ouverte.

M. Franco Meichtry donne lecture de son intervention:

«Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Le groupe UDC soutiendra ce préavis d'un montant de CHF 64'000.- pour la fourniture et pose d'afficheurs indicateurs de places libres dans nos parkings montreusiens.

Cette commission a soulevé les choix judicieux ou non des emplacements choisis. Il est bien clair que la pose de ces panneaux nécessite des raccordements électriques et informatiques. Le rapport choix de l'emplacement face aux contraintes de raccordements est excellent puisque le total des raccordements est de CHF. 4'000.00.

Le groupe UDC se réjouit de voir fonctionner ces indicateurs puisque leur mise en service est prévue pour le marché de Noël de cette fin d'année. Je vous remercie».

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

M. Yves Laurent Kundert, président-rapporteur de la commission, donne lecture des conclusions:

CONCLUSIONS

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes:

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Vu le rapport-préavis No 31/2016 de la Municipalité du 26 août 2016 au Conseil communal relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 64'000.- au maximum pour la fourniture et la pose d'afficheurs indicateurs du nombre de places libres dans les parkings et en réponse au postulat de Mme Irina Gote, pris en considération le 3 février 2016, «Pour l'installation aux différents points d'entrées de notre Commune, de panneaux indiquant les places libres dans les parkings de la ville»,

Oùï le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

1. que par le présent rapport-préavis, il a été répondu au postulat de Mme Irina Gote, pris en considération le 3 février 2016 «Pour l'installation aux différents points d'entrées de notre commune, de panneaux indiquant les places libres dans les parkings de la ville»;
2. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de mise en place des afficheurs indicateurs du nombre de places libres dans les parkings;
3. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 64'000.- au maximum;
4. de couvrir tout ou partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie;
5. d'autoriser la Municipalité à recourir si nécessaire à l'emprunt pour le solde, à souscrire aux meilleures conditions du marché;
6. d'amortir cet investissement par le compte de fonctionnement No 431.3312, sur une période de 5 ans au maximum;
7. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec cette affaire.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions par 74 OUI, 3 NON et 2 abstentions.

8.12 sur le rapport No 21/2016 relatif au postulat de M. le Conseiller communal Emmanuel Gétaz intitulé « Pour une étude sur la réaffectation du bâtiment, propriété de la commune, abritant actuellement l'Audiorama à Territet, notamment pour analyser l'opportunité de la création de logements ». (Rapp: M. Michel Posternak).

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

La discussion est ouverte.

M. Florian Chiaradia donne lecture de son intervention:

«Monsieur le Président, Mesdames Messieurs,

Si l'aspect pratique et l'historique du dossier nous poussent à prendre acte de ce rapport et à accepter ce principe de vente, je regrette, en quelque sorte, le traitement «peu sensible» de cet objet par la Municipalité.

Et il est vrai que la configuration des lieux est un vrai casse-tête, particulièrement détériorée par la transformation en PPE il y a 40 ans. Mais force est de constater que la Municipalité semble quelque peu échaudée par l'expérience de l'Audiorama, et désormais semble traîner ce bien comme un boulet. Cette expérience muséale passée peut expliquer éventuellement aussi la réception pour le moins sceptique du projet "Territet 2018", sur lequel le rapport ne s'étend pas.

On peut peut-être le regretter, puisque ces intentions muséales paraissent en parfaite conformité avec les lignes directrices de la politique communale, qui d'ordinaire, ne manque aucune occasion pour ériger culture et tourisme en valeur sûre.

En tous les cas, je tiens à rappeler qu'avec cet objet, la Municipalité porte une responsabilité dans l'avenir de Territet: ces surfaces représentent une opportunité considérable de développement, qui pourrait à tout le moins, tenter de corriger le manque criant d'investissement dont a bénéficié Territet ces dernières années. Commerces et établissements publics en mode survie, bureau de poste fermé, il est grand temps que la Municipalité envisage quelque chose d'innovant pour Territet. Je souhaite donc que la Municipalité tienne compte de ce paramètre pour envisager la suite à donner à cet espace, au-delà du seul critère financier. Je vous remercie».

La discussion continue.

M. Franco Meichtry donne lecture de son intervention:

«Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Ce rapport fait suite à la prise en considération par notre Conseil communal, lors de sa séance du 5 septembre 2012, du postulat demandant une étude

sur la réaffectation du bâtiment, propriété de la commune, pour analyser l'opportunité de la création de logements.

Notre Municipalité a décidé d'y répondre par un rapport, c'est son choix. C'est le rapport en lui-même qui pose problème. Ce rapport doit partir de l'état existant et de chiffrer et planifier un état futur: création de logements et mise en valeur de la salle Sissi et des salles attenantes. Ce n'est pas le cas.

Ce rapport est basé sur une expertise immobilière faite par un bureau d'expertises et conseils immobiliers. La commission a demandé à pouvoir en prendre connaissance. Refus du Municipal, c'est secret. Notre commission a dû insister lourdement pour se le faire envoyer par voie informatique. Malheureusement les 5 commissaires qui l'on reçu n'ont pas pu l'ouvrir.

La commission n'ayant pas la vérité devant les yeux a demandé l'organisation d'une visite du bâtiment, le résultat du vote, 8 oui et 1 non.

La visite a été fixée le 24 août sous l'expertise conduite de Monsieur B., du service des Domaines et Bâtiments. Un bâtiment de 13'300 m3 et d'une surface de plancher de 3'400 m2. Lors de cette visite, la commission a pris connaissance d'un deuxième accès à l'immeuble par le dépôt à calèche et où il fallait construire une nouvelle cage d'escalier. Ces deux points en contradiction totale avec le dit rapport.

Après cette visite, la séance de commission se poursuit à l'Hôtel Bristol. Le Municipal porte à notre connaissance que notre commune n'a pas l'argent pour les travaux, qu'elle ne veut pas s'embêter avec cet immeuble et qu'elle ne veut pas gérer des appartements. Là-dessus le Chef de service jette des prix abracadabrantesques, mais reconnaît qu'à court terme, notre commune doit réinvestir dans le remplacement des fenêtres, la réfection de la toiture qui fuit et qui va détériorer le bâtiment ainsi que la salle Sissi. Le renouvellement des installations techniques est aussi prévu.

Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères communales, Messieurs les Conseillers communaux, le groupe UDC vous rappelle que vous ne pouvez prendre une décision politique qu'avec la vérité devant vous. Malheureusement ce n'est pas le cas de ce rapport. C'est pourquoi le groupe UDC s'abstiendra, quant au commissaire ayant participé à cette commission, il ne participera pas au vote en signe de protestation. Je vous remercie de votre attention».

La discussion continue.

M. Vincent Haldy donne lecture de son intervention:

«Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Avant de passer au vote, il me semble pertinent d'éclairer certains Conseillers sur le point qui intéresse particulièrement Montreux Libre, à savoir: «La Salle SISSI», en vous projetant quelques images. J'espère que la technique pourra projeter les images que je lui ai soumises. Je ne sais pas si c'est le cas.

Combien de rapports nous sont soumis, abondamment illustrés d'images et de plans techniques. Celui qui nous concerne aurait mérité quelques illustrations de ce monument historique classé en note 1 (monument d'importance nationale) au recensement historique.

Qui de l'avis de tous représente un joyau de l'architecture dite: «Belle Epoque» sans équivalence et sans doute le plus beau fleuron des biens que possèdent encore la Commune de Montreux (je vous laisse en juger par vous-même).

Nous nous étonnons, à la lecture du rapport, de la naïveté dont fait preuve la Municipalité en déclarant: «La Commune recherche des partenaires privés qui auraient un intérêt à s'investir pour la collectivité publique».

En effet, au vu des nombreuses démarches déjà entreprises afin de vendre ce bien, y compris le projet «Territet 2018» qui verrait s'y installer un musée de l'hôtellerie, et compte tenu des contingences drastiques imposées par les Monuments et sites pour tout projet de transformation, il nous paraît illusoire de trouver cette perle rare.

Devrons-nous attendre, que des autorités supérieures, mettent en demeure la Commune afin de prendre des mesures de sauvegarde de cet élément patrimonial, comme on a pu le constater pour d'autres dossiers.

Le but du postulant avait pour mérite de faire entreprendre des travaux de restauration à moindre coût plutôt que de brader notre patrimoine comme le recommande la Municipalité. Merci».

La discussion est toujours ouverte.

M. Christophe Privet aimerait revenir sur ce dont M. Franco Meichtry a informé le Conseil lors de ses déclarations, à savoir que des documents avaient été demandés par la commission, en l'occurrence un rapport qui de l'avis de M. Privet semble important, à savoir une évaluation de ce bâtiment faite par une société spécialisée dans l'immobilier.

M. Privet croit qu'à la rentrée du Grand Conseil il va aller voir M. Philippe Leuba, Conseiller d'Etat, et lui demander s'il veut bien envoyer, pour la 2ème fois, à notre Municipalité, la petite brochure, le petit fascicule à l'attention des Municipalités qui rappelle la "L'info".

Lorsqu'un citoyen ou un Conseiller communal souhaite avoir une information, on la lui transmet. Au pire, on demande au président de la commission d'y mettre la confidentialité. M. Privet commence à avoir un peu de peine, sur des sujets aussi importants où il y a l'enjeu d'une partie historique de Montreux, que ce type de document soit refusé dans un premier temps aux commissaires, et qu'il faille par la suite s'énerver, voire menacer pour les recevoir. Il apprécierait, à l'avenir, en tout cas à titre personnel, que lorsque l'on demande des documents en commission ils soient fournis en temps et en heure. Parce que si on prend les derniers rapports, bien souvent les informations sont données soit après la rédaction du rapport, soit après la commission.

Les Rochers-de-Naye

**AG et
Cartes journalières
valables !**

M. Christophe Privet souhaitait relever que cela devenait franchement assez agaçant.

La discussion continue.

M. le Municipal Caleb Walther, avant de revenir sur le fond, aimerait revenir sur les propos de M. Franco Meichtry relayés par M. Christophe Privet.

M. Caleb Walther croit qu'il n'était pas à la même commission hélas, mais il espère qu'il était avec d'autres commissaires. Ils n'ont jamais refusé de donner ce document, il ont estimé et dit en toute transparence à la commission, qu'ils estimaient que ce document n'était pas nécessaire pour traiter le rapport municipal. La commission en a discuté, elle a décidé finalement d'avoir accès à ce document. La Municipalité a dit oui, mais justement comme le disait M. Privet, pour autant que la confidentialité sur ce document soit garantie. Ce document a été transmis le lendemain. Cela c'était au début de l'été. Commission à la fin de l'été et en commission la Municipalité apprend que M. Franco Meichtry n'a pas réussi à ouvrir le document. Mais il n'a ni manifesté cela auprès du président de la commission, et ni auprès de la Municipalité.

M. le Municipal Caleb Walther peut garantir que le lendemain le document était transmis à M. le président, qui via le site internet l'a transmis à tous les commissaires, comme la commission l'avait demandé et il est totalement faux de dire que la Municipalité a essayé de le cacher ou de le garder pour eux, ou il ne sait quoi. Simplement, initialement, la Municipalité estimait que ce document n'était pas nécessaire et pas pertinent pour la discussion.

Maintenant M. Caleb Walther se permet de revenir sur le fond. La Municipalité n'est pas en train de brader un joyau du patrimoine de Montreux. Ce bâtiment a été acheté par la Municipalité dans le cadre d'un projet, celui de l'Audiorama. Ce projet n'existe plus. Et la raison pour laquelle la Municipalité avait acheté ce bâtiment n'existe plus non plus.

Maintenant la Municipalité cherche une solution, et elle demande au Conseil communal s'il accepte, que parmi les recherches de solution, il puisse être mis sur le marché et que la Municipalité puisse ensuite analyser ces offres. Peut-être bien qu'il n'y aura pas d'offres intéressantes et que la Municipalité devra elle-même faire quelque chose. Peut-être il y aura des offres intéressantes. Mais la Municipalité demande simplement au Conseil si elle peut le faire.

La Municipalité aurait très bien pu ne pas poser la question au Conseil, ne pas soumettre cette intention et que le Conseil apprenne, via il ne sait quel document, que tout à coup la Municipalité avait mis en vente ce bâtiment, et M. le Municipal Caleb Walther croit deviner que la réaction aurait été tout autre.

C'est par transparence que la Municipalité propose au Conseil de mettre ce bâtiment pas forcément en vente, mais de le mettre sur le marché afin d'avoir des offres. Ces offres peuvent contenir plusieurs

variantes, notamment s'agissant de la «Salle Sissi». Et c'est sur la base de ces offres que la Municipalité pourra poursuivre ses réflexions, et le cas échéant revenir devant le Conseil avec un projet de vente ou non.

La discussion continue.

M. Alexandre Staeger se permet de revenir juste sur les propos de M. Franco Meichtry et de M. Caleb Walther. Il confirme qu'il a fallu insister pour obtenir le rapport, il s'en souvient.

M. Caleb Walther répète, M. Alexandre Staeger dit qu'il a dû insister, mais M. Caleb Walther lui dit qu'il n'a pas fallu insister, mais qu'il a fallu discuter.

M. Alexandre Staeger reprend la parole pour dire qu'ils ont dû insister et que cela c'était lors de la séance qui a eu lieu, soit la première séance, à l'avenue des Alpes, dans la salle de conférence, située à l'étage au-dessus des Affaires sociales, et il se souvient très bien qu'il a fallu insister.

Pour revenir sur un autre aspect de l'intervention de M. Walther, M. Staeger déclare que ce n'est pas parce que la Municipalité fait preuve de transparence qu'il faut nécessairement accepter le rapport.

Donc, M. Alexandre Staeger invite le Conseil à refuser le rapport proposé par la Municipalité. La discussion continue.

M. Franco Meichtry tient à préciser, comme l'a dit M. Alexandre Staeger, que le 6 juillet le fameux rapport a été demandé, avec insistance. On l'a reçu, c'est clair, au début de l'été. On n'a pas pu l'ouvrir. A la séance à fin d'août, M. Meichtry a dit que le rapport avait été reçu, mais qu'il ne pouvait pas être ouvert.

Les commissaires qui ont reçu ce rapport, ils étaient 5 à l'avoir demandés, les 5 n'ont pas pu l'ouvrir. On a dit à M. Meichtry que c'était de sa faute, à quoi il a répondu que ce n'était pas de sa faute. Alors la commission s'est terminée, sans qu'ils aient eu le rapport devant les yeux. Ceci c'est le premier point.

Mais pour revenir à la séance du 6 juillet, ils ont dû insister lourdement, il y a eu une défiance vis-à-vis de M. Caleb Walther. La commission n'ayant pas la vérité devant les yeux a demandé l'organisation d'une visite du bâtiment. Huit personnes sur neuf ont demandé la visite.

Après une fois, deux fois, trois fois, il ne faut pas venir dire à M. Meichtry le contraire au plénum, cela ne va pas. M. Meichtry le garantit, cela ne va pas.

Ensuite de cela, M. Meichtry rappelle juste une chose. Ce postulat, la moindre des choses, vis-à-vis du Conseil – il a été adopté par le Conseil pour une étude sur la réaffectation du bâtiment, propriété de la commune pour analyser l'opportunité de la création de logements – M. Meichtry l'a répété trois fois en commission, la commission ne s'est pas encore prononcée, et la Municipalité vient, en finalité de ce postulat, proposer une vente. Cela ne se fait pas. M. Meichtry est désolé, c'est de la compétence du Conseil et non de la Municipalité en ce qui

concerne les bâtiments. M. Franco Meichtry est très mécontent de cette séance de commission.

M. le Président Christian Bécherraz, avant de continuer, demande aux membres du Conseil de vérifier l'insertion de leur carte, car à l'écran il n'y a plus que 60 Conseillers.

La discussion continue.

M. Raphaël Corbaz voulait juste préciser qu'effectivement il a demandé le rapport avant la première séance de commission, et M. le Municipal lui a précisé que non effectivement, il ne voulait pas rendre public le rapport, en le donnant sous forme électronique. Mais M. le Municipal lui a donné accès au document en l'informant que M. Corbaz pouvait aller le consulter au Service des domaines et bâtiments.

Après, M. Corbaz a demandé avec insistance d'avoir le rapport sous forme électronique, parce que passer 6 heures au Service des domaines et bâtiments cela l'embêtait un petit peu. A tout moment ils ont eu droit à l'accès au document, mais auprès du Service des domaines et bâtiments, il fallait donc se déplacer.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

M. Michel Posternak, avant la lecture des conclusions, précise juste quand même un point. Il a envoyé, le lendemain de la première séance de commission, le rapport d'expertise à tous les commissaires. Il y en a deux, parmi ces commissaires, qui lui ont fait savoir qu'ils n'arrivaient pas à ouvrir ce document internet. M. Posternak le leur a envoyé par mail ordinaire, mais M. Meichtry ne lui a pas fait savoir qu'il n'avait pas réussi à l'ouvrir.

Donc M. Posternak ne pense pas que M. Meichtry puisse se plaindre de ne pas avoir eu ce document à disposition lors de la deuxième séance de commission.

M. Michel Posternak, président-rapporteur de la commission, donne lecture des conclusions:

CONCLUSIONS

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes:

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Vu le rapport No 21/2016 de la Municipalité du 3 juin 2016 au Conseil communal relatif à la réponse au postulat de M. le Conseiller communal Emmanuel Gétaz intitulé «Pour une étude sur la réaffectation du bâtiment, propriété de la commune, abritant actuellement l'Audiorama à Territet, notamment pour analyser l'opportunité de la création de logements».

Où le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,



b-swiss™ solutions Visuelles

digital signage
solutions dynamiques pour écrans
signalétique - communication
information - promotion - interactivité

b-swiss S.à.r.l.
Rue des Tuillières 1 - 1196 Gland

Contact: Philippe Viquerat - 079 212 84 55
philippeviquerat@b-swiss.com



PHARMACIE
DE CLARENS

pharmacie indépendante et familiale
spécialisée en médecines douces

préparations personnalisées
spagyrie • huiles essentielles • hydrolats
et préparations pharmaceutiques



Marché M Clarens-Centre • 1815 Clarens-Montreux
021 964 40 00 • www.pharmacie-de-clarens.ch

DÉCIDE

1. de prendre acte du présent rapport relatif au postulat de M. Emmanuel Gétaz pris en considération le 5 septembre 2012 et intitulé à la réponse au postulat de Monsieur le Conseiller communal Emmanuel Gétaz intitulé «Pour une étude sur la réaffectation du bâtiment, propriété de la commune, abritant actuellement l'Audiorama à Territet, notamment pour analyser l'opportunité de la création de logements».

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions par 45 OUI, 14 NON et 20 abstentions.

9 PRÉAVIS DE LA MUNICIPALITÉ:

M. le Président Christian Bécherraz rappelle aux présidents des commissions futures de bien vouloir rendre leur rapport dans les délais impartis, soit le dimanche soir, car il y a des délais d'impression et d'envoi pour que les membres du Conseil reçoivent les enveloppes le jeudi qui précède la séance du Conseil.

Pour cette séance, le lundi matin, 9 rapports manquaient. M. le Président et l'administration ont dû appeler les personnes concernées pour qu'elles les envoient. Il demande aux Présidents de groupe de le rappeler lors de leur séance.

Pour les Présidents de groupe, le délai d'inscription des commissaires sur le site du Conseil est le mardi à 16h00. Il les en remercie d'avance.

9.1 No 35/2016 relatif à l'adoption du budget 2017 de la Communauté intercommunale d'équipement du Haut-Léman (CIEHL). (Date de la séance de la commission intercommunale: le mercredi 2 novembre 2016 à 18 h. 00, à la Maison de Quartier, rue de Jaman 8 à Clarens);

Le rapporteur est M. Yanick Hess.

La discussion préalable est ouverte.

M. Yanick Hess demande à Mme Susanne Lauber Fürst de passer auprès de lui, à la fin de la séance, pour la dite commission.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

9.2 No 36/2016 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 665'000.00 au maximum, pour la rénovation de 4 appartements sis au locatif La Clairière à Sonloup, à la rue des Planches 4, à la rue Industrielle 21 et au collège de Brent. (Date de la séance de la commission: le jeudi 3 novembre 2016 à 19 h. 30, à la Villa Mounsey, rue du Marché 8 à Montreux);

La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

9.3 No 37/2016 relatif à la demande d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 1'350'000.- au maximum, pour le financement de la rénovation des appartements de l'immeuble de la Place des Planches 4 à Montreux et de la création d'un appartement dans les combles. (Date de la séance de la commission: le jeudi 3 novembre 2016 à 19 h. 30, à la Villa Mounsey, rue du Marché 8 à Montreux);

La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Les préavis Nos 36/2016 et 37/2016, vu l'unité de matière, seront étudiés par la même commission, mais il faudra deux rapports distincts.

La commission suivante examinera ce préavis:

Présidence Montreux Libre: Mme Susanne Lauber Fürst

Membres: Mme Anne Saito, MM. Nicolas Büchler, Julien Chevalley, René Chevalley, Denis Golaz, François Grand, Patrick Grognez, Anthony Huys, Lionel Winkler.

M. le Président Christian Bécherraz ouvre la discussion sur la composition de la commission. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

9.4 No 38/2016 relatif à l'octroi d'un droit de superficie en faveur des sociétés coopératives immobilières SCHaM et SOCIM, grevant une partie de la parcelle communale No 898 pour la réalisation de 62 logements sur dite parcelle ainsi qu'une subvention annuelle de CHF 33'691.- durant 15 ans. (Date de la séance de la commission: le mardi 1er novembre 2016 à 19 h. 00, à l'avenue des Alpes 18 à Montreux);

La discussion préalable est ouverte sur ce préavis.

M. Olivier Blanc donne lecture de son intervention:

«Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Le préavis qu'on nous soumet est lacunaire.

En effet, il ne présente pas de projets détaillés des constructions.

Or, le secteur concerné est délicat. Il abrite en effet une place de jeu public, qui est la seule zone verte de cette portion de territoire.

Le préavis ne nous dit pas ce qu'il en restera après que les bâtiments auront été construits.

Pour ma part, je ne peux pas me prononcer sur ce préavis sans disposer de telles indications.

Je souhaiterais donc que les commissaires puissent obtenir des données précises sur l'emplacement exact des constructions prévues et leur emprise au sol.

Je vous remercie de votre attention».

La discussion préalable continue.

M. Patrick Aubort donne lecture de son intervention:

«Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, chers collègues,

C'est avec un grand plaisir que le groupe PLR constate qu'il existe encore des solutions intelligentes, permettant d'offrir la possibilité à nos sociétés coopératives d'habitations que sont la SCHaM et la SOCIM de construire des immeubles à loyer abordable en milieu urbain.

Il y a un besoin avéré à Clarens de trouver des solutions de logements accessibles à des jeunes travaillant localement, à des familles proches des écoles et des commerces ou à nos aîeux qui désirent rester le plus longtemps possible en appartement.

Le PLR salue la démarche et souhaite de bonnes délibérations à la commission chargée de l'étude de ce préavis.

Je vous remercie pour votre attention».

La discussion préalable continue.

Mme Irina Gote donne lecture de son intervention:

«Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Le groupe socialiste salue l'arrivée de ce préavis qui va tout à fait dans le sens de ce que nous demandions, depuis de nombreuses années, à savoir la mise sur le marché d'appartements à loyers subventionnés.

En effet, depuis quelques années beaucoup d'appartements de ce type étaient sortis de l'offre proposée aux habitantes et habitants de notre commune, car le subventionnement se fait sur un laps de temps donné.

Ainsi, ce projet va permettre de donner une bouffée d'air aux personnes de condition modeste de tous âges qui peinent à nouer les deux bouts et par conséquent aussi à se loger.

La création d'une garderie est également prévue, afin d'étoffer l'offre de garde de tout jeunes enfants.

Alors, un grand Merci à ces deux coopératives immobilières que sont la SCHaM et la SOCIM, qui ont mis leurs synergies en commun et qui nous présentent ce magnifique projet, avec l'appui de notre Municipalité. Je vous remercie».

La discussion préalable est toujours ouverte.

M. Alexandre Staeger déclare que le groupe Montreux Libre souhaite que les membres de la commission soient nantis du règlement sur les conditions d'occupation des logements à loyer subventionné, le RC ou LLM, qui n'est d'ailleurs pas publié sur le site de la Municipalité. Donc s'il pouvait être transmis aux membres de la commission cela serait très gentil.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

La commission suivante examinera ce préavis:

Présidence PLR: Mme Laurence Sierra

Membres: Mmes Sarah Boulahchiche, Charlotte Chevallier, MM. Olivier Blanc, Grégory Bovay, François Cardinaux, Bruno Femia, Vincent Haldi, Franço Meichtry, Cyril Pabst.

M. le Président Christian Bécherraz ouvre la discussion sur la composition de la commission. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

9.5 No 39/2016 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif d'un montant de CHF 726'000.- au maximum pour couvrir les frais liés aux travaux relatifs à l'entretien des forêts de protection dans le périmètre des Avants. (Date de la séance de la commission: le mardi 1er novembre 2016 à 20h30, à la Villa Mounsey, rue du Marché 8 à Montreux);

La discussion préalable est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

La commission suivante examinera ce préavis:

Présidence SOC: Mme Nathalie Antonijevic

Membres: Mmes Tanya Bonjour, Geneviève Brunner, Carola Fastiggi, Carola Feissli, Sandra Genier Müller, Anne-Céline Jost, MM. Christian Allenbach, Christian Gagnat, Jörg Meyer.

M. le Président Christian Bécherraz ouvre la discussion sur la composition de la commission. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

9.6 No 40/2016 relatif à la demande d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 3'360'000.- au maximum, pour le financement de la réalisation de la surélévation et de l'assainissement thermique de l'enveloppe, avec remplacement des fenêtres de l'un des bâtiments du collège Etraz ainsi que de la création d'une cage d'escaliers avec ascenseur. (Date de la séance de la commission: le mardi 1er novembre 2016 à 19h00, à la Villa Mounsey, rue du Marché 8 à Montreux); (suite en page 29)

SPÉCIAL 14 ANS

L'ANNIVERSAIRE
CABARET

DU LUNDI 27 FÉVRIER
AU DIMANCHE 5 MARS

SURPRISES • CADEAUX • ANIMATIONS

JEUDI 2 MARS &
VENDREDI 3 MARS

DÎNER-SPECTACLE

CABARET

Ladies
1001

MENU 3 PLATS
AVEC BOISSONS

ET CHF 5.- DE TICKET DE JEU

CHF 64.-

PRIX CLUB : CHF 54.-

JEU
GRATUIT

DU LUNDI 6 FÉVRIER AU SAMEDI 11 MARS

GAGNEZ-MOI !

A chacune de vos visites au Casino
recevez des bulletins de participation
pour tenter de gagner

**1^{er} PRIX Votre Fiesta
pour toujours !**

+ 1 an d'assurance
et 4 pneus hiver

**ET 7 AUTRES PRIX
À REMPORTE**

TIRAGE AU SORT
DIMANCHE 12 MARS À PARTIR DE 18H

Présence obligatoire.

**VALEUR TOTALE
+ DE CHF 25'000.-**

DU 10 AU 12 MARS Salon du bien-être

3^{ème} édition

GRAND CONCOURS
+ DE CHF 10'000.-
DE LOTS À GAGNER!

www.salon-du-bien-etre.org

THÉS DANSANTS

MARDI 7 MARS & JEUDI 6 AVRIL



1 boisson
+ 1 pâtisserie
+ parking
+ 2.- de ticket de jeu
CHF 13.-

ou

1 plat du jour
+ dessert
+ parking
+ 2.- de ticket de jeu
CHF 27.-

À 14H

B

CASINO
BARRIÈRE
MONTREUX

Tél. : +41 (0)21 962 83 83
www.casinodemontreux.ch

OUVERT 7/7

MACHINES À SOUS

DI À ME : 10H - 3H - JE : 10H - 4H
VE À SA : 10H - 5H

◆◆◆

TABLES DE JEUX

DI À ME : 5H30 - 3H - JE : 15H30 - 4H
VE À SA : 15H30 - 5H

◆◆◆

RESTAURANT L'ENTRACTE

MIDI:

LU - SA : 11H45 - 14H30 / DI : 11H45 - 15H30

SOIR:

DI - ME : 18H45 - MINUIT

JE : 18H45 - 1H / VE - SA : 18H45 - 2H

Accessible aux personnes majeures non-interdites de jeux.

◆◆◆

RESTAURANT LE SAXO

MIDI:

LU - SA : 11H45 - 14H30 / DI : 11H45 - 15H30

SOIR:

DI - JE : 18H45 - 23H / VE - SA : 18H45 - MINUIT

Accessible à tous.

◆◆◆

BAR LE SAXO

OUVERTURE: TOUS LES JOURS DÈS 10H
FERMETURE: DI - ME: 1H / JE: 2H / VE - SA: 3H

Accessible à tous.

◆◆◆

BAR DES SPORTS

OUVERTURE: LU - VE: 18H / SA: 14H / DI: 11H
FERMETURE: DI - ME: 3H / JE: 4H / VE - SA: 5H

Accessible aux personnes majeures non-interdites de jeux.

◆◆◆

RESTAURANT PALAIS BONHEUR

DI À JE: 12H - 23H / VE - SA: 12H - 2H

Réservations au +41 (0)21 965 28 28. Accessible à tous.

◆◆◆

SALLES DE BANQUETS

Etablissement de jeux réservé aux personnes majeures et non-interdites.
Pièce d'identité obligatoire. Photos non-contractuelles.



Fribourg - La Chaux-de-Fonds
Martigny - Vevey



Culturefood

quand l'appétit va ...



www.culturefood.ch

RESTAURANT PIZZERIA

Grande Salle de Conférence / Banquets 60 places



RIALTO

Chez Ricardo & Albina
Spécialités Portugaises

FERME LE LUNDI

Grillades au feu de bois - Pizzas au choix à l'emporter

Av. Mayor-Vautier 2

Tél. 021 964 32 02

1815 Clarens - Montreux

Natel 079 601 98 86

Côte de bœuf à la braise
Filet de bœuf sur ardoise
Entrecôte sur ardoise
Fondue Bourguignonne
ou Chinoise
Gambas



«LE POIVRIER»

HOTEL DE CHAILLY
Fam. Beck

Plats du jour variés

À Chailly-Montreux
www.hdc.ch

Relais & Châteaux Victoria
Glion, sur Montreux



Vous accueillez avec une cuisine raffinée
dans son restaurant.

HÔTEL VICTORIA RELAIS & CHÂTEAUX
1823 GLION/MONTRÉUX

Tél. +41 21 962 82 82 - Fax +41 21 962 82 92
info@victoria-glion.ch - www.victoria-glion.ch

CAVEAU DES VIGNERONS

M o n t r e u x

Jérôme Deschamps



Le Caveau des Vignerons vous accueille
tous les jours de 9h à 24h et de 10h à 24h
les samedis et dimanches.

Dans une ambiance détendue, venez décou-
vrir nos spécialités suisses et autres plats
selon vos envies.

Rue industrielle 30 bis - 1820 Montreux

Tél. 021.963.25.70

deltadeschamps@gmail.com



Retrouvez plus de 10 sortes de fondues,
fabrication maison:

Moitié-moitié - Pur Vacherin - Trufée - Bolets
Chèvre - Piment d'Espelette - Ails des Ours

Pour vos événements, anniversaires, mariages,
découvrez nos magnifiques plateaux
sur mesure avec au choix fromages
et viandes séchées.

Rue de l'Église Catholique 9 - 1820 Montreux
021 963 25 22

CAFÉ-RESTAURANT DU PORT



Cuisine traditionnelle
au gré des saisons
Spécialités de poissons

23, rue d'Italie - 1800 Vevey

Tél. 021 921 20 50

www.cafeduport.ch

LE P'TIT BAR

Montreux

c'est...

Le rendez-vous des amis

... Plat du jour à Fr. 14.-
et Jus Frais pressé minute

Dimanche 5 mars dès 16h00 - Karaoké

Du lundi au jeudi: 07h00 - 23h00 / Vendredi: 07h00 - 24h00
Samedi: 10h00 - 24h00 / Dimanche: 10h00-18h00



My MONTREUX.CH

Le P'tit Bar

Le P'tit Bar - Av. Nestlé - 1820 Montreux - Tél. 021 963 00 44 - leptitbar.mtx@gmail.com

Le Palais Oriental



Restaurant (Saveurs d'Iran, Liban, Maroc) • Salle de banquet
Veranda • Galerie d'Art • Caviar d'Iran
1820 Montreux • Tél. 021 963 12 71 • www.palaisoriental.ch

Panino
DESSERT



Pains cuits au feu de bois
Pâtisseries • Chocolats
Service Traiteur • Tea room

www.panino-dessert.ch - Tél. 0848 000 070
Vevey - La Tour-de-Peilz



**Une vraie boucherie
aux produits faits maison!**

Boucherie
Charcuterie Artisanale

Grand-Rue 24, 1844 Villeneuve
Tél. 021 960 10 64 - Fax 021 960 16 46
P Fermé le jeudi

RESTAURANT PIZZERIA
Spécialités italiennes
LA GONDOLA

Terrasse au bord du Lac - Pizza au feu de bois
Chez Sabine et Annibale



Fermé le mardi soir et le mercredi
Grand'Rue 89
1844 Villeneuve - Tél. 021 960 31 36

**DU JEUDI AU DIMANCHE,
GRILLADES DE POISSONS,
SPÉCIALITÉS DE FRUITS DE
MER ET MOULES MARINIÈRES**

**DÉGUSTATION
DE PÂTES FRAÎCHES
NOS GRILLADES**

**PIZZA AU FOUR à BOIS
(AUSSI À L'EMPORTER)**

RESTAURANT PALAIS BONHEUR



**SUSHI - FONDUE CHINOISE - BBQ - METS
CHAUDS - SAVEURS ASIATIQUES**



Rue du Théâtre 9, 1820 Montreux
Tél. 021 965 28 88



Nous organisons:

Anniversaires - Apéritifs d'entreprise - Soirées à thème
Diffusions d'événements sportifs sur grand écran

Horaires

Dimanche - Jeudi
15h00 - 01h00

Vendredi - Samedi
15h00 - 02h00



Avenue des Alpes 60 • 1820 Montreux • Téléphone: 021 961 12 60 - inforivabar@bluewin.ch



Harmony

Café-Restaurant

Horaires: 9 h 30 - 21 h 00 - Lundi fermé



Av. des Alpes 8 - Montreux - Tél. 021 965 38 38



TANGO

Restaurante GRILL Argentino

*Un Coin Argentin
sur La Riviera...!*

*Notre restaurant
est conçu pour vous
faire voyager au cœur
de l'Argentine,
les Mets et la VIANDE
sont élaborés par des
MAITRES Argentins
du GRILL!*

*Open du lundi au samedi
dès 17 h 30.*

**Avenue de Chillon 70
1820 Territet-Montreux
Tél. 021 963 26 98
www.tango-restaurant.ch**

Restaurant thaïlandais Eléphant Blanc

Jean-Luc et Netaporn Müller

Spécialités thaïlandaises - Belle terrasse

Quai Grand'Rives 12
1844 Villeneuve - Tél. +41 21 960 12 68

info@elephantblanc-ned.ch
www.elephantblanc-ned.ch

P Fermé le lundi



Ambiance lounge feutrée
Menus du jour les midis
Mets à la carte & choix de tapas
Carte de fidélité & promotions

Alibi Lounge Bar
Rue du Marché 23
1820 Montreux

www.alibi-montreux.ch
restaurant@alibi-montreux.ch
Tél. +41 21 963 90 00

Restaurant - Pizzeria de l'Aigle

Entrecôte Café de Paris
Cuisine traditionnelle du terroir
Spécialités de poissons
Pâtes et Pizzas «Maison»
Tous nos plats à l'emporter

Grand Rue 48 - 1844 Villeneuve
Tél. 021 968 14 16
aiglerestaurant@bluewin.ch

AMSTEIN'S BOISSONS SHOPPING

www.amstein.ch

+ 2'500 PRODUITS
Vins-Alcools-Eaux minérales-Jus de fruits-Bières
à prix grossiste, ouvert au public

lu-ve 08h00 - 12h00 / 13h30 - 18h30, sa 09h00 - 16h00
Z.I. La Veyre, 1806 St-Légier s/Vevey
021 926 86 04



Cuisine de Poisson
recommandée



Restaurant du Basset
En face du port

Qualité - Fraîcheur

1815 Clarens / Montreux
Tél. 021 964 82 44
www.restaurant-du-basset.ch

GangNam 강남

KOREAN BARBECUE

Grillade sur votre table



Horaire Ouverture
11:00-23:00 non-stop

Grand Rue 60, 1820 Montreux,
Téléphone: 021 965 34 64

8^{ème} anniversaire d'ouverture
Sur présentation de ce bon, 1 coupe
de Prosecco offerte pour chaque
personne de votre table
lors d'un repas

La discussion préalable est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

La commission suivante examinera ce préavis:

Présidence PLR: M. Yanick Hess

Membres: Mme Ida Rodman, MM. Christian Bürki, René Chevalley, Jean-Marc Forclaz, Denis Golaz, Patrick Grognuz, Romain Pilloud, François Pochon, Vincent Tschopp.

M. le Président Christian Bécherraz ouvre la discussion sur la composition de la commission. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

9.7 No 41/2016 relatif à la demande d'un crédit d'étude de CHF 473'000.- pour l'organisation d'un concours de mandats d'études parallèles et la finalisation de la procédure d'affectation destinée à valoriser les parcelles communales Nos 142 et 2851 - dites ancienne menuiserie Held. (Date de la séance de la commission: le jeudi 27 octobre 2016 à 19h00, rue de la Gare 30 à Montreux).

La discussion préalable est ouverte.

M. Alexandre Staeger donne lecture de son intervention:

«Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Le groupe Montreux Libre est indécis quant à la question de l'opportunité du regroupement des services administratifs proposés dans ce préavis.

En effet, certains estiment que l'administration fonctionne très bien actuellement et que partant, un regroupement des services de l'administration est inutile.

De plus, d'autres investissements, comme ceux des transformations du 2m2c, sont prioritaires. Ils estiment encore que l'estimation de la partie ex Held devrait faire l'objet d'une large consultation.

D'autres pensent au contraire qu'il convient de donner les moyens à la Municipalité de pouvoir présenter, dans les plus brefs délais, une vision claire sur le regroupement de l'administration communale et le maintien du NED, ainsi que du Skatepark.

Toutefois, l'ensemble du groupe s'accorde à dire qu'un projet final démesuré devrait être refusé, à l'image du projet d'Hôtel de Ville refusé suite au référendum, il y a quelques dix ans.

Pour ces raisons, nous nous réjouissons du résultat des débats de la commission qui, nous l'espérons, nous permettront d'adopter une position unifiée».

La discussion préalable continue.

M. Florian Chiaradia donne lecture de son intervention:

«Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Le concept de continuité verte présenté dans le préavis nous semble prometteur. Nous souhaitons qu'en commission, cet aspect soit néanmoins aussi mis en perspective avec les achats récents de parcelles aux CFF, à savoir le préavis 28/2013.

Les objectifs exprimés alors par la Municipalité étaient d'y créer de nouveaux cheminements piétonniers le long des voies ferrées, voire une nouvelle desserte du quai 3 de la gare, si l'on en croit ce qui a été développé dans ce préavis.

J'invite également la commission à se pencher spécifiquement sur le programme et l'affectation des espaces de ce bâtiment. Cet emplacement pourrait ainsi être un emplacement parfaitement adapté pour, par exemple, une Maison de Quartier à Montreux.

Par ailleurs, il y a quelques mois, d'autres solutions avaient été esquissées pour le NED et le Skatepark.

Bref, je souhaite donc qu'on puisse faire le point sur toutes ces questions et vous en remercie.

Enfin une demande technique, il est fait mention à la page 5 du document de deux études, respectivement de circulation et environnementale. Je prie donc la Municipalité de mettre ces documents à disposition des commissaires avant la dite séance de commission. Je vous remercie».

La discussion préalable continue.

M. Patrick Aubort donne lecture de son intervention:

«Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, chers collègues,

Le PLR est satisfait de l'arrivée de ce préavis qui sera certainement le projet catalyseur du réaménagement de l'ensemble du secteur de la gare, un des secteurs urbains stratégiques de la ville de Montreux.

Le potentiel de développement est conséquent et nous nous réjouissons de pouvoir contempler les projets qui seront, nous en sommes certains, étonnants par leur originalité et leur capacité d'intégration.

Le PLR fait aussi confiance à la Municipalité qui se démènera certainement pour ne pas faire supporter l'intégralité des investissements aux contribuables, en incitant des partenaires privés à «monter sur ce navire» ou plutôt à «monter dans le train».

C'est l'un des projets majeurs de cette législature et le PLR félicite la Municipalité pour sa volonté d'aller de l'avant et reconstruire plus beau, plus utile et plus grand qu'avant. Il souhaite à la commission des délibérations constructives et se réjouit de soutenir ce préavis.

Je vous remercie pour votre attention».

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

La commission suivante examinera ce préavis:

Présidence des VERTS: M. Florian Chiaradia

Membres: Mme Anne-Céline Jost, MM. Claude-Pascal Gay, Emmanuel Gétaz, Anthony Huys, Jean-Noël Jourdan, Daniel Manzini, Pierre-Yves Nussbaum, Michel Posternak, Bernard Tschopp.

M. le Président Christian Bécherraz ouvre la discussion sur la composition de la commission. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

10. DÉVELOPPEMENT(S) DES MOTIONS ET DES POSTULATS

10.1 Motion de M. Daniel Manzini intitulée: «Pour une meilleure fluidité du trafic à la sortie de l'autoroute en provenance de Vevey: un giratoire à la hauteur de l'Hôtel de Chailly».

M. Daniel Manzini présente quelques images qui permettent un tout petit peu de voir ce qu'il va aborder ce soir et donne lecture du développement de sa motion:

«Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Lors des grandes manifestations et aux horaires des pendulaires, une longue file de véhicules se forme sur la voie de droite de l'autoroute pour emprunter la sortie de Montreux. Le secteur autoroutier entre Vevey et Montreux devient très dangereux, seule la voie de gauche permettant la circulation. De nombreux automobilistes utilisent même la voie d'urgence pour sortir à Montreux.

L'origine de cet engorgement se trouve au niveau du carrefour du village de Chailly. Un carrefour où la présence de feux de signalisation péjore tant le transit en direction de l'autoroute que l'accès en direction de Clarens. Les conséquences sont évidentes: le flux des automobilistes demeure entravé. Il s'ensuit des perturbations jusqu'à l'autoroute.

La réalisation d'un giratoire à Chailly permettrait d'éviter cet écueil. Il répondrait à une certaine logique permettant surtout à tout automobiliste sortant de l'autoroute, d'atteindre le giratoire situé plus bas, à la Saussaz, sans écueil, pour choisir soit de se rendre à Montreux ou à La Tour-de-Peilz.

La localisation de ce futur giratoire est encore facilitée par la présence d'un passage sous route. J'en ai parlé tout à l'heure. Ce dernier permet aux piétons de transiter entre le village de Chailly et l'école primaire en toute sécurité.

A maintes reprises, plusieurs Conseillers ont relevé des problèmes de feux de signalisation sur notre commune. A chaque fois, le service des travaux, par l'entremise de notre Municipal Monsieur Neukomm, leur a répondu qu'il partageait leur préoccupation.

Néanmoins, il avouait son impuissance face aux prérogatives de l'entreprise Siemens. Cette dernière, au bénéfice, semble-t-il, d'un contrat de maintenance et de gestion des feux de circulation, ne répondrait pas aux demandes de nos services. En clair, nous sommes dépendants de l'entreprise Siemens pour la gestion de notre trafic en zone urbaine.

En fonction de ce qui précède et afin d'améliorer la sécurité des usagers et de favoriser la fluidité du trafic, j'invite le Conseil communal à soutenir ma proposition. Je vous remercie pour votre attention et souhaite que cette motion soit transmise à une commission pour étude et rapport».

M. le Président Christian Bécherraz demande si un certain nombre de Conseillères et Conseillers appuient cette motion, ce qui est bien le cas.

M. Daniel Manzini remercie tous ceux qui ont accepté de lever la main à cette heure tardive.

Une commission sera nommée lors du prochain Conseil pour traiter cette motion.

M. le Président rappelle à tous les intervenants de bien vouloir envoyer par mail leur texte à Mme la secrétaire le plus rapidement possible.

11. DÉVELOPPEMENT DES INTERPELLATIONS ET RÉPONSES DE LA MUNICIPALITÉ

11.1 Interpellation de Mme Susanne Lauber Fürst intitulée «Sécurité routière pour les enfants de Brent».

Mme Susanne Lauber Fürst donne lecture du texte de son interpellation:

«Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, chers collègues

Des parents du village, préoccupés par la sécurité pour leurs enfants sur le chemin de l'école se sont adressés à moi. Chez nous, la plupart des enfants se rendent à pieds, soit à notre magnifique collège de Brent, soit à Chernex en empruntant le bus scolaire au Clos de la Foire, soit à Montreux-Est en partant de la gare de Fontanivent.

En **Mai 2014**, nous, parents et enfants, avons rempli un questionnaire portant sur le chemin de l'école. Et nous avons signalé les problèmes qui se posent chez nous, pour nos enfants, mais également pour d'autres piétons qui ont un besoin de considération tels que nos aînés.

En **Janvier 2016**, une brochure nous est transmise: «Les nouvelles du Plan de mobilité scolaire de l'école de Chernex». On nous apprend que des visites de terrain ont été organisées par des spécialistes. Hélas, Brent et ses écoliers ne semblent pas exister sur cette carte.

Et je lis dans le 24h du 4 octobre 2016, que la Municipalité veut plus de sécurité pour les écoliers, mais Brent n'y est pas inclus, de nouveau.

Aujourd'hui, je m'adresse à la Municipalité avec les cinq questions suivantes:

1. Pourquoi le chemin de l'école des enfants de Brent n'a-t-il pas été inclus dans le plan de mobilité scolaire de l'école de Chernex et pourquoi les considérations des enfants et parents de Brent n'ont pas, à ce jour, été prises en compte?
2. Pour les enfants qui se rendent à l'arrêt du bus scolaire au Clos de la Foire:
 - a. Un **panneau d'avertissement** «Attention aux enfants», peut-il être installé avant le Clos de la Foire, pour alerter les véhicules qui descendent, souvent à grande vitesse?
 - b. La Route du Cheval Blanc ne dispose pas de trottoir. Des **bandes longitudinales jaunes pour piétons** sont-elles envisageables?
3. Pour les enfants qui traversent le carrefour entre la Route de la Chapelle, le Chemin de la Laiterie, la Route du Cheval Blanc et le Chemin du Chantey: un **passage piéton** est-il envisageable? Les enfants ne savent pas où traverser au mieux ce carrefour. J'ai été moi-même touchée par un fourgon qui reculait à toute vitesse, pour laisser passer une voiture qui montait depuis la Route de la Chapelle et qui oubliait de regarder dans le rétroviseur.
4. En vue de l'énorme activité de constructions d'immeubles à la Route de Plantières et l'augmentation du trafic: est-ce qu'une **Zone 30** est envisageable pour que les voitures qui descendent adaptent leur vitesse? Mais avec quel impact sur le fait qu'actuellement ce tronçon est réservé aux bordiers et que la législation exige un choix: soit Zone 30, soit bordiers?
5. Quels autres moyens pour sécuriser le chemin d'école pour nos écoliers sont-ils possibles ou déjà prévus?

J'ai inclus un plan de situation dans mon interpellation, avec nos suggestions et je remercie par avance la Municipalité pour les réponses qu'elle voudra bien apporter à la présente interpellation. Merci».

Mme la Municipale Jacqueline Pellet remercie Mme Susanne Lauber Fürst pour ses questions pertinentes auxquelles il convient, au préalable, d'apporter un certain nombre d'éléments avant d'entrer dans les détails, et lui répond de la manière suivante:

Alors, effectivement le plan de mobilité scolaire concernait d'abord Chernex, éventuellement le bassin de recrutement du collège de Chernex, et ceci parce que le Conseil d'Etablissement de Montreux, des deux établissements scolaires, l'avait souhaité.

Ils avaient souhaité de faire d'abord le collège de Chernex, ensuite le collège de gare 33 et de Vernez. Ces deux éléments ont été faits l'année passée. Ils ont abouti - puisque ayant sans doute des enfants au collège de Chernex vous avez reçu des questionnaires - à un certain nombre de propositions.

Certaines ont été mises en œuvre, d'autres vont l'être avec le plan de quartier de "Chernex Village", donc ces éléments-là sont en route. Actuellement la demande a été faite par le Conseil d'Etablissement de s'occuper du plan de mobilité scolaire du collège de Vinet.

Il est évident qu'en étant proche de Chernex, Brent est aussi compris dans ce périmètre. La brochure que vous avez reçue ne donnait qu'un résumé de la situation, par conséquent il y a des cartes plus détaillées qui vous seront sans doute remises pour que vous puissiez voir les divers éléments.

Mais vos suggestions sont intéressantes. Elles permettent d'élargir un tout petit peu la réflexion du pur plan de mobilité scolaire et Mme la Municipale Jacqueline Pellet propose que la Municipalité vous réponde par écrit après avoir analysé vos différentes propositions.

Mme Susanne Lauber Fürst remercie Mme la Municipale Jacqueline Pellet et se réjouit de sa réponse.

13.2 Interpellation de M. Bernard Tschopp portant le titre: «L'espace «Gare de Montreux», les CFF avancent: notre ville prend-elle le train?»

« Monsieur le Président, Madame la Municipale et Messieurs les Municipaux, chers collègues,

Quelle bonne surprise de découvrir la mise à l'enquête publique du 12 septembre par les CFF. L'objet de la mise à l'enquête concerne principalement des travaux de transformation intérieure pour moderniser les guichets à la gare bien sûr et améliorer l'accès. Selon M. Jean-Philippe Schmidt, porte-parole des CFF, ces travaux prévoient la réouverture de l'ancien escalier central, fermé depuis des années pour cause de dégradations, car les CFF souhaitent redonner vie à ce second accès et que cette zone, un peu morte, soit plus fréquentée évitant en cela le vandalisme. Dans l'ambiance d'époque que les CFF espèrent retrouver, il y aura une amélioration de l'accès aux points de vente CFF, un nouvel espace pour un commerce et dans les étages un centre médical. Ces travaux sont planifiés dès janvier prochain pour se terminer à l'automne 2017. Alors enfin ça bouge à la place de la gare!

Par cette interpellation, je pose les questions suivantes:

- La Municipalité a-t-elle, en concordance avec les CFF, prévu et planifié un plan de sécurité pour l'espace de la gare? Si oui quels en sont les éléments principaux?
- Au vu de la modification des espaces, la Municipalité a-t-elle étudié l'amélioration attentive de l'accueil et de l'information?
- Pour revitaliser l'espace, les places de parc pour les véhicules (voitures, taxis, minibus, bus) ont-elles été repensées?
- Le cheminement pour permettre une descente sur des escaliers roulants jusqu'à la Grand Rue devrait-il être enfin englobé dans le renouveau de l'espace de la gare?
- Si la Municipalité prend le train de l'aménagement des espaces publics, peut-elle d'ores et déjà proposer un planning?

Je remercie par avance la Municipalité de ses réponses».

M. le Municipal Christian Neukomm répond à l'interpellation de M. Bernard Tschopp de la manière suivante:

«En guise de préambule aux questions de M. l'interpellateur, je rappellerai que parmi les différentes mesures qui avaient été initialement prévues par le projet d'agglomération Rivelac, le traitement des axes principaux av. de la Gare - Grand-Rue, notamment le secteur de la gare, avec pour objectif la création d'une plateforme intermodale, l'aménagement d'espaces publics sécurisés et cohérents, faisaient partie intégrante de l'un des chantiers urbains de ce projet Rivelac. A ce titre, et en parfaite adéquation avec le postulat de M. Patrick Aubort, traitant lui-même aussi de la Place de la Gare, la Municipalité a intégré ces études dans son dernier programme de législature.

Ainsi, sur la base d'un cahier des charges, un appel d'offres a été lancé auprès de quatre bureaux d'urbanisme, disposant de compétences multidisciplinaires, afin d'engager la dite réflexion. Le travail est toujours en cours avec le bureau retenu, cela en collaboration avec les CFF dans le cadre de leur projet de transformations de la gare; plusieurs séances de travail ont donc déjà eu lieu avec une délégation municipale en charge de ce projet. On signalera à cet égard, qu'une participation au coût de la finalisation des études a d'ores et déjà été admise par l'ex-régie fédérale.

J'en viens aux questions:

A la première question:

Comme je l'évoquais en préambule, la Municipalité conduit le projet d'aménagement en étroite collabo-

ration avec les CFF. Les grandes orientations du réaménagement postulent un usage prenant en compte la prééminence des flux piétonniers au droit du bâtiment de la gare en face de l'Hôtel Suisse Majestic, la réorganisation de la fonction des circulations ; on pense par exemple à la dépose minute, aux taxis, à l'accès aux commerces, ainsi que les problématiques sur la zone actuellement occupée par le stationnement de surface, ainsi que la création d'une trémie souterraine pour des piétons qui franchiraient l'avenue des Alpes en direction de la Grand-Rue.

A la deuxième question:

Il est naturellement établi que dans le cadre d'une réorganisation, respectivement le désencombrement d'espaces du type de celle de la Place de la Gare, nous conjugons cela avec des circulations internes et nous intégrons le bâtiment CFF, s'agissant notamment de la remise en valeur de son escalier monumental, qui on en est certain conduiront à une revisite complète de l'espace et de la signalétique à terme.

A la troisième question:

Cette problématique, comme en témoignent les grandes orientations du projet, fait partie intégrante de l'étude, et les dysfonctionnements constatés aujourd'hui, tant au niveau des circulations des véhicules, que ce soit les transports individuels ou en commun, que celle des piétons, appellent une redistribution fondamentale de l'espace de la gare.

A la quatrième question:

Les Escaliers de l'Hôtel Suisse font en effet partie du périmètre d'intervention, afin de mettre en œuvre des solutions améliorant la transversalité des piétons à l'avenue des Alpes dont il est fait mention plus haut et en relation avec la Grand-Rue.

A la dernière question:

Selon toute vraisemblance, l'étude d'avant-projet sera finalisée à la fin du premier semestre 2017 et conduira au dépôt d'un préavis en vue d'obtenir le financement des études de détail, puis d'une réalisation à l'horizon 2019-2020, selon les éléments du nouveau programme de législature.

M. Florian Chiaradia se permet juste de rebondir sur cette interpellation de son collègue Bernard Tschopp, puisqu'en fait l'aménagement intérieur et l'aménagement également des alentours du bâtiment de la gare préoccupent également les Verts, puisqu'ils ont déposés quelques observations auprès de la Municipalité lors de la mise à l'enquête récente de ce projet des CFF.

M. Chiaradia se permet, du coup, de demander à la Municipalité si on l'apprend maintenant ce soir, que le réaménagement conséquent de la gare aura lieu, si tout va bien, en 2019-2020, est-ce que, avant ces mesures-là, elle envisage de contacter une nouvelle fois les CFF - il est vrai que c'est sur le domaine public des CFF - mais de faire en sorte que ces panneaux qui entravent, devant le rez du bâtiment de la gare, la circulation des piétons et qui sont complètement contraires au concept des CFF de réhabiliter l'entrée centrale, de faire en sorte que ces panneaux publicitaires soient supprimés à brève échéance.

M. le Municipal Christian Neukomm prend note de la demande de M. Florian Chiaradia. Il rappelle ce qu'il a déjà dit dans la réponse à l'interpellation, la Municipalité est en contact étroit avec les CFF. Il y a des réunions qui s'échelonnent toutes les six à huit semaines. Donc ils sont parfaitement en phase avec ce projet et ils feront en sorte d'en parler lors de leur prochaine séance et donneront le retour des dites réflexions.

Il est 23h30, M. le Président lève la séance.

Les membres du Conseil ont été régulièrement convoqués le mercredi 16 novembre 2016 à 20 h. 00, à l'Aula de Montreux-Est, rue de la Gare 33 à Montreux.

Présence: 78 conseillères et conseillers ont signé la liste de présence.

Ont fait excuser leur absence: Mmes Nathalie Antonijevic, Sarah Boulahchiche, Geneviève Brunner, Carola Fastiggi, Prisca Gaillet, Carole Grangier, MM. Grégory Bovay, Nicolas Büchler, Bassam Degerab, Armin Gote, Michel Granato, François Grand, Alain Imhof, Jean Jacques Kiala, Julien Kundert, Pablo Menzi, Christophe Privet, Bernard Tschopp, Christian Vernier, Eric Walther.

N'ont pas fait excuser leur absence: MM. Grégoire Furrer, Angelo Giuliano.

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 12 OCTOBRE 2016:

Avec quelques modifications, le procès-verbal, est accepté à l'unanimité.

2. PRESTATION DE SERMENT D'UN CONSEILLER OU D'UNE CONSEILLÈRE EN REMPLACEMENT DE:

2.1 de M. Mickaël Bulliard (UDC), démissionnaire

Les membres du Bureau ont tenu séance ce jour à 19h30 et ont vérifié l'éligibilité de M. Tal Luder (UDC), en remplacement de M. Mickaël Bulliard (UDC), démissionnaire. Il a été procédé à l'élection de M. Tal Luder conformément à l'art. 67 LEDP.

M. Tal Luder est assermenté devant l'assemblée selon le cérémonial habituel.

M. le Président Christian Bécherraz félicite M. Tal Luder pour son élection.

Applaudissements de l'assemblée.

3. NOMINATIONS

3.1 d'un membre de la Commission communication et organisation «CCO» en remplacement de M. Pablo Menzi (UDC), démissionnaire

M. le Président attend les propositions.

Mme Catherine Buchet Bulliard déclare que le groupe UDC propose, en lieu et place de M. Pablo Menzi, la candidature de M. Tal Luder.

Il n'y a pas d'autres propositions.

Vu l'art. 14 du règlement du Conseil communal, la personne citée est élue. M. le Président félicite M. Tal Luder.

Applaudissements de l'assemblée.

4. COMMUNICATION DU BUREAU NOTAMMENT SUR LA COMPOSITION

4.1 de la commission chargée de la prise en considération ou non de la motion de M. Daniel Manzini: «Pour une meilleure fluidité du trafic à la sortie de l'autoroute en provenance de Vevey: un giratoire à la hauteur de l'hôtel de Chailly». (Date de la commission: le 29 novembre 2016 à 19h30, rue de la Gare 30 à Montreux)

La commission suivante examinera la prise en considération ou non de cette motion.

Présidence UDC: M. Tal Luder

Membres: Mme Anne-Lise Bühler, MM. Ihab Al Jundi, Christian Allenbach, François Cardinaux,

Mathieu Ehinger, Daniel Manzini, Pierre-Yves Nussbaum, Michel Posternak, Vincent Tschopp.

5. CORRESPONDANCE

M. le Président a reçu plusieurs courriers dont il va donner lecture.

Le premier courrier émane de Mme Sarah Boulahchiche et concerne sa démission du Conseil communal.

Le deuxième courrier émane de la Croix-Bleue Romande qui demande si les Conseillères et Conseillers seraient d'accord de donner leurs jetons de présence à la Croix-Bleue Romande. Le Bureau a refusé d'entrer en matière sur cette demande, parce que cela ouvrirait la porte à beaucoup d'autres demandes.

M. le Président demande s'il y a des questions concernant ce courrier, ce qui n'est pas le cas.

Le troisième courrier émane de Mmes Fatima Delgado Contaldi et Annick Mello Spano. Ce sont des usagers des bus 204 et 205. A ce courrier était jointe la copie de la pétition que ces personnes ont faite parvenir au directeur des VMCV. Cela ne concerne pas le Conseil communal, mais la Municipalité est au courant.

Le quatrième courrier est une pétition envoyée par M. Michel Thierry, pétition munie de 237 signatures et qui concerne le Parking Donner, pour une harmonisation des tarifs de location. Cette pétition est adressée à la Municipalité et elle est de sa compétence.

M. Yves Laurent Kundert déclare que le Parking Donner a été réalisé pour compenser notamment la suppression des places de parc de la rue du Pont.

Il demande par conséquent à la Commune d'essayer d'appliquer le même prix aux riverains de la dite rue du Pont que celui octroyé aux citoyens des Planches.

6. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

On a reçu, dans l'enveloppe, deux communications de la Municipalité. La première sur les Jeux Olympiques d'hiver 2026 – candidature de Suisse occidentale. La deuxième communication est relative au Plan général d'affectation et la suite de la procédure de révision.

La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

M. le Municipal Christian Neukomm donne lecture d'une communication relative à l'ancienne décharge Les Saviez III à Noville:

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Faisant suite à la dernière communication de la Municipalité au Conseil communal, transmise dans sa séance du 24 avril 2013 et concernant les différentes étapes qui devront être entreprises jusqu'aux travaux d'assainissement de l'ancienne décharge Les Saviez III à Noville, dite Municipalité vous informe de l'avancement du dossier et de la planification de la suite, jusqu'à la mise en place d'une solution définitive d'assainissement de la décharge.

La première phase d'assainissement a été réalisée en 2010, avec pour objectif principal la protection des marais environnants, par le confinement de la décharge et la mise en place d'une paroi étanche et d'un drainage permettant de collecter les lixiviats, afin de les traiter à la STEP de Roche.

Depuis 2010, le coût annuel pour la collecte, le transport et le traitement de ces jus de décharge à la STEP de Roche, ainsi que pour l'entretien du système, se monte à environ CHF 240'000.-; il est subventionné, à hauteur de 80%, par la Confédération et le Canton, les 20% restant étant à la charge des communes concernées.

Depuis 2014 et la réactivation des comités de pilotage (COPIL) et de projet (COPRO), des investiga-

tions supplémentaires ont été effectuées au niveau des eaux souterraines. Un modèle numérique de la décharge a été ainsi élaboré, afin de mieux comprendre le fonctionnement très complexe de l'hydrogéologie du site et l'incidence des déchets sur la nappe phréatique.

L'étude de variantes, pour la seconde phase d'assainissement, a mis en évidence qu'un traitement complet du site est irréaliste, puisqu'il consiste à évacuer l'ensemble des déchets, solution disproportionnée économiquement.

Ainsi, la variante la plus opportune consiste en un traitement in situ des lixiviats. Une station provisoire de traitement sera prochainement mise en place, pour effectuer des analyses et élaborer un rapport technique, lequel sera soumis à l'Office Fédéral de l'Environnement (OFEV). En parallèle, une solution de traitement par injection d'air dans la partie saturée de la décharge, au moyen de lances «biosparging», a également été envisagée avec des spécialistes; cette dernière doit encore faire l'objet d'une étude plus fine sur sa faisabilité. Dans tous les cas, une amélioration du confinement de la décharge sera nécessaire.

En fonction de la planification prévue pour cette deuxième phase d'assainissement, il est encore nécessaire de porter, au budget 2017, les coûts de transport et de traitement des lixiviats à la STEP de Roche.

Nous vous remettons, en annexe de la présente communication, l'information qui sera également transmise aux communes partenaires ainsi qu'aux associations, donnant un résumé des démarches effectuées jusqu'au 31 octobre 2016, ainsi que la planification des prochaines étapes.

La Municipalité ne manquera pas d'informer le Conseil communal, lorsque la solution d'assainissement pour la deuxième phase aura été choisie et approuvée par l'OFEV.

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre acte de la présente communication».

Il n'y a pas d'autres communications.

7. MOTIONS, POSTULATS ET INTERPELLATIONS DÉPOSÉS

Une motion et trois interpellations ont été déposées sur le bureau de M. le Président.

La motion émane de M. Julien Chevalley et porte le titre: «Pour un élargissement partiel de la route de la Combe adapté à la hausse constante de la circulation dans le hameau La Rottaz à Chailly/Montreux». M. Chevalley développera sa motion lors du prochain Conseil.

La première interpellation a été déposée par Mme Susanne Lauber Fürst et porte le titre: «Jeunes requérants à Chamby – essayons de les aider à trouver un avenir».

La deuxième interpellation a été déposée par M. Patrick Aubort et porte le titre: «Le Basset est-il trop court sur pattes?».

La troisième interpellation déposée par M. Alexandre Staeger a pour sujet la tenue des Jeux Olympiques à Montreux.

Ces interpellations seront développées au point 12 de l'ordre du jour.

8. RAPPORTS DES COMMISSIONS:

M. le Président Christian Bécherraz remercie les présidents des commissions pour leur célérité à rendre les rapports dans les délais, vu le peu de temps qui leur a été donné.

8.1 sur le préavis No 32/2016 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 1'088'000.- au maximum pour le renouvellement de sept véhicules utilitaires, amorti par prélèvement sur pro-

vision et l'acquisition de quatre véhicules utilitaires, pour les services des domaines et bâtiments, sport et de la voirie et des espaces verts. (Rapp: M. Bruno Femia);

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

M. le Président souligne qu'il y a trois amendements et il demande à M. Femia de lire le premier amendement.

Amendement 1: vu le préavis No 32/2016 de la Municipalité du 22 juillet 2016 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement d'un montant de CHF 1'088'000.- au maximum, amorti par prélèvement sur provision, pour le renouvellement de **sept** véhicules utilitaires, et l'acquisition de trois véhicules utilitaires, pour les services des domaines, bâtiments et sport et de la voirie et espaces verts.

La discussion est ouverte sur ce premier amendement. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Le vote est ouvert sur cet amendement.

Le Conseil communal de Montreux accepte cet amendement par 64 OUI, 2 NON et 0 abstention.

M. le Président demande à M. Femia de lire le deuxième amendement.

Amendement au point 1 des conclusions: de boucler le préavis No 30/2013, dont le solde restant s'élève à CHF 216'776.55 **et de virer ce montant en provision sur le compte No 9281.800 «Renouvellement de véhicules»;**

La discussion est ouverte sur cet amendement. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Le vote est ouvert sur cet amendement.

Le Conseil communal de Montreux accepte cet amendement par 75 OUI, 1 NON et 1 abstention.

M. le Président demande à M. Femia de lire le troisième amendement.

Amendement au point 2 des conclusions: d'autoriser la Municipalité à renouveler sept véhicules utilitaires et à acquérir trois véhicules utilitaires, pour les services des domaines, bâtiments et sport et de la voirie et espaces verts, comme décrit dans le présent préavis;

La discussion est ouverte sur cet amendement. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Le vote est ouvert sur cet amendement.

Le Conseil communal de Montreux accepte cet amendement par 75 OUI, 0 NON et 1 abstention.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

M. Bruno Femia, président-rapporteur de la commission, donne lecture des conclusions telles qu'amendées:

CONCLUSIONS

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes:

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Vu le préavis No 32/2016 de la Municipalité du 22 juillet 2016 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement d'un montant de CHF 1'088'000.- au maximum, amorti par prélèvement sur provision, pour le

renouvellement de sept véhicules utilitaires, et l'acquisition de trois véhicules utilitaires, pour les services des domaines, bâtiments et sport et de la voirie et espaces verts,

Où le rapport de la commission nommée pour l'examen de cet objet,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

1. de boucler le préavis No 30/2013, dont le solde restant s'élève à CHF 216'776.55 **et de virer ce montant en provision sur le compte No 9281.800 «Renouvellement de véhicules»;**

2. d'autoriser la Municipalité à renouveler **sept** véhicules utilitaires et à acquérir trois véhicules utilitaires, pour les services des domaines, bâtiments et sport et de la voirie et espaces verts, comme décrit dans le présent préavis;

3. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement de CHF 1'088'000.00 au maximum à comptabiliser sur le compte 9146.1330;

4. de couvrir tout ou partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie;

5. d'autoriser la Municipalité à recourir, si nécessaire, à l'emprunt pour le solde à souscrire aux meilleures conditions du marché;

6. de couvrir l'amortissement du renouvellement des véhicules pour CHF 1'025'000.00 directement par le compte No 9281.800 «Renouvellement de véhicules»;

7. d'amortir l'achat des nouveaux véhicules pour CHF 63'000.00 par les comptes d'amortissement des véhicules (3313);

8. d'autoriser la Municipalité à signer tous les actes en rapport avec cet objet.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions telles qu'amendées par 75 OUI, 0 NON et 2 abstentions.

M. le Président Christian Bécherraz signale qu'une personne a oublié de signer la liste de présence. Si cette personne veut son jeton, il faudrait qu'elle aille signer cette liste de présence.

8.2 sur le préavis No 34/2016 relatif à la mise en place d'un dispositif de travail social de proximité (TSP) et à la création d'un poste de «travailleur social hors murs» (TSHM) à 100% sur la Commune de Montreux, ainsi qu'à l'octroi d'un crédit budgétaire de CHF 154'900.- (rapport-préavis No 29/2012), ainsi qu'à la pérennisation du dispositif. (Rapp: M. Jean-Noël Jourdan);

Ce point sera à l'ordre du jour de la séance du Conseil de décembre, comme expliqué par M. le Président en début de séance. (page 5 du PV)

8.3 sur le préavis No 36/2016 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 665'000.- au maximum, pour la rénovation de 4 appartements sis au locatif La Clairière à Sonloup, à la rue des Planches 4, à la rue Industrielle 21 et au collège de Brent. (Rapp: Mme Susanne Lauber Fürst);

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

Mme Susanne Lauber Fürst signale qu'elle a oublié de copier les conclusions dans le rapport. Elle reprendra donc le préavis pour lire les conclusions et prie le Conseil d'excuser cet oubli.

La discussion est ouverte.

M. René Chevalley donne lecture de son intervention:

«Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, chères et chers collègues,

Comme vous avez pu le constater, ce préavis concerne des appartements propriété de la commune, qui nécessitent une mise en conformité tant au niveau technique pour certains, qu'au niveau pratique pour d'autres. Ceci afin de répondre au standard actuel en matière de qualité de logement.

Le groupe UDC salue la volonté municipale de ce préavis et se plaît à souligner la mise en place d'un véritable concept de rénovation et d'améliorations de cette partie du patrimoine communal.

Le tout dans un esprit de respect de loyers attractifs et abordables pour nos concitoyens.

C'est donc à l'unanimité que le groupe UDC acceptera ce préavis et vous encourage à en faire de même.

Je vous remercie pour votre attention».

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

Mme Susanne Lauber Fürst, présidente-rapporteuse de la commission, donne lecture des conclusions:

CONCLUSIONS

Les commissaires vous proposent à l'unanimité d'accepter ce préavis.

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes:

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Vu le préavis No 36/2016 de la Municipalité du 16 septembre 2016 au Conseil communal relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 665'000.- au maximum, pour la rénovation de 4 appartements sis au locatif La Clairière à Sonloup, à la rue des Planches 4, à la rue Industrielle 21 et au collège de Brent,

Où le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux relatifs à la rénovation des appartements suivants:

- La Clairière à Sonloup / Les Avants, appartement de 3½ pièces au rez;

- avenue des Planches 4 à Montreux, appartement de 3 pièces au rez;

- rue industrielle 21 à Montreux, appartement de 4½ pièces au 4e étage;

- collège de Brent, ex appartement de fonction de 2½ pièces au 1er étage

tels que décrits dans le présent préavis.

2. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 665'000.00 au maximum à comptabiliser au Bilan dans le compte 9123 «Terrains et bâtiments du patrimoine financier»;

3. de couvrir tout ou partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie;

4. d'autoriser la Municipalité à recourir, si nécessaire à l'emprunt pour le solde, à souscrire aux meilleures conditions du marché;

5. d'amortir cet investissement par le compte de fonctionnement 350.00.3303 sur une période de 30 ans au maximum;

6. d'autoriser la Municipalité à signer tous acte ou conventions en rapport avec cet objet.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions par 75 OUI, 0 NON et 0 abstention.

8.4 sur le préavis No 37/2016 relatif à la demande d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 1'350'000.- au maximum, pour le financement de la rénovation des appartements de l'immeuble de la Place des Planches 4 à Montreux et de la création d'un appartement dans les combles. (Rapp: Mme Susanne Lauber Fürst);

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

La discussion est ouverte.

M. René Chevalley donne lecture de son intervention:

«Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, chères et chers Collègues,

Construction emblématique de la vieille ville dont les façades ont été rénovées en 2008, ce bâtiment n'a bénéficié que d'un entretien intérieur minimum au cours de ces dernières décennies, ce qui a permis, et soyons en heureux pour les locataires, des locations très avantageuses.

Ces appartements ne correspondent actuellement et malheureusement plus aux exigences du marché.

La Municipalité a su saisir l'opportunité du départ des occupants de cet immeuble pour envisager une refonte de la volumétrie intérieure et de la distribution des divers espaces.

Le résultat en est ce préavis qui vous est proposé ce soir.

Il est important de souligner qu'un effort tout particulier a été effectué dans la recherche d'une isolation optimum de l'enveloppe de l'édifice, ainsi que le remplacement de toutes les fenêtres.

Ces transformations permettront ainsi une économie d'énergie d'environ 40% par rapport à la consommation actuelle.

Bien entendu ces travaux importants ont un coût.

Le groupe UDC est sensible à la mise à disposition de logements en propriétés de la commune de Montreux à des prix au mètre carré abordable et ce, autant que faire se peut.

Les loyers mensuels proposés pour la future location se situent dans la moyenne inférieure des loyers pratiqués dans notre commune pour ce genre de biens qui, ne l'oublions pas, seront mis aux standards de confort et de qualités actuels.

Le groupe UDC, à l'unanimité, acceptera ce préavis qui va dans le sens d'une politique de mise à niveau des biens communaux ainsi que l'obtention d'une rentabilité financière minimum, permettant ainsi une offre de loyers abordables pour nos contribuables.

Bien entendu, je vous encourage à soutenir l'acceptation de ce préavis.

Je vous remercie pour votre attention».

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

Mme Susanne Lauber Fürst, présidente-rapporteuse de la commission, donne lecture des conclusions:

CONCLUSIONS

Les commissaires vous proposent à l'unanimité d'accepter ce préavis.

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes:

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Vu le préavis No 37/2016 de la Municipalité du 16 septembre 2016 au Conseil communal relatif à la demande d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 1'350'000.- au maximum, pour le financement de la rénovation des appartements de l'immeuble de la Place des Planches 4 à Montreux et de la création d'un appartement dans les combles,

Ouï le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux liés à la rénovation des appartements de l'immeuble de la place des Planches 4 à Montreux et de la création d'un appartement dans les combles;
2. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 1'350'000.00 au maximum à comptabiliser au Bilan dans le compte 9123 «Terrains et bâtiments du patrimoine financie »;
3. de couvrir tout ou partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie;
4. d'autoriser la Municipalité à recourir, si nécessaire à l'emprunt pour le solde, à souscrire aux meilleures conditions du marché;
5. d'amortir cet investissement par le compte de fonctionnement 350.00.3303 sur une période de 30 ans au maximum;
6. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec cet objet.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions par 76 OUI, 0 NON et 0 abstention.

8.5 sur le préavis No 38/2016 relatif à l'octroi d'un droit de superficie en faveur des sociétés coopératives immobilières SCHaM et SOCIM, grevant une partie de la parcelle communale No 898 pour la réalisation de 62 logements sur dite parcelle ainsi qu'une subvention annuelle de CHF 33'691.- durant 15 ans. (Rapp: Mme Laurence Sierro)

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

La discussion est ouverte.

M. Florian Despond donne lecture de son intervention:

«Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Le groupe PLR accueille avec enthousiasme ce projet qui amène un élément de réponse concret à la problématique de logement sur notre commune.

Le partenariat privé/public entre les autorités communales et les deux coopératives montreuusiennes, SCHaM et SOCIM, a démontré sa pertinence et son efficacité depuis plus de 50 ans.

C'est ainsi avec satisfaction que nous constatons que la Municipalité et les dites coopératives ont pu trouver une solution de compromis, permettant rapidement la mise sur le marché de plus de 60 nouveaux appartements, sans qu'il n'en coûte 1 franc à la commune.

Certains, parmi nos rangs, auraient naturellement préféré que la totalité des nouveaux bâtiments soit

affecté à du logement abordable, susceptible d'accueillir les familles montreuusiennes tout en préservant un certain potentiel fiscal.

Nous nous rallions toutefois, à une forte majorité, à la vision de mixité sociale voulue par la Municipalité, l'important étant que ce projet se réalise. Après des années de pénurie dans l'immobilier abordable, le PLR salue cette solution avec pragmatisme.

La question de la redevance a été également évoquée dans nos rangs. Là encore, la solution trouvée avec les divers partenaires apparaît juste et équilibrée, à une majorité de notre groupe.

Dans le contexte financier actuel, l'introduction pour la première fois d'une compensation financière en faveur de la commune, en échange du droit de superficie, peut se justifier.

Le PLR note toutefois que ce sont près de 20 millions de francs que les deux coopératives s'approprient à investir au bénéfice de notre population. A ce titre, une redevance plus élevée aurait été difficilement compréhensible, en particulier considérant la vocation locale et sociale de la SCHaM et de la SOCIM, deux partenaires sur lesquelles la commune a toujours pu s'appuyer et auxquelles elle est susceptible de faire à nouveau appel dans les projets à venir.

Le PLR soutient donc avec conviction ce préavis tel que présenté par la Municipalité et vous encourage à faire de même. Merci pour votre attention».

La discussion continue.

M. Franco Meichtry donne lecture de son intervention:

«Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Le groupe UDC ne soutiendra pas ce préavis.

Par contre, je prends la parole en ma qualité d'habitant de Clarens, membre de la commission nommée pour l'examen de ce préavis, ainsi que membre de la commission chargée d'examiner le PGA suite à l'approbation du Département cantonal du territoire et de l'environnement du 10 juin 2015.

Cette parcelle communale de 2790m2 fait partie du domaine privé communal, c'est un espace vert arborisé avec un jeu pour enfant très fréquenté. Sise au carrefour entre la route de Chailly et l'avenue des Brayères, elle marque la limite entre Clarens et le village de Tavel. C'est la dernière parcelle dans ce secteur où l'on pourra construire. Ce qui est très dommageable dans ce super bâti, les enfants jouent au ballon entre les voitures, ils se réunissent dans les entrées d'immeubles et piqueniquent à midi dans les cours intérieures.

Une école au chemin des Vignes, le vieux collège à la rue du Collège, le collège Vinet et l'école professionnelle à l'avenue Rousseau nous apportent journellement des jeunes, notre communauté se doit de leur offrir de la place. Cette réflexion a été faite en commission, la réponse: «Il faut densifier!!!! On doit densifier!!!!!».

Ayant participé à la révision du Plan général d'affectation, c'est exactement le contraire, nous avons dû déclasser onze terrains à bâtir de propriétaires privés. Pourquoi notre commune ne joue-t-elle pas son rôle, pourquoi cette parcelle sera en zone constructible dès que le PGA entrera en force...?

Ce qui me surprend également, c'est ce droit de superficie. Il me semble qu'avant de parler de cela, il aurait été préférable de respecter les compétences du Conseil et de nous demander si nous étions disposés à sacrifier cet espace vert.

Dans le calcul de la redevance, la valeur du terrain joue le rôle principal. Prix au mètre carré Fr. 550.-. Je pose la question, comment avez-vous défini le prix de ce terrain ? Une réponse nébuleuse, je vous la cite: Aujourd'hui le terrain locatif vaut entre Fr. 400.- le mètre carré et Fr. 4000.- le mètre carré. Les experts consultés ont confirmé un prix du terrain entre Fr. 400.- et Fr. 500.-. Lorsqu'il s'agit de projets avec intérêt public c'est une exigence de limitation de la rentabilité publique. Quelques réactions de

commissaires, on pourrait doubler voire tripler le prix du terrain. Pour ma part je cherche toujours l'intérêt public dans cette affaire, je ne le trouve pas.

Le taux de capitalisation joue aussi un rôle important, 3.5%. Un commissaire nous fait remarquer qu'à Lausanne c'est 5 %.

La redevance annuelle est de Fr. 54'000.-, c'est un bon rendement nous dit-on! On tape allègrement les Fr. 4'500.- mensuel.

Même les particuliers le font, et ils en sont très contents!!!!!!

Il faudra déduire de cette rente la subvention annuelle communale de Fr. 33'691.-.

Pour nous contribuables, nous pouvons doubler cette somme, car nous payons aussi la subvention annuelle cantonale.

En résumé, on perd Fr. 13'000.- par an, pendant 15 ans.

Pour le retour à l'échéance, dans 75 ans, nous devons racheter l'immeuble selon expertise d'expert.

Pour ma part, j'ai le sentiment que nous allons y laisser ce terrain, cette place de jeux ainsi que cet îlot de verdure pour une poignée de noisettes, que nous ne rachèterons pas dans 75 ans.

On peut rêver, si notre Municipalité avait respecté la loi sur les marchés publics et qu'on soumette au Conseil les résultats de cet appel d'offres: le Conseil crierait à l'entente cartellaire et demanderait l'annulation de ce droit de superficie.

Pour ma part, je vais approfondir la législation sur ces droit de superficie, la Cour des comptes a déjà mis un holà... trop d'abus. En ne perdant pas de vue que nous avons le terrain des Grands-Prés et le terrain de l'hôpital de Montreux dans un proche avenir.

Je vous remercie de votre attention».

La discussion est toujours ouverte.

Mme Catherine Buchet Bulliard doit juste amener un correctif très rapide à l'intervention de son collègue. Le groupe UDC a discuté longuement sur ce préavis et il a été décidé de laisser la liberté de vote à chacun.

La discussion continue.

M. Bruno Femia donne lecture de son intervention:

«Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Le parti socialiste est favorable à ce préavis et félicite la Municipalité du travail déjà effectué. Il se réjouit de poursuivre la collaboration avec ces coopératives, qui plus est montreuusiennes.

Le parti socialiste est impatient de voir ce programme immobilier se concrétiser sur une parcelle vierge, et de proposer sur le marché locatif montreuisien de nouveaux appartements à des loyers raisonnables et une nouvelle garderie.

Je rappelle en trois points les aspects intéressants de ce dossier:

1. L'amélioration de l'indice foncier.
2. La redevance non négligeable pour la commune, durant toute la durée du DDP.
3. La création de nouveaux appartements et d'une nouvelle garderie sur la commune de Montreux.

Enfin, je tiens personnellement à remercier la présidente de la commission d'avoir établi le rapport rapidement, et également de votre écoute».

La discussion se poursuit.

M. François Cardinaux déclare qu'il dépose un amendement, non pas parce qu'il ne veut pas voir cet immeuble se construire, mais simplement parce

que l'on parle de redevance, et on parle de redevance qui est diminuée d'un bon bout pour les 15 premières années.

Sa proposition est simple, il l'avait déjà faite en commission. On augmente de CHF 31'000.- la redevance, et il se permettra de déposer l'amendement suivant:

«De fixer la redevance du DDP, d'une valeur de CHF 85'000.- pendant 15 ans, puis CHF 54'000.- pour le reste du temps».

M. le Président Christian Bécherraz demande à M. François Cardinaux de bien vouloir lui apporter son amendement.

La discussion est toujours ouverte.

M. Olivier Blanc déclare, que cela soit bien clair, il ne s'exprime pas sur l'amendement de son préopinant, mais il tient à dire que les Verts soutiennent également ce préavis.

Il profite, comme il a la parole, de parler de l'amendement de la commission et il donne lecture de son intervention:

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Je vous invite à soutenir l'amendement de la commission, qui va du reste dans le sens de M. Meichtry, qui bizarrement n'en a pas fait état dans ses propos.

Le terrain que nous mettons à disposition des coopératives est actuellement une place de jeux publique, c'est vrai, la seule à ma connaissance qui existe dans ce secteur.

Il me paraît donc nécessaire de maintenir un tel aménagement pour les habitants de ce quartier.

J'ajouterais que, de toute façon, une place de jeux est prévue dans le projet. Il s'agit simplement de s'assurer qu'elle restera accessible à tous, et vu qu'effectivement pour densifier nous bétonnons un quartier ici en pleine ville, je pense que c'est une compensation que l'on doit aux habitants.

Je vous invite donc déjà à soutenir l'amendement de la commission qui est l'amendement No 1.

Je vous remercie de votre attention».

La discussion continue.

M. le Municipal Pierre Rochat se permet de revenir sur trois points. Tout d'abord la Municipalité soutient évidemment ce projet, qui paraît être un très bon projet équilibré, qui a été négocié avec les sociétés immobilières concernées.

Bien sûr que M. Meichtry, ce que M. Rochat peut comprendre, peut reprendre tout le débat qu'il y a eu en commission et faire son appréciation. M. Pierre Rochat attire quand même l'attention sur le fait, et il croit que l'on est assez d'accord avec cette problématique, qu'on aime ou qu'on n'aime pas, il y a une opportunité à densifier en lien avec le PGA, le secteur habité qui se trouve dans le périmètre compact, ça c'est une appréciation. On peut ne pas être d'accord avec cela, mais c'est une réalité dans la mesure où il faut faire du logement, et bien il faut respecter les règles et le faire là où c'est possible.

Sur la question du droit du DDP, M. le Municipal Pierre Rochat attire l'attention sur le fait que justement, la Cour des comptes a fait une réflexion, a attiré l'attention des communes sur le fait que les DDP, droits de superficie gratuits, non onéreux, étaient contestés. Mais par contre le fait d'introduire un droit de superficie onéreux, donc une rémunération du droit de superficie, était une bonne chose. Après, évidemment, ils ont suggéré que ce soit une rémunération cohérente par rapport aux prix des terrains.

Cela dit, on sait aussi, tous ceux qui sont un peu en contact avec l'immobilier savent très bien que le prix d'un terrain c'est le résultat d'un marché entre un acheteur et un vendeur. Donc, en l'état, bien malin celui qui peut dire exactement quel est le prix de ce terrain, puisque finalement, et on le sait très bien, un terrain est lié à ce que l'on fait dessus, très clairement. Et là, en l'occurrence, la Municipalité a

choisi un droit de superficie à titre onéreux modéré, de manière à respecter les clauses et les conditions imposées par la Cour des comptes, puisque l'on met un bien à disposition, mais de le faire de manière à ce que véritablement on puisse faire du subventionné et du loyer abordable. Donc cette question, cette manière de fonctionner, de créer des conditions cadres qui permettent d'avoir des loyers pas trop chers, c'est une logique que la Municipalité soutient.

Par ailleurs, M. le Municipal Pierre Rochat le précise encore, la volonté de la Municipalité c'est d'entrer dans un processus de mixité, d'avoir un immeuble ici qui offre à la fois du subventionné avec des loyers baissés de 20% et du loyer abordable pour le reste.

M. Pierre Rochat croit que la Municipalité reste droite dans ses bottes sur cette question. Elle considère que c'est le résultat d'un consensus et que c'est une bonne chose, et il invite le Conseil à la suivre sur cette proposition.

A propos de la réaction de M. Olivier Blanc, M. Pierre Rochat déclare qu'elle a été enregistrée et son amendement la Municipalité le soutient. La question de la place de jeux sera prise en compte et inscrite au registre foncier, de manière à ce que l'on préserve cet aménagement au centre des bâtiments, cette question a été prise en compte.

Quant à l'amendement de M. François Cardinaux, M. le Municipal Pierre Rochat le comprend, M. Cardinaux a une vision un peu différente en introduisant une notion de rentabilité supérieure. M. Pierre Rochat vient d'expliquer pourquoi la Municipalité invite le Conseil à repousser cet amendement, de manière à ce que l'on puisse entrer dans une logique, encore une fois, consensuelle entre les sociétés immobilières qui vont développer ce projet et le programme de logements souhaité et voulu par la Municipalité. M. le Municipal Pierre Rochat invite le Conseil à accepter le préavis avec l'amendement de M. Olivier Blanc.

La discussion continue.

M. Alexandre Staeger n'est pas très sûr si l'on discute sur l'amendement ou sur le préavis. Comme la discussion sera ouverte sur l'amendement, il interviendra donc tout à l'heure.

La discussion se poursuit.

Mme la Municipale Jacqueline Pellet, en complément de ce que M. le Municipal Pierre Rochat a signalé, désire dire à M. Franco Meichtry qu'effectivement la place de jeux est prévue dans le projet. La place de jeux restera publique puisque la Municipalité soutient l'amendement de M. Olivier Blanc. On va dans ce sens avec l'inscription au registre foncier.

Mme Pellet voudrait aussi signaler, certes il faut la place de jeux pour les jeunes, mais il faut aussi, pour les jeunes, des places pour se loger. Or, on constate à Montreux que la pénurie la plus forte elle est du côté des appartements de 1 pièce, 2 pièces. C'est-à-dire pour les étudiants, pour éventuellement les divorcés qui se retrouvent seuls et qui ont la garde alternée avec leur conjoint, ils doivent recevoir de temps en temps les enfants, ou des couples.

Ces gens-là n'ont pas droit à l'AIL, on a donc besoin de ce genre de logement pour eux, raison pour laquelle ce projet a été discuté avec les coopératives.

Quant aux places de jeux, certes celle-ci sera plus petite, si on peut dire, il y aura moins de place, mais il y a du côté du temple aussi un endroit pour jouer et il y aura prochainement la Grand'Place à Clarens. On pense aussi aux jeunes, à ceux qui jouent, donc là il y a une ouverture qui est faite.

Mme la Municipale Jacqueline Pellet a déjà dit deux mots concernant l'amendement, mais si M. Alexandre Staeger souhaite intervenir, peut-être qu'après elle pourra compléter.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

CYCLOSPORTS ALTMANN eric



Alpes 64 021 963.59.09 1820 Montreux

nousska
investissement sa



Efficiency in Real Estate Development
Contributor to Real Estate Funds
High Definition Development
Creative Investment Solutions
Selective and Innovative Value for Investors



Nousska Investissement SA | p.a. Avenue du Casino 42 | 1820 Montreux
+41 21 965 29 23 | info@nousska.ch

dgsdesign danièle guex-blancy

Clin d'



«Je suis Vaudoise.
Avec RythmoInvest,
je booste ma prévoyance
et j'investis en toute
confiance.»

Agences de Vevey, Montreux,
Chexbres et Blonay
François Cardinaux, Agent général
Rue du Simplon 45, 1800 Vevey
T 021 925 33 00
vaudoise.ch

Là où vous êtes.  vaudoise

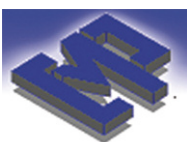


ANDRE ROTHEN SA

Maitrise fédérale
Electricité et téléphone

Installations courant fort et faible
Partner Swisscom
www.rothen-sa.ch

Ch. de la Rottaz 2
1816 Chailly-Montreux
Tél: 021 963 34 63



CMP SA
CONSTRUCTIONS METALLIQUES
DU PIERRIER SA

SERRURERIE GENERALE - 1815 CLARENS

CONSTRUCTIONS EN ACIER, ALUMINIUM ET INOX
BALUSTRADES TOUT VERRE - FERMETURES DE BALCONS ET TERRASSES
AGENCEMENTS MAGASINS

Tél. 021 981 25 55 - Fax 021 981 25 66 - Mail: Contact@cmp-sa.ch

Tabashop
plus de 30 ans
d'expérience.



Montabaco SA
Grand-Rue 46
1820 Montreux
Tél. +41 021 963 70 70
info@tabashop.ch

- › BOUTIQUE EN LIGNE
- › CIVETTE OUVERTE 7/7
- › GRAVURE LASER



TABASHOP
MONTABACO SA

www.tabashop.ch



M. le Président Christian Bécherraz demande à Mme Laurence Sierro, présidente- rapporteuse de la commission, de bien vouloir lire le 1er amendement.

Le premier amendement consiste au rajout d'un point 1 bis aux conclusions:

1 bis: d'inscrire au registre foncier une servitude imposant le maintien d'une place de jeu publique.

La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Le vote est ouvert sur cet amendement.

Le Conseil communal de Montreux accepte cet amendement par 74 OUI, 1 NON et 1 abstention.

M. le Président passe au 2ème amendement déposé par M. Cardinaux et en donne lecture:

2. de fixer la redevance du DDP, d'une valeur de CHF 85'000.- pendant 15 ans, puis de fixer la redevance du DDP, d'une valeur de CHF 54'000.-, au taux de 3,5%;

La discussion est ouverte.

M. Olivier Raduljica donne lecture de son intervention:

«Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je coupe l'herbe sous le pied à M. Staeger. Le groupe socialiste s'opposera à l'unanimité à cet amendement.

Trois raisons à cela:

Tout d'abord nous sommes très favorables à cet équilibre entre subventionné et abordable, qui est un bon compromis pour une mixité sociale que nous défendons.

Ensuite, nous croyons que certains dans ce Conseil font une confusion: le subventionné ce n'est pas de la charité. Il peut représenter par exemple un appui aux familles dans leurs premières années pendant que leurs enfants sont en bas âge. Plus tard, au bout des 15 ans de subventionnements, lorsque leurs enfants sont plus âgés, ces personnes deviennent des contribuables intéressants. Ainsi, il faut voir ce subventionnement comme un investissement.

Pour finir, comme l'a déjà mentionné Mme Pellet, il existe sur notre commune une grave pénurie de petits logements, de studios ou de 2 pièces et demi par exemple.

Le projet représente ainsi une solution. Merci pour votre attention».

La discussion continue.

M. Alexandre Staeger donne lecture de son intervention:

«Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

L'amendement proposé me semble imprudent à défaut d'une analyse un peu plus approfondie, dans la mesure où le modèle économique me semble fondamentalement différent pour le promoteur.

Il serait pertinent de pouvoir disposer de la détermination des sociétés SCHaM et SOCIM avant de se prononcer sur cet amendement.

En effet, si ces deux sociétés ne peuvent ou ne veulent pas s'engager dans un projet tel que celui décrit par M. Cardinaux, il ne sert à rien de leur accorder un droit de superficie qu'ils ne pourront ou ne voudront pas utiliser, et bien évidemment pas payer.

Je rappelle que ce qui a été négocié, cela a été appelé aussi par M. RoCHAT, c'est un droit de superficie en vue de bâtir notamment des logements à loyers modérés, donc subventionnés, ce qui n'est pas le cas des logements à loyers abordables.

C'est pourquoi je vous invite à refuser cet amendement».

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

Le vote est ouvert sur cet amendement.

Le Conseil communal de Montreux refuse cet amendement par 49 NON, 18 OUI et 9 abstentions.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

Mme Laurence Sierro, présidente-rapporteuse de la commission, donne lecture des conclusions:

CONCLUSIONS

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes:

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Vu le préavis No 38/2016 de la Municipalité relatif à l'octroi d'un droit de superficie en faveur des sociétés coopératives immobilières SCHaM et SOCIM, grevant une partie de la parcelle communale No 898 sise à la route de Chailly et à l'avenue des Brayères pour la réalisation de 62 logements sur dite parcelle ainsi qu'une subvention annuelle de CHF 33'691.- durant 15 ans,

Où le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

1. d'autoriser la Municipalité à accorder aux sociétés coopératives SCHaM et SOCIM un DDP d'une durée de 75 ans sur la parcelle No 898 sise à la route de Chailly et à l'avenue des Brayères pour la réalisation d'un bâtiment de 62 logements à loyers modérés et avec revenu locatif plafonné;

1.bis d'inscrire au registre foncier une servitude imposant le maintien d'une place de jeu publique;

2. de fixer la redevance du DDP, d'une valeur de CHF 54'000.-, au taux de 3,5%;

3. d'adapter le montant de la redevance tous les 5 ans, selon l'Indice Suisse de Prix à la consommation (ISPC);

4. d'autoriser la Municipalité à accorder aux sociétés coopératives SCHaM et SOCIM les appuis financiers prévus par la loi cantonale du 9 septembre 1975 sur le logement, le règlement d'application de la loi du 17 janvier 2007 (RLL) ainsi que le règlement sur les conditions d'occupation des logements à loyers modérés du 17 janvier 2007 (RCOLLM) pour la réalisation sur sa parcelle No 898 d'un bâtiment de 62 logements à loyers modérés et avec revenu locatif plafonné, par une aide annuelle de CHF 33'691.- durant 15 ans. Cette aide pourra être ajustée en fonction du taux hypothécaire qui régnera au moment de la mise en location. Elle ne sera toutefois pas supérieure à CHF 42'524.-;

5. d'autoriser la Municipalité à porter dans les prochains budgets de fonctionnement les participations de la Commune de Montreux à l'abaissement des loyers pour un montant annuel de CHF 33'691.- sur le compte 700.3655;

6. d'autoriser la Municipalité à signer tous acte ou conventions en rapport avec cette affaire.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions telles qu'amendées par 66 OUI, 4 NON et 5 abstentions.

8.6 sur le préavis No 40/2016 relatif à la demande d'un crédit d'investissement

du patrimoine administratif de CHF 3'360'000.- au maximum, pour le financement de la réalisation de la surélévation et de l'assainissement thermique de l'enveloppe, avec remplacement des fenêtres de l'un des bâtiments du collège Etraz ainsi que de la création d'une cage d'escaliers avec ascenseur. (Rapp: M. Yanick Hess);

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

La discussion est ouverte.

M. René Chevalley donne lecture de son intervention:

«Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, chères et chers collègues,

La vraie politique est simplement le service du prochain!

En utilisant cet aphorisme, le préavis, dont nous débattons ce soir, est simplement résumé. Rassurez-vous, ma dernière prise de parole en cette salle sera brève.

Je suppose que peu de personnes en ce plénum puissent contester la pertinence de cette demande de crédit pour de nouvelles salles de classe indispensables, et que l'on peut qualifier d'urgente au vue du développement actuel et surtout futur de notre ville.

Le groupe UDC ne conteste nullement cette requête et approuvera, à son unanimité, ce préavis.

Néanmoins, bien que tout à fait conscient de la difficulté à émettre des projections chiffrées précises en besoins de locaux pour nos jeunes «têtes blondes» pour les prochaines décennies, nous resterons donc très attentifs à la stratégie municipale dans le domaine des rénovations et/ou constructions de collèges.

Nous ne doutons pas qu'une feuille de route concernant ce dossier est en réflexion et que celle-ci devra faire l'objet d'un choix pertinent.

Je vous remercie pour votre attention».

La discussion continue.

M. Alexandre Staeger donne lecture de son intervention:

«Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

D'aucuns estiment ce préavis comme étant relativement cher - je ne sais pas si le bâtiment a été surévalué comme le disait M. le Président par lapsus - et s'étonnent de ce que les montants demandés à une collectivité publique soient systématiquement plus élevés que ceux habituellement demandés à un privé.

Si cette situation n'est pas souhaitable en soi, il faut néanmoins reconnaître qu'elle fait office de norme, et qu'à moins d'accuser toutes les entreprises de Suisse, respectivement de tous les pays signataires des accords sur les marchés publics, de former un cartel vis-à-vis de l'Etat, nous n'avons pas vraiment le choix.

Il est pourtant un choix que Montreux Libre et Vaud libre ont défendu et continuent de défendre, c'est celui d'un autre modèle de répartition de charges entre canton et communes, s'agissant de la construction ou de la rénovation lourde des infrastructures scolaires.

Evidemment nous ne sommes pas Mickey Mouse dans Fantasia ou Donald Trump au pays de Walt Disney, et ne proposons pas de solutions miracles qui permettent de faire baisser les coûts des projets.

Par contre, l'idée véhiculée par Vaud Libre permettrait de faire supporter la moitié de tels investissements au canton. A priori, il pourrait s'agir d'une opération d'esthétique comptable. Mais désconsidérer d'emblée cette idée, reviendrait à oublier que nous acceptons d'autant plus les crédits d'investis-

sement ou l'octroi de nouvelles subventions que le canton participe au financement de telles dépenses.

Si pendant ces quelques dix dernières années la commune a bénéficié d'une situation financière favorable, rien ne permet en revanche d'affirmer que cela va durer à l'avenir.

Nous vous remercions de votre attention, et il va de soi que nous accepterons ce préavis sans réserve».

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

M. Yanick Hess, président-rapporteur de la commission, donne lecture des conclusions:

CONCLUSIONS

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Vu le préavis No 40/2016 de la Municipalité du 30 septembre 2016 au Conseil communal relatif à la demande d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 3'360'000.- au maximum, pour le financement de la réalisation de la surélévation et de l'assainissement thermique de l'enveloppe, avec remplacement des fenêtres de l'un des bâtiments du collège Etraz ainsi que de la création d'une cage d'escaliers avec ascenseur,

Où le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre la construction de la surélévation du pavillon scolaire du collège Etraz;
2. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement de CHF 3'360'000.00 au maximum à comptabiliser au Bilan dans le compte 9143 "Bâtiments et constructions à amortir";
3. de couvrir tout ou partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie;
4. d'autoriser la Municipalité à recourir si nécessaire à l'emprunt pour le solde, à souscrire aux meilleures conditions du marché;
5. d'amortir cet investissement par le compte de fonctionnement 352.00.3312 sur une période de 30 ans au maximum;
6. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec cet objet.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions par 75 OUI, 2 NON et 0 abstention.

8.7 sur le préavis No 41/2016 relatif à la demande d'un crédit d'étude de CHF 473'000.- pour l'organisation d'un concours de mandats d'études parallèles et la finalisation de la procédure d'affectation destinée à valoriser les parcelles communales Nos 142 et 2851 - dites ancienne menuiserie Held. (Rapp: M. Florian Chiaradia; rapport de minorité M. Emmanuel Gétaz);

Développement et interventions dans le prochain numéro.

9 PRÉAVIS DE LA MUNICIPALITÉ

9.1 No 42/2016 relatif au budget communal ordinaire pour 2017. (Date de la séance de la commission des finances, le mercredi 9 novembre 2016 à 19h00, à la rue de la Corsaz 4 à Montreux);

9.2 No 43/2016 relatif au budget du Fonds culturel Riviera. (Date de la séance de la commission intercommunale de gestion, le mardi 1er novembre 2016 à 18h30, à La Tour-de-Peilz);

Ce préavis a été traité par la Commission intercommunale du Fonds culturel Riviera.

9.3 No 44/2016 relatif à la fixation des plafonds d'endettement et de cautionnement pour la législature 2016 – 2021. (Date de la séance de la commission des finances: le mercredi 9 novembre 2016 à 19h00, à la rue de la Corsaz 4 à Montreux);

La discussion préalable est ouverte sur les préavis Nos 42/2016 et 44/2016.

M. Alexandre Staeger relève que l'usage veut que les groupes s'expriment lors du dépôt du budget et il n'avait pas intégré le budget du Fonds culturel dedans, puisqu'il n'est pas traité par la Commission des finances de Montreux. Il revient à son intervention et en donne lecture:

«Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Par paresse, j'aurais pu reprendre mon intervention de l'année passée tant les remarques sont similaires, mais la Municipalité aurait pu faire de même s'agissant de sa réponse, donc c'est évidemment par pur esprit chicanier que j'en ai préparé une nouvelle pour cette année.

La Municipalité présente à nouveau un budget déficitaire. Il ne faut toutefois pas peindre le diable sur la muraille, puisque la marge d'autofinancement est positive. Celle-ci semble d'ailleurs suivre une tendance à la baisse lorsqu'on lit le tableau du budget résumé en page 4 du préavis. Il faudra évidemment attendre les comptes pour savoir si cette tendance se vérifie, le résultat de 2015 étant encourageant à ce niveau-là. Le groupe Montreux Libre souhaite toujours qu'une étude sur la marge d'autofinancement soit effectuée.

La question de savoir si le flux de trésorerie est plutôt à la baisse ou à la hausse peut toutefois rester indéfinie, dans la mesure où son montant reste très faible comparé aux investissements annoncés pour la présente législature. En effet, 244 millions d'investissements prévus, c'est beaucoup lorsqu'on ne prévoit d'atteindre une marge d'autofinancement que de quelques 3'300'000 de nos francs. Si la commune voulait autofinancer un tel programme, il lui faudrait donc presque 74 ans pour y parvenir!

Le recours à l'emprunt sera dès lors vraisemblablement inévitable dans une certaine mesure.

Nous déplorons cela dit la vision de la Municipalité en matière de financement des investissements, en ce sens qu'elle n'envisage a priori pas d'autre solution au problème que l'endettement de la commune, faisant ainsi redouter une situation comparable à celle des années 90. Nous sommes surpris qu'un exécutif à majorité PLR propose ouvertement de quasiment quintupler la dette de la commune.

Lorsqu'on emprunte pour investir dans un projet par nature rentable, cela ne pose pas trop de problème. Lorsqu'on investit, par contre, pour rénover des structures déjà existantes et non rentables de surcroît, comme le 2m2c par exemple, cela devient problématique. De plus, il faut compter avec le risque, fort probable, que les taux d'intérêts remontent. Le fait est qu'ils remonteront nécessairement un jour ou l'autre et, à ce moment-là, il deviendra beaucoup plus difficile d'absorber le coût du service de la dette par les revenus «habituels». On ne pourra pas, comme cela s'est trouvé par le passé, compter sur les morts pour renflouer nos caisses. Nous sommes donc inquiets des perspectives offertes par la situation et la politique présentée par notre exécutif.

Cela signifie qu'il nous faudra opérer des choix, établir des priorités, parmi les investissements prévus par la Municipalité, mais peut-être aussi dans l'octroi de certaines prestations positives. Il est évident,

dans cette configuration, qu'une éventuelle proposition de baisse d'impôt trouverait un écho très peu favorable – c'est un euphémisme – voire même aussi peu favorable auprès de Montreux Libre que celle d'il y a quelques années.

Pour conclure, nous souhaitons un bon travail à la Commission des finances et nous réjouissons de lire son rapport».

La discussion continue.

M. Gaëtan Cousin donne lecture de son intervention:

«Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Mon intervention ira dans le sens de mon préopinant.

Le groupe «Verts» constate que le budget communal ordinaire pour 2017 est conforme aux attentes.

Certains de ses membres s'inquiètent néanmoins du degré d'endettement prévu, qui pourrait atteindre 240 millions en 2021 – soit plus de soixante fois la marge d'autofinancement actuelle, comme dit précédemment.

Un endettement d'une telle ampleur grèvera nos finances sur plusieurs décennies et laisse présager d'un relèvement du taux d'imposition de plusieurs points et/ou de coupes importantes dans notre budget.

Nous invitons donc les membres de ce Conseil à être très prudents lors du vote du préavis 44/2016 sur les plafonds d'endettement, qui aura lieu lors de la prochaine réunion de notre Conseil le 14 décembre».

La discussion se poursuit.

M. Olivier Raduljica donne lecture de son intervention:

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe socialiste prend acte du budget 2017 qui est similaire à celui de l'année passée. Un certain nombre de points ont toutefois retenu notre attention et nous inquiètent quelque peu.

Premièrement, comme mes préopinants, la marge d'autofinancement de 3,3 millions qui nous est présentée comme confortable, l'est nettement moins si on la met en perspective avec les 200 à 250 millions d'investissements prévus, elle est même clairement insuffisante.

Comme eux, je remarque qu'avec une conjoncture similaire à aujourd'hui, il faudrait au moins 60 ans aux montreusiens pour rembourser uniquement les investissements de cette législature.

Ensuite, nous estimons que le budget ne reflète plus la réalité. Je m'explique. Notre Conseil a décidé qu'un certain nombre de points, l'entretien par exemple, devait passer par la voie du préavis et non plus par celle du budget. Un rapide calcul nous montre ainsi que juste sur novembre et décembre 2016, environ 9 millions de francs sont dépensés sans apparaître au budget. On fausse ainsi la donne et on creuse l'endettement. Nous devons trouver un moyen d'être plus clair à ce niveau.

Dernier point, mais non des moindres, et qui est une réflexion sur le budget communal en général. En découvrant le contenu de notre enveloppe je me suis cru dans une fable de La Fontaine: La grenouille qui veut se faire aussi grosse que le bœuf.

Vous savez, vous pourrez compter sur le groupe socialiste pour soutenir des investissements en faveur des 26'000 montreusiens, s'ils sont bien hiérarchisés et étalés. Mais si vous persistez avec vos investissements de prestige pour avoir un Palexpo montreusien ou des Jeux olympiques «Montreux 2026», vous nous trouverez sur votre route. Car qu'en restera-t-il pour les montreusiens? La facture... Et je ne souhaite pas que Montreux et les montreusiens aient le même funeste destin que la grenouille.

Nous souhaitons bon travail à la Commission des finances. Merci pour votre attention».



Entreprise spécialisée:

- Isolations
- Chapes ciment
- Ciment rapide
- Chapes liquides
- Chapes liées à l'anhydrite

Rte de l'Industrie 16
1072 Forel

Tél. 021 922 23 19
Fax 021 922 24 08
Natel 079 688 28 08

www.laik.ch - info@laik.ch



Votre succès, notre engagement

Vevey - Monthey - Lausanne - Sion www.sagaplacement.ch



électricité
télécom
domotique
écobiologie
solaire

info@electricitesottas.ch
1820 montreux_021 965 36 63
1895 vionnaz_024 481 11 13



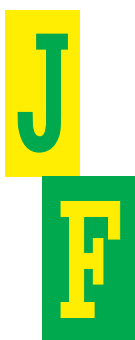
**Installations
Chauffage
Sanitaire
Energie renouvelable**

Chemin de La Rottaz 3
1816 Chailly/Montreux
Tél. +41 21 964 17 67
Fax +41 21 964 17 82
info@dkc-chauffage.ch



Vêtements
Rideaux
Meubles rembourrés
Lavage de tapis d'orient
et toutes provenances

Ph. Stäuble
Av. Mayor-Vautier 19 - 1815 Clarens
Tél. 021 964 58 95



- PLÂTRERIE
- PEINTURE
- PAPIERS PEINTS

asero SÀRL

Avenue du Midi 2 - 1820 MONTREUX
Tél/Fax 021 964 69 03 - Natel 079 447 28 02



La mode au pluriel

Av. du Casino 35 - 1820 Montreux
Tél. 021 963 25 90 - 92 - www.sir-montreux.com



**SELLERIE AUTOM
BÂCHE EN TOUS
STORES, MOUST**

**Chemin de la Rottaz 2
1816 Chailly/Montreux - 021 964 55
info@GR-sellerie-bache.ch**



CUISINE & DRESSING
ARCHITECTURE D'INTÉRIEUR - RÉNOVATIONS



CASINO DE MONTREUX - RUE DU THÉÂTRE 9
1820 MONTREUX - TÉL. +41 21 960 49 52
INFO@NOVASTYLE.CH - WWW.NOVASTYLE.CH



DIRECTION DES TRAVAUX
ARCHITECTURE
EXPERTISES



www.gservices.ch
Place de la Gare 3 • 1844 Villeneuve
info@gservices.ch • Tél. +41 21 965 34 34



Au service de l'environnement

TOUS TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT ET D'HYGIENE PUBLIQUE

**KUNZLI FRERES S.A.**

Z.I. D, En Pré-Neuf Général-Guisan 34
1844 VILLENEUVE 1180 ROLLE
Tél.: 021 967 20 30 Tél.: 021 825 34 34

Internet : www.kunzli.ch E-mail : info@kunzli.ch

Vidange / Curage / Débouchage 24h/24h
Tél. vert pour vos commandes: 0800 107 000

**Perréaz Paysagiste Sàrl****HORTICULTEUR - PAYSAGISTE - CRÉATIONS - ENTRETIEN**

Perréaz G. - Route de l'Arzillière 12 - 1822 Chernex
Tél. 021 981 28 02 - Natel 078 824 19 16



FISCALITÉ / DÉCLARATION D'IMPÔT / COMPTABILITÉ
DÉCOMPTE TVA / CONSEILS DE GESTION
ET D'ORGANISATION

Plus de 24 ans d'expérience

*Roger Antoniadis, exploite cette Fiduciaire depuis le
1^{er} janvier 1993. Faites confiance à son expérience*

FIDUCIAIRE ANTONIADIS SÀRL
Av. des Alpes 36 - CP 219
1814 La Tour-de-Peilz

Tél. 021 961 11 46

E-mail: info@fiduciaire-antoniadis.ch
www.fiduciaire-antoniadis.ch



Plâtrerie
Papiers peints
Peinture
Rénovations

Case postale 133 - 1807 Blonay
Tél. 021 922 24 58 - Fax 021 922 24 59

MOBILES
GENRES
LIQUAIRES

37



GARAGES

PNEUS NICOLA
Nicola lamartino

Rte des Colondalles 18 - 1820 Montreux

Tél. 021 963 13 14

Fax 021 963 13 13

**Garage de la Tour**

O. Ribordy Sàrl
Avenue des Mousquetaires 7
1814 La Tour-de-Peilz
Tél. 021 944 23 62

Metal Assistance SA

Portes de garage
Ventilation - Climatisation
Boîtes aux lettres Marc Metal

Abri Protection Civile
Cloisons de caves
Matériel urbain

1844 Villeneuve
Tél + 41 21 960 42 30

1875 Morgins
Tél + 41 24 477 62 46

email : info@metalassistance.comwww.metalassistance.com**Carrosserie du Crêt SA**

Peinture au four / Marbre universel Celette



HALIL HEBIBI
Administrateur

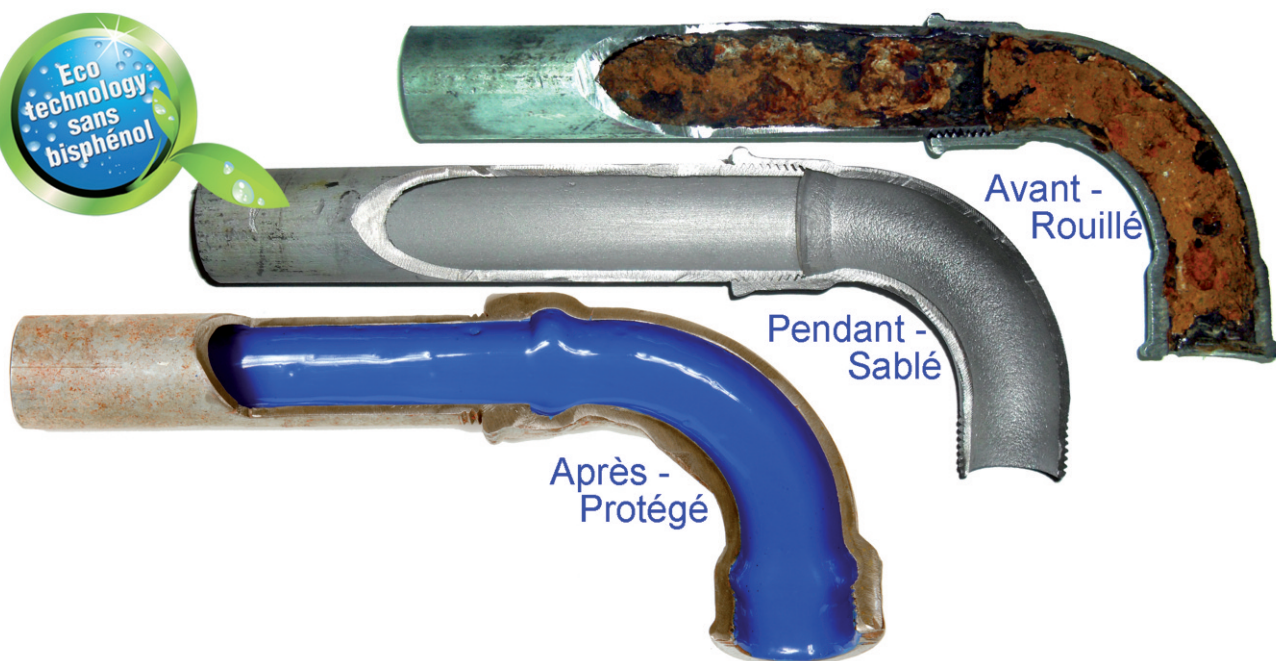


Route de la Rivaz 18 | 1844 Villeneuve
Tél. 021 960 11 86 | Mobile 079 732 33 43 | Fax 021 960 18 36
carrosserie.du.cret.sa@bluewin.ch



Solu'Tubes®

SA
Assainissement de conduites



STOP AUX ATTAQUES DE ROUILLE ET CORROSION pour une eau propre et fluide!

Nouveauté / Résine sans bisphénol Une résine avec une éthique environnementale

Active sur le marché de l'assainissement intérieur des conduites depuis 8 ans, la société Solu'Tubes SA, soucieuse du respect de l'environnement et afin de répondre à une demande croissante de sa clientèle, a développé une résine sans bisphénol.

Bref historique

Solu'Tubes SA, créée en 2008 et sise à Estavayer-le-Lac (FR) avec atelier à Sullens (VD) et succursales à Vionnaz (VS) et Carouge (GE), est un des leader du marché romand dans l'assainissement des conduites par système mécanique, assurant une remise à neuf des installations (eau chaude, eau froide, circulation, eaux usées, eau pluviale, chauffage, chauffage au sol, piscine, ...), sans grands travaux, proprement, rapidement et économiquement.

Philosophie

Dans une société orientée vers l'écologie, la durabilité et l'impact sur l'environnement et la santé, Solu'Tubes SA s'est lancée un nouveau défi il y a 3 ans. Celui d'améliorer son offre d'assainissement en créant une résine sans bisphénol, conformément à sa philosophie: une eau saine dans des conduites saines.

Notre résine sans bisphénol

Après 3 ans d'intenses recherches en collaboration étroite avec l'EPFL, Solu'Tubes SA est fière d'annoncer la mise sur le marché de sa résine sans bisphénol. Répondant aux exigences et aux normes en vigueur, cette résine a été homologuée sans bisphénol et peut se prévaloir de répondre aux plus grandes exigences de sa clientèle en matière bioéthique.

Un petit pas pour l'homme... un grand pour l'environnement...

Intéressé (e), n'hésitez pas à prendre contact
Solu'Tubes SA – www.solutubes.ch – info@solutubes.ch – tél.: 026/664.00.04

La discussion est toujours ouverte.

M. François Pochon déclare que le PLR se réjouit de voir un budget qui est stable, que l'on travaille dans la continuité, la preuve en est le taux d'imposition qui a été maintenu pour 2017 et 2018.

Quant au programme d'investissements, alors clairement il est ambitieux. Il faut ne pas oublier que tout passera par des préavis qui seront discutés. Là on va discuter du plafond d'endettement qui reste dans des normes prévues par le canton.

Donc le PLR se réjouit de pouvoir débattre de tout cela lors de la Commission des finances.

La discussion continue.

Mme Irina Gote donne lecture de son intervention:

«Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Au nom de la Commission des finances, je tiens à vous annoncer que vous pouvez transmettre vos questions concernant le budget à M. Gard, Chef du service des finances, avec copie à moi-même, jusqu'à demain. C'est un peu les délais qui étaient de coutume.

Donc merci de nous transmettre vos questions, vos interrogations jusqu'à demain 17 novembre. Merci beaucoup».

La discussion se poursuit.

M. le Municipal Pierre Rochat déclare qu'il est d'usage que pour le budget le Municipal des finances dise quelques mots en introduction à ce budget. Il se permet de le faire après que les groupes aient fait leur déclaration, cela lui permet aussi de ne pas intervenir à nouveau, de commenter déjà une ou deux des affirmations qui ont été présentées.

C'est un budget qui s'inscrit dans une continuité de stabilité, légèrement déficitaire c'est vrai, mais parce qu'il a été établi avec prudence dans le respect des règles. On le sait, toute une série de règles sont imposées, parce que c'est la loi, on doit les respecter et ensuite, au gré du déroulement de l'exercice, on constate qu'un certain nombre de choses sont moins coûteuses qu'elles n'auraient pu apparaître au niveau du budget.

Ces charges sont de 144 millions et demi plus exemption de 2,8%. Elles contiennent l'effet nécessaire de l'évolution, notamment dans les transports publics, des structures de la petite enfance, et une ou deux pérennisations de postes nécessaires au niveau de l'administration.

On a pu voir aussi que les recettes, qui portent sur 142 millions, soit une augmentation de 2,7%. On s'est permis de l'introduire, vu l'évolution légèrement positive du nombre d'habitants et un contexte économique régional qui est plutôt heureusement favorable à la collectivité publique, et à l'encaissement des impôts, les choses se passent et se déroulent relativement bien.

Ces observations, qui sont d'ailleurs traduites dans les deux préavis qui ont été présentés, sont fondées sur le constat de l'état des finances au 30 septembre, puisque cela a été mis en place, et que la Commission des finances souhaitait qu'il y ait des informations de ce type-là.

On constate effectivement que sous réserve de ce qu'il pourrait se passer d'ici la fin de l'exercice 2016, en gros, que la situation est en tout cas très bien maîtrisée, les charges ne sont pas dépassées, les recettes sont dans la cible, donc on devrait s'acheminer vers un résultat en tout cas identique à celui des comptes 2015, voire et nous l'espérons un peu plus favorable. La situation nous permet de tenir le cap et on s'en réjouit du côté de la Municipalité.

Ce constat encourageant et positif – et cela permet à M. le Municipal Pierre Rochat de prendre en compte les remarques des uns et des autres – confirme qu'il était opportun, en l'état, de maintenir le taux d'imposition à 65 pour deux ans, tout en nous autorisant à poursuivre le programme d'investissements soutenant cette dynamique régionale,

qui justement apporte des rentrées fiscales intéressantes. Comme souvent dit, lorsque l'on développe cette politique d'investissements dans un contexte d'endettement qui est faible aujourd'hui, et en plus avec des conditions d'emprunt qui sont extrêmement favorables, il serait parfaitement illogique de raisonner autrement.

Sur la marge d'autofinancement, qui est évidemment abordée avec intérêt et avec circonspection, en lien avec tout ce que l'on a mis dans le préavis sur le plafond d'endettement, bien sûr que cette marge d'autofinancement si elle était de 10 ou 12 millions ce serait bien mieux. Mais une collectivité publique fait avec ce qu'elle a. On a un certain nombre de charges, un certain nombre de recettes, elle est là pour faire fonctionner les choses, et on sait que cette marge d'autofinancement budgétisée, on en a parlé en Commission des finances, de l'ordre de 3 millions par année, se révèle généralement et statistiquement toujours plus élevée au niveau des comptes. On peut aussi tenir compte de cet élément. Il s'agit d'être optimiste et positif.

Ce qui veut dire que si on tient une moyenne sur les 30 ans à venir, de l'ordre de 6, 7, 8 millions – si on observe les comptes c'est à peu près ce que l'on a en moyenne – avec en plus l'hypothèse de bonnes surprises qui peuvent arriver statistiquement aussi, on le sait, et bien cela commande, dans un contexte où les intérêts sont bas et où le cadre permet justement de faire fonctionner l'économie locale, ça commande justement d'investir dans ces circonstances-là.

Alors, on pourrait débattre des heures sur cette marge d'autofinancement. Elle est modeste, mais elle est suffisante, elle est positive.

Au-delà, M. le Municipal Pierre Rochat se permet de le dire, la question des recettes on devra peut-être en rediscuter une fois, de toutes les recettes, parce qu'il n'y a pas que les recettes fiscales, il y a aussi d'autres recettes qui pourraient être améliorées. On aura l'occasion certainement d'en parler une fois ou l'autre.

M. Rochat se permet, puisque M. le Président a convenu que l'on traitait des deux préavis, préavis sur le budget et celui sur le plafond d'endettement, de rappeler à propos de ce plafond d'endettement, un ou deux éléments qui sont importants à prendre en compte.

Il s'agit du cinquième préavis pour le plafond d'endettement, du cinquième préavis de législature. On a eu les quatre préavis d'autorisations, il y a ce cinquième préavis qui fixe le plafond d'endettement. Il est voulu maintenant, au mois de décembre, on s'en est expliqué, on a débattu de cette question dans les séances de l'automne, il est voulu maintenant parce que l'on a le budget et parce que l'on a un certain nombre de gros projets. On est au clair, on voit ce qu'il va se passer pour l'avenir.

On a listé pour 300 millions d'investissements, mais on sait que sur ces 300 millions, c'est historique aussi, que c'est 60 à 70% probablement qui seront réalisés durant cette législature. On n'arrive pas à tout faire en fonction du rythme, où alors ce serait absolument exceptionnel, mais c'est une liste et cette liste elle est objective, elle est honnête, elle est présentée tel quelle, donc vraisemblablement que l'on est optimiste en imaginant pouvoir faire tout cela.

Elle amène une dette de l'ordre de 240 millions, dette maximale par les calculs qui sont suggérés par les Maximaux de l'Etat – et M. le Municipal Pierre Rochat se permet juste d'évoquer un petit détail piquant, parce que l'on nous critique, cette majorité PLR de la Municipalité qui dépense à hue et à dia et qui va dans les folies grandiloquentes – et bien juste de noter que les règles que le Conseil d'Etat de majorité de gauche impose, propose ou suggère de respecter, permettraient que l'on s'endette jusqu'à 350 millions, et on n'a pas les mêmes appréciations sur la prise en compte des recettes.

Donc, quelque part, M. Rochat a envie de dire, entre gouvernement cantonal de gauche et Municipalité de droite, il n'y en a pas un pour racheter l'autre, on est probablement aussi mauvais les uns que les autres dans les appréciations, mais on gouverne, finalement c'est notre responsabilité.

Le plafond aurait dû être à 350 millions, donc on l'a arrêté raisonnablement à 280 millions, 10 ans, pour l'investissement c'est 240, on se met une marge, et tous l'ont bien vu dans le préavis, ce n'est pas pour la Municipalité, c'est une marge pour le Conseil communal et la Municipalité. C'est une marge pour les autorités montreuusiennes. Parce que si l'on devait avoir un gros pépin, ou que l'on doive avancer tel ou tel investissement, que l'on mette le plafond d'endettement à 240 millions et qu'on on le dépasse, on devrait à ce moment-là aller demander l'autorisation au Conseil d'Etat, et la démarche deviendrait plus compliquée parce l'Etat, organe de contrôle, serait probablement beaucoup plus sévère, on devrait documenter de façon beaucoup plus délicate et cela nous enlèverait une marge de manœuvre, marge de manœuvre des autorités montreuusiennes, soit Conseil communal et Municipalité.

M. le Municipal Pierre Rochat invite le Conseil à accepter ce plafond. Il est largement en-dessous de ce que le Conseil d'Etat nous autorise de faire par rapport à nos recettes, et puis il est raisonnable par rapport à notre liste d'investissements et c'est de manière à ce que le Conseil communal et la Municipalité puissent développer et investir.

M. Pierre Rochat a juste encore une petite remarque par rapport aux investissements. Les investissements que l'on projette de faire ce sont des investissements qui permettent de rationaliser l'administration, d'économiser les coûts de fonctionnement, il pense aux bâtiments administratifs, qui permettent de créer des conditions cadres qui font que les commerces, les entreprises, les hôtels fonctionnent et à la limite même les Jeux Olympiques. Mais si on devait faire les Jeux Olympiques, avec ce programme pour 2026, ce serait extraordinaire, parce qu'en fait justement cela commande la dynamique d'une ville et cela permet ensuite d'aligner des perspectives de recettes fiscales qui sont intéressantes, voyons positif.

Mais évidemment que toutes ces questions, et M. le Municipal Pierre Rochat s'en réjouit, on aura l'occasion d'en discuter dans le cadre de la Commission des finances, pour ensuite en reparler au mois de décembre dans le cadre du Conseil. Il remercie le Conseil de son écoute et s'excuse d'avoir été un petit peu long.

La discussion est toujours ouverte.

M. Michel Zulauf donne lecture de son intervention:

«Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Je ne m'exprime pas au nom de mon groupe mais je tiens à effectuer la mise en garde suivante.

Sur la question du budget 2017, sur celle de la fixation du plafond d'endettement et sur celle de l'octroi d'un crédit d'investissement de trois millions pour la restauration du Centre de Congrès et d'Expositions, je me permets de formuler les observations suivantes.

La politique d'investissement engageant les finances de notre commune pour ces prochaines années doit prendre en considération de nombreux paramètres qui doivent être examinés dans le détail par notre autorité. Il ne suffit pas de relever que de solides réserves ont été prudemment accumulées lors des belles années, mais il faut examiner avec prudence, avec circonspection la direction que l'on va prendre en matière d'emprunts et en matière d'investissements.

Quelle est la part des dépenses auxquelles nous consentons qui n'est pas inscrite précisément dans les budgets que nous votons à la fin de chaque année? Quels sont les investissements possibles, souhaitables, nécessaires ou obligatoires? Les crédits d'exploitation et d'entretien du patrimoine communal se distinguent-ils clairement des crédits d'investissement? Le mode de développement que nous envisageons pour notre commune est-il en adéquation avec les besoins et les volontés de notre population, et encore de quels types de population?

Au-delà de ces préoccupations, je souhaite que les décisions que nous allons prendre, en matière

financière, soient le reflet de concordance d'idées et de points de vue, qu'elles soient prises en toute connaissance de causes et sans vaines promesses qui rendent les fous joyeux mais que l'on est incapable de tenir».

La discussion continue.

M. Daniel Manzini tient à remercier tout d'abord MM. Cousin, Staeger, Raduljica et Zulauf. Il semble à M. Manzini qu'il est vrai que là on partage quand même la même inquiétude. Chez M. Pochon il n'a pas vu le même enthousiasme que chez M. Rochat, M. Manzini imaginait que peut-être du côté PLR on ait ce même enthousiasme ce soir, c'est vrai que c'est un petit peu fade dans les déclarations, mais il prend acte quand même que de ce côté-là on a des gens qui se sont prononcés et qui montrent leur inquiétude.

M. Manzini avait trois questions. Il ne veut pas revenir sur la première, il croit que cela a été déjà dit. Il avait fixé la marge d'autofinancement à 5 millions c'est vrai qu'en règle générale la marge d'autofinancement elle un petit peu supérieure aux 3,3 millions. On l'a vu sur les projections, une moyenne c'est à peu près 5 millions.

Il est vrai que l'on a un endettement futur qui serait de 250 millions. Quand on divise ces 250 millions par 5, M. Manzini était lui à 50 ans, M. Cousin a parlé de 60 ans, on peut parler de 70 ans, cela interpelle quand même M. Manzini pour les futurs Conseillers qui siègeront ici, d'imaginer qu'ils vont traîner cette dette. Il ne veut pas revenir sur ce point-là.

On a parlé du canton, et il est vrai que le canton offre une autorisation qui paraît démesurée à M. Manzini, et il a fait une comparaison. Le canton a aujourd'hui 1 milliard de dettes. Il a 9 milliards à son budget. Cela veut dire que la dette proportionnelle au budget du canton c'est 11%. Avec 240 millions d'emprunt horizon 2020, la dette communale atteindrait 194% par rapport à notre budget. Cela voudrait dire que l'on serait 17 fois plus endetté que le canton. M. Rochat dit que le canton nous laisse aller, oui mais c'est nous qui subissons. Cela ne gêne pas M. Manzini que le canton nous laisse aller, mais le canton prend peut-être aujourd'hui des mauvaises mesures en laissant toutes les communes s'endetter, alors que lui n'est pas endetté.

Alors aujourd'hui, honnêtement, M. Manzini croit qu'il ne faut pas fixer notre regard sur cette formule mathématique que l'on trouve dans le préavis sur le plafond d'endettement, en disant que le canton nous permet d'aller à 350 millions, et quand on sera à 350 millions on fera quoi? On sera bloqué. Ceci est quand même une question. M. Manzini croit que M. Zulauf ou M. Raduljica l'a bien relevé.

La troisième chose que M. Manzini voulait dire, c'était par rapport au taux d'imposition futur. Il a fait un tout petit calcul, et peut-être qu'on lui dira qu'il n'est pas juste. En 2020, avec la situation financière que l'on a, il est prêt à le démontrer, c'est 15 à 20 points d'impôt supplémentaires pour les montreusiens. On est à 65 aujourd'hui, on en discutera, on lui dira qu'il a tort peu importe, mais c'est 80 points d'impôt pour les montreusiens. Si c'est ce que le PLR ou les autres groupes souhaitent, nous on est peut-être parti du principe que l'on doit faire des choix.

La dernière chose qu'il voulait dire c'est qu'un des membres de la Commission des finances disait que pour améliorer la marge d'autofinancement il fallait de nouveaux contribuables et des bons contribuables, qu'il s'agissait d'être attractif du point de vue fiscal. M. Manzini dit bravo, c'est juste c'est une logique. Par contre, aujourd'hui, le taux d'impôt sur l'impôt immobilier, l'impôt foncier, on est au maximum, on est à 1,5 pour mille on ne peut pas aller plus haut. On a vu à Vevey il bataille sur ce taux, mais nous on n'a pas le choix on est déjà au maximum. Quand on aura 80% au niveau des impôts on sera au maximum de la région. Est-ce que c'est comme cela, que l'on attire des contribuables? M. Manzini ne le croit pas.

La discussion continue.

M. Olivier Blanc déclare que M. Rochat s'appuie beaucoup, comme l'a rappelé son collègue Manzini, sur la formule mathématique de l'Etat. On peut quand même se demander comment l'Etat a fait sa formule. Est-ce qu'il a fait sa formule sur les bases de finances publiques, en se disant que cela est un taux acceptable, ou est-ce qu'il n'est pas plutôt parti du principe qu'il y avait des communes qu'il ne fallait pas mettre sous tutelle, et qu'il a calculé de cette manière-là sa limite? On peut quand même honnêtement se poser la question.

La discussion continue.

M. Daniel Manzini avait promis à Mme Buchet Bulliard une petite boutade pour terminer, c'est lié un petit peu aux trois objets. M. Rochat parlait des Jeux Olympiques, il a parlé de l'endettement, etc., alors M. Manzini voulait juste conclure. C'est à prendre au 2ème degré, avec des pincettes.

M. Manzini donne juste une information. Il informe le Conseil qu'il envisage de déposer prochainement une motion dont le titre serait: «Une finale de la Champions League de football à Montreux».

Etant donné qu'entre les 280 millions projetés pour notre commune et les 350 millions autorisés par le canton, il reste encore une marge de 70 millions. Alors il imagine de présenter un projet de construction d'un superbe stade de football, 50'000 places à Chailly pour la finale de 2020.

Chaque Conseiller aura droit à sa loge VIP. Date de la finale le 30 mai 2020, à vos agendas, mais vous n'êtes pas obligé de le croire. Cela c'est une boutade.

M. le Municipal Pierre Rochat relève qu'il n'est évidemment pas interdit de faire de l'humour dans nos rangs, mais pour sa part il a le sentiment de travailler sérieusement sur le budget et le plafond d'endettement, et de ne pas déraiper dans de l'utopie. Par contre si on devait faire un match extraordinaire, pourquoi pas? Mais en l'occurrence il pense qu'il ne faut pas caricaturer, on travaille sérieusement et vis-à-vis du public qui est là, il faut peut-être lui montrer que l'on a fait sérieusement les choses.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

Les préavis 42/2016 et 44/2016 seront étudiés par la Commission des finances.

9.4 No 45/2016 relatif au concept communal en matière d'aide au tiers-monde et à l'octroi d'une aide financière de CHF 83'819.- au maximum, à financer par crédit complémentaire, pour une structure hospitalière à Bekoratsaka, région de Sofia sur l'île de Madagascar. (Date de la séance de commission: le lundi 21 novembre 2016 à 19h00, à l'avenue des Alpes 22 à Montreux);

La discussion préalable est ouverte.

M. Yves Laurent Kundert déclare que les Verts se réjouissent de l'aide financière de CHF 83'819.-. Elle permettra la construction d'une structure hospitalière sur l'île de Madagascar, dans une région malheureusement très touchée par les épidémies. Ils approuvent donc ce préavis sans réserve.

La sémantique est secondaire face à l'urgence de la situation, néanmoins "Google" lui apprend qu'en géographie, on parle de pays en développement. Cette appellation concerne les pays anciennement dits du tiers-monde ou sous-développés, et qui sont des pays au sud de l'hémisphère. Et comme dans le préavis le mot tiers-monde revient régulièrement, M. Kundert voulait sensibiliser notre exécutif à ce mot-là.

La discussion continue.

Mme la Municipale Jacqueline Pellet, pour répondre à la remarque linguistique de M. Yves Laurent Kundert, elle signale que sans doute la Municipalité

est en sous-développement, puisqu'elle n'a pas tout à fait assimilé les nouveaux termes, mais on parle aussi de pays émergents, également bien sûr en voie de développement.

La Municipalité a choisi ici, avec les partenaires qui s'occupent de la situation, de parler de l'aide au tiers-monde, maintenant cela recoupe à peu près le même concept, mais Mme Jacqueline Pellet est prête à en discuter.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

La commission suivante examinera ce préavis:

Présidence ML: M. Alexandre Staeger

Membres: Mmes Juliane Baumann, Andrea Gremaud, MM. Christian Allenbach, Raphaël Corbaz, Jean-Marc Forclaz, Mario Gori, Arnaud Grand, Heinz Schoeneich, Michel Zulauf.

9.5 No 46/2016 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 1'084'000.00 au maximum, pour l'assainissement du passage inférieur routier, dit PI de l'Auberge, sur la ligne CFF du Simplon à Territet. (Date de la séance de commission: le mardi 22 novembre 2016 à 19h00, rue de la Gare 30 à Montreux);

La discussion préalable est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

La commission suivante examinera ce préavis:

Présidence SOC: M. Olivier Raduljica

Membres: MM. Ihab Al Jundi, Olivier Blanc, Christian Bürki, Mathieu Ehinger, Jean-Marc Forclaz, Vincent Haldi, Franco Meichtry, Pierre-André Spahn, Lionel Winkler.

9.6 No 47/2016 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 1'945'000.00, sous déduction des subventions cantonales à recevoir, pour couvrir les frais liés aux travaux réalisés et à entreprendre pour assurer la stabilité de certains tronçons routiers communaux sur les hauts de la commune. (Date de la séance de commission: le lundi 28 novembre 2016 à 19h00, rue de la Gare 30 à Montreux);

La discussion préalable est ouverte sur ce préavis. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

La commission suivante examinera ces préavis:

Présidence PLR: M. Lionel Winkler

Membres: Mme Bibiana Streicher, MM. Florian Chiaradia, Bruno Femia, Denis Golaz, Patrick Grognez, Anthony Huys, Franco Meichtry, Silvano Pozzi, Vincent Tschopp.

9.7 No 48/2016 relatif à la sécurisation et au développement du Centre de Congrès et d'Expositions de Montreux (CCE), à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 3'000'000.- au maximum pour les études d'avant-projet dans le prolongement du concours sous forme de mandats d'étude parallèles. (Dates des séances de la commission: mardi 22 novembre 2016 à 20h00 au 2m2c, précédée d'une visite des lieux et d'une collation, et mercredi 23 novembre 2016 à 20h00 au 2m2c).

Développement et interventions dans le prochain numéro.

La commission suivante examinera ce préavis:

Présidence SOC: M. Olivier Raduljica

Membres: Mmes Irina Gote, Ida Rodman, Bibiana Streicher, MM. Patrick Aubort, Florian Despond, Emmanuel Gétaz, Yanick Hess, Tal Luder, Daniel Manzini.

10. RAPPORT-PRÉAVIS DE LA MUNICIPALITÉ:

10.1 No 49/2016 relatif à la demande d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 70'000.- au maximum, sous déduction de la participation de la Fondation de la ville de Montreux pour l'équipement touristique, pour l'extension du réseau de vélos en libre-service «Riviera Roule» sur la Commune de Montreux et à la réponse au postulat de M. J. P. Buholzer «Mettre à disposition de la population de Montreux et de ses visiteurs des vélos électriques». (Date de la séance de commission: le lundi 28 novembre 2016 à 18h30, Villa Mounsey, rue du Marché 8 à Montreux).

La discussion préalable est ouverte.

M. Florian Chiaradia déclare que les Verts ne peuvent qu'applaudir l'arrivée de ce préavis. Si sa gestation a été peut-être un petit peu longue, c'est aussi qu'il a fallu faire preuve de sagesse et prendre quelque peu de recul pour choisir un système unifié sur la Riviera, et s'engager avec un partenaire orienté vers des solutions d'avenir.

Enfin, dernier détail que M. Chiaradia qualifierait d'amusant, le coût d'investissement de ce préavis, CHF 70'000.- à mettre peut-être en regard avec ce dont on vient de discuter avec le 2m2c.

M. Chiaradia félicite donc la Municipalité pour le dépôt de ce préavis, aussi pour son économie de moyens, et il a envie de terminer son intervention par cette petite phrase: «Qui a dit finalement que la gauche gaspillait les deniers publics».

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

La commission suivante examinera ce rapport-préavis:

Présidence PLR: M. Raphaël Corbaz

Membres: Mmes Tanya Bonjour, Susanne Cornaz, Carolanne Feissli, Susanne Lauber Fürst, Anne Saito, MM. Jean-Marc Forclaz, Arnaud Grand, Daniel Meillaud, Romain Pilloud.

11. DÉVELOPPEMENT(S) DES MOTIONS ET DES POSTULATS

11.1 Motion de M. Christophe Privet: «Montagne ou lac, il faut choisir!»

M. Christophe Privet développera sa motion lors du prochain Conseil. M. le Président passe donc au point suivant de l'ordre du jour.

12. DÉVELOPPEMENT DES INTERPELLATIONS ET RÉPONSES DE LA MUNICIPALITÉ

12.1 Interpellation de Mme Susanne Lauber Fürst ayant pour titre: «Jeunes requérants à Chamby –

essayons de les aider à trouver un avenir»

Mme Susanne Lauber Fürst donne lecture du texte de son interpellation:

«Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, chers collègues,

Depuis avril 2016, l'Etablissement vaudois d'accueil des migrants (EVAM) a ouvert un foyer à Chamby qui héberge une trentaine de MNA – des mineurs non accompagnés. Lors de mes entretiens avec les éducateurs suite à leur installation chez nous, j'ai appris que les jeunes rêvaient de foot, surtout de boxe, mais également de musique. Tout semblait très bien mis en place avec un nombre important d'éducateurs, d'agents de sécurité, un cuisinier, etc.

Le journal 24h du vendredi 11 novembre 2016 nous apprend que, par manque de personnel, pendant tous les week-ends de novembre, il n'y aura plus d'éducateurs, et que les mineurs de ce foyer seront seul(s) avec uniquement un ou deux agents de sécurité, un fait que les éducateurs du foyer m'ont confirmé aujourd'hui.

En quelques mois, ce coin de notre Commune a obtenu une nouvelle facette et tout laisse à penser que cela sera une réalité qui durera. Aussi, me suis-je penchée sur la possibilité de l'aide que nous, en tant que communauté, pouvons apporter à ces jeunes afin de leur permettre de trouver une ouverture pour leur avenir professionnel.

Mes deux questions à la Municipalité sont les suivantes:

1. La Municipalité est-elle prête à étudier la possibilité de proposer aux jeunes du foyer à Chamby des journées de travail, en analogie avec la récente JOM - Journée Oser tous les Métiers?



TAMOIL CLARENS

A LE PLAISIR DE VOUS ACCUEILLIR

VENEZ DÉGUSTER NOS NOUVELLES RECETTES DE PÂTES MAISON

SALADES À LA MINUTE
SANDWICHS MINUTE
8 SORTES DE PÂTES ARTISANALES
BOULANGERIE - PATISSERIES
PRODUITS FRAIS
CHARCUTERIE - VIANDES - GRILLADES
PRODUITS LAITIERS
PRODUITS RÉGIONAUX

DeliPasta
La tradition du goût

TAMOIL CLARENS
RUE DU LAC 112
1815 CLARENS
TEL. 021 983 16 37

HORAIRES D'OUVERTURE
LU-VE 06H-22H
SA-DI 07H-22H

Pour information c'est une journée où les enfants accompagnent simplement leurs parents au travail. Par exemple, prévoir de les intégrer lors des manifestations sportives ou culturelles, passer une journée dans un de nos services, pourquoi pas avec l'équipe exceptionnelle de notre déchetterie (nous avons certainement tous pu observer les compétences, la motivation hors norme et le professionnalisme des employé(e)s). Ces activités pourraient à mon avis donner une vraie vision du travail à ces jeunes hommes et femmes et les aider à croire en un avenir ici en Suisse, avec un travail qualifié et respecté.

2. La Municipalité est-elle prête à encourager les entreprises de la Commune à offrir de telles journées de travail, en analogie avec les JOM, et de s'assurer que ces entreprises n'aient pas des barrières bureaucratiques à surmonter qui rendraient ces initiatives illusoire? Les éducateurs du foyer ont partagé avec moi leurs problèmes de trouver des entreprises pour des stages et un coup de pouce serait vraiment bienvenu!

Les éducateurs m'ont également informée qu'ils seraient heureux de soutenir la Commune dans cette démarche, et je remercie par avance la Municipalité pour les réponses qu'elle voudra bien apporter à la présente interpellation. Merci beaucoup».

Mme la Municipale Jacqueline Pellet répond à l'interpellation de la manière suivante:

Monsieur le Président, Madame l'interpellatrice, Mesdames, Messieurs,

En préambule, je voudrais préciser un certain nombre de points relatifs au cadre de prise en charge des requérants dans notre commune, pas seulement les mineurs non accompagnés, puisque les choses sont en connexion.

Actuellement sur la commune de Montreux, nous avons trois structures qui prennent en charge les requérants. Deux qui concernent les adultes qui sont les structures de l'Abri de Clarens qui se trouve donc sous le collège de Vinet, et puis la deuxième structure à la rue Industrielle qui est le centre de jour dans lequel ces adultes sont accueillis la journée.

D'un autre côté nous avons la troisième structure qui est le centre des mineurs non accompagnés au foyer de Chamby et là on a une structure un peu particulière, puisqu'il ne s'agit que de jeunes qui ont un encadrement particulier par rapport à ce qu'il se fait dans les abris pour adultes. Certains d'entre eux fréquentent même l'école, viennent dans ce bâtiment ici à l'école, puisqu'ils sont en âge de scolarité obligatoire. Cela pose d'ailleurs un certain nombre de problèmes avec le parcours qu'ils ont vécu. Ce qu'il se passe avec les enfants n'est pas si simple et pose aussi certains problèmes à l'équipe de direction de Montreux-Est. Toutes ces structures sont sous la responsabilité de l'EVAM, Etablissement vaudois d'accueil des migrants.

Par ailleurs, au plan communal, nous avons un groupe de suivi, qui a des réunions régulières, toutes les 6 semaines environ. Ce groupe de suivi est présidé par le Syndic, il comporte trois Municipaux, il y a des représentants de la sécurité, des représentants de l'EVAM qui sont les responsables locaux, les Services communaux sont représentés également, et nous avons des habitants de Clarens qui ont participé à la démarche CLARENSsemble et également un représentant de l'Association des intérêts de Clarens, nous avons un représentant des écoles, le directeur des écoles, puis de l'association qui s'est créée, l'Association des bénévoles des requérants de l'Abri de Clarens, l'ABRAC, qui a déjà mis en place un certain nombre de mesures d'aide et qui collabore étroitement avec l'EVAM.

Alors, je vais tenter de répondre aux questions de Mme l'interpellatrice une fois que ce cadre est fixé, en mélangeant un tout petit peu les réponses à la question 1 et à la question 2, parce qu'elles sont un peu liées.

Les possibilités d'occupation de ces jeunes, mais pas seulement, on a aussi une demande qui vient de l'ABRAC pour avoir une possibilité d'accompa-

gnement et d'occupation de tous les requérants, les jeunes seraient éventuellement compris là-dedans.

Alors, la Municipalité est en réflexion actuellement sur ce sujet, mais la situation n'est pas aussi simple qu'elle en a l'air. Dans la Journée Oser tous les métiers, il n'y a pas simplement que des enfants qui accompagnent leurs parents, il y a aussi des entreprises qui font une journée particulière, avec un encadrement particulier, des activités pour ces jeunes-là en dehors de ce que les parents doivent faire. Ce n'est pas simplement greffer un jeune à un adulte et lui dire de passer une journée de stage. Donc c'est quelque chose de relativement lourd à mettre en place.

Pour les jeunes se pose un autre problème, c'est la question de la structure de responsabilité. Puisque ce sont des mineurs, nous devons avoir un cadre beaucoup plus serré, je dirais, que simplement s'il s'agit de stages d'adultes qui iraient donner de l'aide dans un restaurant.

Et là se pose pour la commune, en tout cas, la question de l'encadrement par le personnel. La Municipalité doit y réfléchir, mais le personnel communal a aussi des contraintes qui sont liées à la sécurité du travail qui est fait par exemple, ou bien la nature des travaux possibles par un éventuel stagiaire. Il y a le problème de la langue. Il y a le problème de la sécurité, ils ne parlent pas du tout le français ou fort peu et ça ce sont des éléments que l'on doit prendre en compte, si on veut mettre en place un certain nombre de stages.

Mais que l'on ne se méprenne pas, la Municipalité n'est absolument pas fermée à envisager des solutions, mais dans un cadre qui permette premièrement le respect de la légalité, cela c'est indispensable, deuxièmement la poursuite de la qualité des prestations communales, cela ne doit pas les péjorer, ni poser des problèmes.

Alors la réflexion est maintenant en cours, elle est à l'ordre du jour du séminaire de la Municipalité qui a lieu dans une semaine. Après quoi nous pourrions déjà donner une réponse à l'ABRAC et aller plus loin éventuellement dans une réflexion qui touche les jeunes.

Pour ce qui est du partenariat avec d'autres entités, que ce soit des entreprises ou des groupes constitués, la Municipalité tient à préciser qu'elle n'est pas leader dans cette affaire, mais elle est prête à collaborer, cela c'est sûr. Pas leader parce que c'est d'abord le canton, via l'EVAM, qui a la responsabilité générale de l'encadrement. Le Grand Conseil s'en est d'ailleurs emparé cette semaine, puisque vous avez vu qu'il y avait une réflexion et des moyens supplémentaires qui avaient été donnés à l'EVAM pour cette prise en charge des mineurs.

Ensuite la Municipalité soutient l'ABRAC et ses bénévoles qui ont déjà accompagné des requérants dans des actions ponctuelles. Certains sont intervenus à la Fête à Clarens par exemple, et la possibilité d'intégrer des mineurs à tout cela est également à examiner, mais de façon très précise.

Et pour ce qui est du coup de pouce communal dont vous parlez Mme l'interpellatrice, nous avons établi déjà un lien avec une fondation qui a pour nom MECI, qui elle veut s'engager pour les jeunes requérants qui viennent de l'étranger ici, les Syriens particulièrement, et qui propose des activités au foyer de Chamby. Nous les soutenons financièrement et nous avons déjà eu des contacts avec eux. Donc cela veut dire que de ce côté-là on a déjà un groupe qui est prêt à donner de l'aide et à faire un certain nombre d'activités, hors de ce que fait l'EVAM là-haut.

Donc la Municipalité est prête à encourager toutes les initiatives, mais en aucun cas à se substituer aux responsabilités des éducateurs par exemple, ou des responsabilités cantonales, ce n'est pas notre travail.

Alors des pistes de solutions sont actuellement examinées. Le Conseil et Mme l'interpellatrice seront renseignés sur l'évolution de ce dossier. Et à ce propos, je tiens juste à préciser, parce que cela a une certaine importance pour tout le monde, que le 10

décembre prochain, dans le cadre des opérations qui se font d'habitude, les Etats généraux de la cohésion sociale qui ont eu lieu sur la violence des jeunes il y a cinq ans, et bien nous aurons les Etats généraux de la migration et l'intégration qui auront lieu à la Maison de Quartier, Jaman 8 à Clarens. Vous recevrez l'invitation. Il y aura une conférence du Professeur Piguet qui est une des personnes de référence en Suisse romande sur ce sujet, de l'université de Neuchâtel, et une table ronde qui réunira des gens venant de divers points de vue, afin que l'on puisse trouver, nous montreusiens, vis ces importants apports extérieurs, des pistes, des solutions, des possibilités d'intervention dans ce domaine.

Voilà, en ayant posé ces divers éléments, la Municipalité estime avoir répondu à votre interpellation».

Mme Anne Saito tenait à souligner qu'elle est étonnée de l'intervention de Mme Susanne Lauber Fürst, parce qu'il y a confusion.

Première chose, ces mineurs sont des mineurs qui effectivement ont vécu des traumatismes très importants et en psychiatrie il est connu que les adolescents sont très fragiles parce qu'ils sont encore en phase de développement. Donc ces fameux PST, c'est-à-dire stressés post-traumatiques, s'expriment de manière différente que chez l'adulte, et en plus de cela on a affaire à une population qui se retrouve en groupe. Donc il y a l'effet de groupe qui vient se surajouter là-dessus, et on dit que pendant les week-ends ils sont seuls sans éducateur, c'est-à-dire qu'ils sont avec du personnel encadrant, qui est là pour la sécurité, mais qui n'est pas formé sur le plan médical ni socio-psychologique.

Donc, Mme Saito pense que la première urgence est de prendre en considération cet aspect-là, et non pas l'aspect d'occupation, voire de formation ou de stages pour ces jeunes.

Il y a urgence à les encadrer de manière plus précise, mais c'est très délicat parce que l'on ne peut pas simplement transposer ce qu'ABRAC ou d'autres professionnels font avec des adultes, parce que l'adolescent est dans une phase de développement qui est très délicate.

Donc les consultations des uns et des autres ne sont pas quelque chose de secondaire, mais c'est quelque chose de primordial avant de proposer des interventions.

M. le Président demande si Mme Lauber Fürst est satisfaite de la réponse de la Municipalité.

Mme Lauber Fürst répond qu'elle a seulement posé la question pour les gens qui ont envie de "mettre la main à la pâte" et de s'insérer dans notre société, et qui en sont capables bien sûr.

12.2 Interpellation de M. Patrick Aubort concernant: «Le Basset est-il trop court sur pattes?»

M. Patrick Aubort donne lecture du texte de son interpellation:

«Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Approché par de nombreux utilisateurs du port, je me permets de vous soumettre leurs préoccupations:

Le 3 février 2016 nous recevions le préavis 04/2016 traitant de l'étude pour la transformation du port du Basset. Ce projet qui propose d'augmenter de 99 places les infrastructures actuelles sans agrandir le périmètre, ni créer un nouveau port ailleurs sur la commune, a été salué par le PLR et accueilli avec satisfaction et remarques constructives par les participants de la journée d'information du 30 août au Pierrier. Ce préavis traité en commission le 9 février et accepté par notre Conseil à une très large majorité de 87% le 23 mars 2016 prévoyait le calendrier suivant:

Dépôt du préavis d'études en février 2016.

Adoption du préavis d'études par le Conseil communal en mars 2016.

Etudes jusqu'à l'appel d'offres de construction dès avril 2016.

Appel d'offres de construction en août 2016.

Dépôt du préavis de construction en octobre 2016.

Adoption du préavis de construction par le Conseil communal en novembre 2016.

Début des travaux en décembre 2016.

D'autre part, Montreux étant une ville de tourisme, la commission avait relevé les aspects importants, je cite le rapport de la commission:

«...les habitués du port font part de leurs inquiétudes sur la qualité de l'accueil (service et horaires) du Club-House de la Société Nautique Montreux/Clarens. Certains trouveraient dommage que l'on puisse avoir un beau port, sans que rien ne soit entrepris pour améliorer le Club».

Ou encore, en parlant de rendements financiers des locations d'amarrages, je cite toujours la commission:

«A terme, si l'on améliore également la qualité de l'accueil au Club-House, la rentabilité pourra certainement encore augmenter».

Considérant tout ce qui vient d'être évoqué, je me permets de poser à la Municipalité les questions suivantes:

- 1) Nous sommes en novembre et le préavis de réalisation n'a pas encore été déposé. Quelles en sont les raisons?
- 2) Sachant que les délais hivernaux pour la réalisation des travaux sont courts, quand la Municipalité pense-t-elle déposer le préavis de construction?
- 3) Partant de la réponse à la question 2) quels seront les délais réalistes pour:

L'adoption du préavis?

Le début des travaux?

La fin des travaux?

La mise à jour du règlement du port, notamment pour réduire le nombre de bateaux ventouses?

Et enfin, l'inauguration officielle du nouveau port?

- 4) En parallèle à ces travaux, y a-t-il une volonté municipale d'améliorer la qualité de l'accueil des hôtes au Club-House? Quels sont les moyens d'action dont elle dispose pour le faire?

Je vous remercie de votre attention».

M. le Municipal Christian Neukomm déclare que la Municipalité répond de la manière suivante aux quatre questions:

«Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, Monsieur l'interpellateur,

A la première question: Le réaménagement du port doit répondre à de nombreuses attentes, dont la sécurité, la qualité des infrastructures, l'augmentation du nombre de places, l'intégration et les contraintes fixées par la réglementation. Ainsi, la Municipalité souhaite prendre en compte, dans la mesure du possible, les remarques et souhaits exprimés lors de la présentation public du 30 août dernier et par la commission des ports, avec la quelle on travaille en étroite collaboration. Ce travail de dialogue, avec pour objectif de trouver le meilleur compromis, a décalé le planning annoncé initialement.

Dès lors, plusieurs adaptations ont été apportées au projet qui doit maintenant être validé par la commission des ports et la Municipalité, afin de procéder à la mise à l'enquête et à l'appel d'offres de construction dès le début de l'année prochaine.

A la deuxième question: Le dépôt du préavis est prévu pour mai 2017.

A la troisième question: Selon les nouvelles projections, la planification arrêtée est la suivante:

Janvier 2017 Mise à l'enquête & appels d'offres.

Mai 2017 Dépôt du préavis comme je l'ai dit précédemment.

Juin 2017 Adoption du dit préavis.

Octobre 2017 Début des travaux.

Fin 2017 Dépôt & adoption du nouveau règlement au Conseil communal.

Mai 2018 Inauguration du port réaménagé et mise en route du nouveau règlement.

Ce programme et surtout le début des travaux restent réservés bien sûr au traitement d'éventuelles oppositions lors de la mise à l'enquête.

A la dernière question: La Municipalité est bien naturellement sensible à la question de l'accueil du Club-House et y veillera dans le futur.

Toutefois, on rappellera que la problématique du Club-House ne fait pas partie des réflexions liées au réaménagement du port du Basset.

Concernant le Club-House, petite précision utile, la concession qui lie le Club-House à la commune échoit le 31.12.2026.

La Municipalité espère ainsi avoir répondu à l'interpellation de M. Aubort.

M. Patrick Aubort est satisfait des réponses.

12.3 Interpellation de M. Alexandre Staeger au sujet de la tenue des Jeux Olympiques à Montreux

M. Alexandre Staeger donne lecture du texte de son interpellation:

«Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Nous avons reçu dans l'enveloppe de ce mois-ci une communication de la Municipalité annonçant la candidature à la candidature de Montreux, notamment, comme ville hôte des Jeux Olympiques de 2026. J'aurais pu donc aussi appeler mon interpellation: «Montreux Olympique».

Si nous apprécions en l'occurrence la volonté de transparence de notre exécutif, il n'en demeure pas moins que la lecture de cette communication suscite chez d'aucuns plus de questions que de réponses, même sans chercher à se prononcer sur l'opportunité de cette décision.

Nous avons par conséquent l'avantage de poser les questions suivantes à la Municipalité:

1. Le Conseil communal, respectivement les citoyens montreuens, auront-ils la possibilité de se prononcer sur la question de fond?

Evidemment, quand je parle de la question de fond, je pense au fait de faire tenir les JO à Montreux, mais aussi sur la question de l'utilisation des 2 millions entre 2017 et 2019.

2. Si oui, quand la Municipalité peut-elle imaginer, selon un calendrier de nature indicative et estimative, présenter un préavis sur cette question au Conseil?

3. Comment les 2 millions prévus pour la période 2017 à 2019 seront-ils utilisés?

4. D'où exactement proviendra cet argent.

Je précise que la dernière phrase de la communication municipale est insuffisante à mon sens, voire pas assez concrète.

5. Les deniers publics seront-ils mis à contribution?

6. Quels comptes, par rapport à la dénomination exacte, seront touchés?

7. De quels soutiens publics s'agit-il et comment seront-ils orientés?

Nous remercions d'avance la Municipalité de la réponse qu'elle voudra bien apporter à la présente interpellation».

M. le Syndic Laurent Wehrli répond de la manière suivante à cette interpellation:

«Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, chers collègues,

A la question 1: En l'occurrence ils l'auront s'il y a un besoin de déposer un préavis pour demander des moyens financiers pour accompagner cette opération.

A la question 2: Alors, tout d'abord, je me permets de rappeler ici le calendrier, et peut-être aussi quelques précisions par rapport au titre qui pourrait peut-être faire mal comprendre ce qui est l'objet de la situation.

En aucune manière les Jeux Olympiques se tiendront à Montreux. En aucune manière on fera le ski de fond sur les quais, le ski alpin entre le Merdasson et la Place du Marché, le patinage artistique sur la patinoire magnifique naturelle de Caux, et peut-être malheureusement réinvestir, Mesdames et Messieurs, dans le tremplin d'Orgevaux. On pourrait continuer.

Je vous rappelle, il y a un excellent livre, publié il y a quelques années: «Montreux, ville sportive d'hiver». Mais je vais faire court vu l'heure.

Donc, en l'occurrence, nous n'avons pas les Jeux Olympiques à Montreux, ce n'est pas ça le projet. C'est de porter ou d'aider à porter le projet de Suisse occidentale, qui voit le ski alpin à Crans-Montana, le ski de fond entre la vallée de Conches et les Alpes vaudoises, le biathlon dans les Alpes vaudoises, le hockey sur glace entre Berne, Fribourg, Lausanne, le patinage artistique à Lausanne, et d'autres éléments que nous ne portons pas. Non, Mesdames et Messieurs, ce n'est pas le projet de Laurent Wehrli des Jeux Olympiques. C'est le projet qui est porté actuellement par les cantons de Vaud et du Valais, avec les deux Conseil d'Etat, avec un comité, avec des gens bien plus importants que M. Constant, et d'autres, qui accompagnent ce projet. C'est bien ce projet-là, qui dans le cadre des exigences du CIO actuel un dossier doit être déposé avec le nom d'une ville.

Lorsque nous aurons passé l'année 2020, c'est les derniers Jeux qui sont encore sous le régime actuel. A partir de 2020 il y a un nouveau régime des Jeux Olympiques, qui s'appelle JO 2020, qui a été décidé par l'assemblée du CIO, et dans ce cadre-là cette question de la ville n'apparaîtra plus du tout puisque l'on pourra déposer même la candidature d'un pays, d'une région, une candidature Vaud - Valais, une candidature Suisse occidentale, pourraient parfaitement être déposées. Pour l'instant ce n'est pas possible.

Donc ils ont besoin d'une ville et ils se sont approchés de quelques villes dont la nôtre, et nous avons dit pourquoi pas, en sachant qu'à tout le moins les infrastructures hôtelières, mais que le projet s'appelle Sion 2026, Lausanne 2026, Crans-Montana 2026 ou autres, nos infrastructures hôtelières seront sans aucun doute utilisées, au profit d'ailleurs de l'économie montreuensienne, je me permets de le redire et je ne me laisserai pas de le redire.

Dans ce cadre-là, en aucune manière il y a des objectifs de constructions d'infrastructures de Jeux Olympiques à Montreux dans ce projet. C'est utiliser les hôtels qui existent, c'est utiliser le Centre des Congrès qui existe, et l'on espère qu'à ce moment-là l'ECA aura toujours autorisé son utilisation, parce qu'il aura au moins été rénové sur les aspects de sécurisation, et donc ce n'est pas du tout une construction supplémentaire.

Cette candidature nous a intéressés au niveau de la Municipalité par aussi sa vision justement d'utiliser les infrastructures existantes. Je ne reviens pas sur les quelques noms cités, respectivement

d'épreuves, mais bien pour dire que l'on utilise ce qui est utilisable.

A Crans-Montant ils auront, par exemple, les Championnats du monde de ski alpin de 2024, il n'y aura rien à refaire sur les pistes pour 2026. Dans deux infrastructures, la patinoire de Malley qui sera construite pour les Jeux de la Jeunesse 2020 à Lausanne, elle sera parfaitement aux normes.

Donc c'est bien cet esprit-là, de revenir à des Jeux un peu plus à la mode de Lillehammer ou de Lake Placid, et pas ceux que l'on nous annonce pour Pékin 2022, où la première piste de ski est à 220 kilomètres du centre de Pékin. Ce n'est pas ça l'objectif et c'est pour cela qu'il ne nous paraissait pas intéressant de répondre positivement à cette demande.

Mais pour l'instant, le comité d'organisation attend les réponses des autres villes. Je sais que la ville de Sion a annoncé une réponse pour la semaine prochaine et une fois qu'ils auront les réponses des différentes villes, ils vont faire un choix et ils choisiront une de ces villes, pour déposer le dossier auprès de Swiss Olympic en date du 15 décembre.

Ensuite, Swiss Olympic va avoir une première réflexion, dépose-t-on ou pas un dossier suisse? C'est une décision qui se prendra en mars 2017. Si c'est oui, Swiss Olympic va analyser tous les projets suisses déposés, on parle notamment d'un dossier Zürich – Grisons, et ils vont analyser cela entre mars 2017 et mars 2018, date ultime pour déposer au CIO la candidature suisse qui serait peut-être déposée.

Ensuite le CIO, entre mars 2018 et mars 2019, fera sa propre analyse de tous les dossiers qui auront été déposés, pas seulement le dossier suisse, pour autant qu'il y ait un dossier suisse qui soit déposé, et c'est à l'assemblée du CIO de juillet 2019 que la candidature définitive de 2026 sera retenue.

Donc vous voyez qu'il y a encore quelques étapes et que ce n'est pas encore du tout dit, même d'ici le 15 décembre, que ce sera Montreux 2026.

Cela veut dire, en clair, notamment pour la question 3, comment ces 2 millions seront utilisés pour accompagner ce processus de candidature, et bien c'est pour justement pour accompagner ce processus de candidature, d'abord à l'échelle suisse, puis à l'échelle du CIO. Il s'agit évidemment d'accueillir des délégations d'inspection, il s'agit d'imprimer quelques brochures de présentation et d'autres éléments de ce type-là.

A la question quatre: Pour l'instant les éléments qui nous sont donnés, et je le reconnais que nous ne pouvions pas être plus précis, puisque ce sont des choses qui seront précisées après le 15 décembre, pour autant, encore une fois, que Montreux soit retenue. Nous avons été très clairs avec le comité d'organisation, que nous ne sortirions pas un centime si l'on n'avait pas la garantie que c'était Montreux 2026. Et ensuite cet argent-là, très clairement avec les premiers contacts tant au niveau des Conseil d'Etat que des partenaires privés, il y a des milieux touristiques qui sont prêts à envisager de mettre cet argent. Nous ne savons pas s'il y aura un solde à prendre au niveau de l'argent public, mais de toute manière, la promotion que cela donnera pour Montreux, les moyens financiers que nous mettons déjà aujourd'hui dans la promotion touristique seront

simplement aiguillés en direction de cette candidature. Si on fait une brochure sur l'hiver sur la Riviera vaudoise, par définition ce sera la même brochure, on peut l'imaginer, qui parlera aussi de quoi porter un projet de Jeux Olympiques. Ces éléments feront de la synergie et non pas de la dépense supplémentaire.

Je crois en cela avoir répondu aux questions 5 et 6, puisqu'il s'agira, en temps utile et pour autant que cela soit nécessaire, de déterminer quels comptes seraient touchés.

A la question 7: Je crois aussi déjà avoir donné les indications que je peux donner en ce jour et en cette heure, en ne sachant pas, encore une fois, si le 15 décembre le dossier qui sera déposé à Swiss Olympic, portera sur sa première page «Montreux 2026», ou «Sion 2026», ou d'autres villes qui pourraient être intéressées et qui auraient répondu favorablement au comité d'organisation.

M. Alexandre Staeger est satisfait des réponses et il espère que la Municipalité continuera à communiquer sur ces aspects, notamment après la question de décembre qui sera vraisemblablement décisive pour ce projet.

La discussion est toujours ouverte.

M. Michel Bongard voulait intervenir dans les divers, et il tenait quand même attirer l'attention de la Municipalité sur plusieurs points.

La Municipalité parle d'utiliser ce qui est utilisable, M. Bongard s'étonne que la communication de la Municipalité mentionne le site du Col des Mosses. Il est absolument impossible d'envisager d'organiser une quelconque manifestation olympique de quelque compétition que ce soit dans un site qui est protégé par une législation qui est extrêmement stricte.

M. Bongard s'étonne aussi que les porteurs du projet, qui sont informés de ces faits, n'en aient pas fait part et que ceci figure encore dans l'information qui est donnée aujourd'hui.

M. Bongard tenait à mettre en garde la Municipalité sur cet aspect qui est important, mais qui décredibilise, en fin de compte, la candidature telle qu'elle se profile aujourd'hui.

La discussion se poursuit.

M. le Syndic Laurent Wehrli, sans allonger, il croit que M. Michel Bongard l'a bien précisé, on ne porte pas le projet. Est-ce que l'on a écrit peut-être de façon un peu réductrice ce Col des Mosses plutôt que la Léchère. Puisque, en l'occurrence, c'est sur ce secteur, où l'on fait déjà aujourd'hui du ski de fond, qu'il y aura le biathlon. Il n'y a pas d'autre secteur, et la place d'arme de l'Hongrin permet, par les immeubles qu'il y a, d'accueillir des installations de chronométrage.

En tout cas c'est ce que M. Le Syndic a cru comprendre, et il a cru comprendre aussi que les organisateurs étaient actuellement en travail avec le WWF, peut-être pas assez avec Pro Natura, pour parler de ces questions-là, mais ce n'est évidemment pas dans les marais du Col des Mosses qu'il est prévu de faire ces compétitions.

Sans vouloir couper la discussion, encore une fois, on n'a pas cette responsabilité-là, aujourd'hui. Le projet sera largement étudié par les deux Conseil d'Etat.

Pour répondre en partie aussi à M. Alexandre Staeger, M. le Syndic Laurent Wehrli aurait pu le dire tout à l'heure, que certainement au moment où l'argent des deux cantons sera prévu, il y aura là certainement un référendum peut-être, qui permettra à l'ensemble de la population, et pas seulement à celle de Montreux, de s'exprimer.

M. Michel Bongard doit quand même dire que c'est un site marécageux d'importance nationale, qu'une partie de l'Hongrin est comprise dans ce site, et que c'est absolument impossible, et il faut quand même s'en rendre compte.

Mais c'est quand même intéressant, la manière comme M. le Syndic défend ce projet, et ça révèle quand même une situation difficile.

Il est 23h30, M. le Président lève la séance.

Extraits des procès-verbaux
des séances du 12 octobre 2016
et du 16 novembre 2016.
Les versions complètes des
procès-verbaux
peuvent être obtenues au greffe municipal.



GRAND LOTO
Samedi 19 mars 2016
Collège de GLION à 20 h 00 (portes à 19 h 00)

Abonnements à Fr. 50.–, avec 14 royales, 4 super-royales et 2 impériales.
Séries hors abonnements à Frs.5.-
Tirages au sort des abonnements et trèfles de la chance
En collaboration avec La Fanfare Echo des Alpes

Abonnement en vente auprès des membres ou au 079 958 43 17.
Cantine – buvette à disposition

GENDRE & EMONET
GÉRANCE IMMOBILIÈRE SA

RUE INDUSTRIELLE 26 CASE POSTALE 1217 1820 MONTREUX
TÉLÉPHONE 021 977 30 30 FAX 021 977 30 37
www.gendre-emonet.ch

CLARENS
Caveau de 25 places + bar

Fr. 200.– la journée et soirée

Renseignements par e-mail: infoville@bluwin.ch



AU MOINS **CHF 2'000.-** DE PRIME
À L'ACHAT D'UN VÉHICULE AU GAZ NATUREL/BIOGAZ
TÉL. 0800 429 429



DÉCOUVREZ TOUTES LES APPLICATIONS DU
GAZ NATUREL SUR WWW.HOLDIGAZ.CH

gaz naturel 
L'énergie qu'on aime.

 **WIDER**
Maison fondée en 1948

ébénisterie

agencement

menuiserie

cuisine



Nos Ateliers

Wider SA Montreux
Chemin du Pierrier 1
1815 Clarens
Tél. +41 (0) 21 989 22 66
montreux@wider-sa.ch

Wider SA Genève
Route des Moulières 10 bis
1242 Satigny
Tél. +41 (0) 22 949 09 09
geneve@wider-sa.ch

Wider SA Morges
Riond-Bosson 13
1110 Morges
Tél. +41 (0) 21 804 99 66
morges@wider-sa.ch

Notre Showroom

Espace Wider SA
Route Sous-Riette 13
1023 Crissier
Tél. +41 (0) 21 637 01 01
crissier@espacewider.ch

www.wider-sa.ch

Le design global d'intérieur



MONIQUE TOUZEAU
TOUZEAU

- Mobilier
- Décoration
- Luminaires
- Arts de la table
- Cuisine et accessoires
- Salle de bain, accessoires et éponges
- Confection de rideaux
- Linges de maison



Touzeau Montreux - Avenue du Casino, 28
+ 41 21 966 30 10 www.touzeau.com